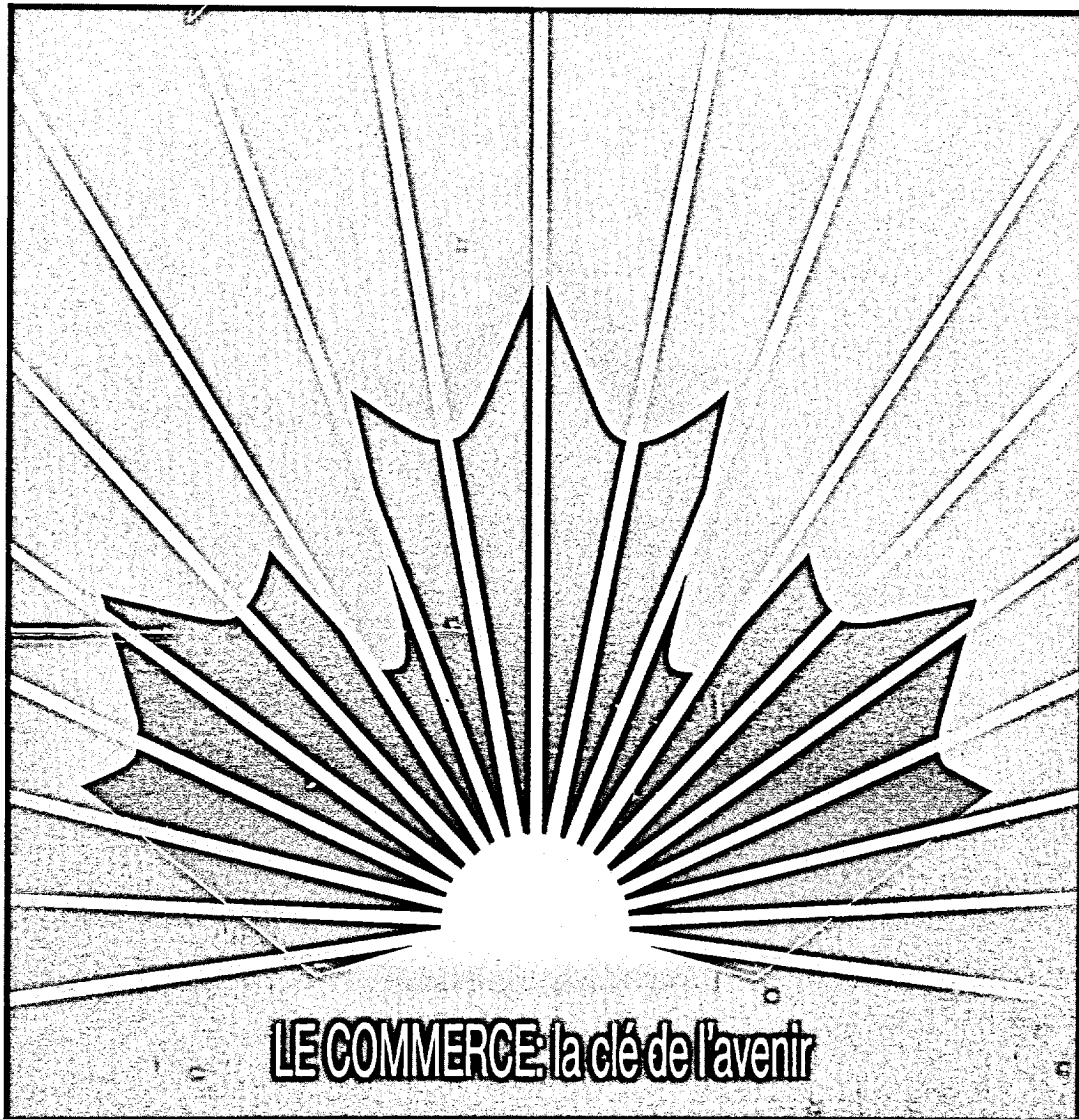


L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
CANADA-ÉTATS-UNIS

ET

LES FEMMES

• U N E • A P P R É C I A T I O N •



LE COMMERCE: la clé de l'avenir

Canada

DOCS
CA1 EA 88C20 EXP
The Canada-U.S. Free Trade
Agreement and women : an
assessment. --
43248493

Pour obtenir d'autres exemplaires, on peut écrire ou téléphoner à :

Direction des communications
Condition féminine Canada
151, rue Sparks, 10^{ème} étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3
(613) 995-3901

Pour c...

Analyse e
Condition f
151, rue Sparks, 10^{ème} étage
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3



3-245-547 (F)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
CANADA-ÉTATS-UNIS

ET

LES FEMMES

• U N E • A P P R É C I A T I O N •

13-248-495 (F)
3-248-493 (E)

Table des matières

1	
Sommaire	1
2	
Introduction et vue d'ensemble	3
Incidences macro-économiques de l'Accord	4
L'Accord et les femmes	7
3	
Données générales	9
Les femmes sur le marché du travail	9
Services	16
Industries manufacturières	17
Industries primaires	17
Mobilité de la main-d'œuvre	21
Les femmes entrepreneures	21
La consommatrice	24
4	
Éléments de l'Accord	25
Tarifs	25
Règles d'origine applicables aux produits	25
Normes techniques	27
Restrictions à l'importation et à l'exportation	27
Services	27
Services financiers	28
Autorisation de séjour temporaire pour gens d'affaires	29
Agriculture	29
Marchés publics	30
Industries culturelles	30
Investissement	31
Règlement des différends	32

5

Appréciation des incidences sur les femmes	33
Les femmes sur le marché du travail	33
Industries manufacturières	34
Services	36
Agriculture	37
La consommatrice	37
Programmes sociaux	44

6

Conclusion	45
Annexe A	47
Programmes fédéraux d'aide à l'adaptation	
Annexe B	53
Éléments de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis — Synopsis	
Annexe C	57
Services visés par l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis	

Sommaire

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis sera très avantageux pour les Canadiennes. La contribution essentielle des femmes à la vie économique du Canada — comme travailleuses, entrepreneures et consommatrices — les assure d'une part considérable des possibilités et des avantages qui découleront du libre-échange.

L'Accord aura pour effet d'éliminer les tarifs et de réduire les obstacles tarifaires et d'instaurer un climat commercial plus stable et plus prévisible en Amérique du Nord, donc plus propice aux échanges et aux investissements. Il mettra également le Canada à l'abri de futures mesures protectionnistes de la part des États-Unis. La nouvelle relation commerciale bilatérale qu'il établit comporte des garanties d'accès élargi aux marchés de part et d'autre de la frontière. Cet Accord multipliera pour les femmes les occasions et les choix dans tous les secteurs de l'économie.

Les femmes bénéficieront de nouvelles possibilités d'emploi par suite du libre-échange. Dans le secteur des services, où sont concentrées 84 p. 100 des femmes au travail, les emplois seront plus nombreux et les perspectives d'avancement meilleures. Pour ce qui est des emplois dans les industries manufacturières, ils seront à la fois meilleurs et plus nombreux pour les femmes, du fait de l'efficacité et de la compétitivité accrues des entreprises. La croissance dans le secteur primaire permettra à plus de femmes d'accéder aux métiers traditionnellement réservés aux hommes.

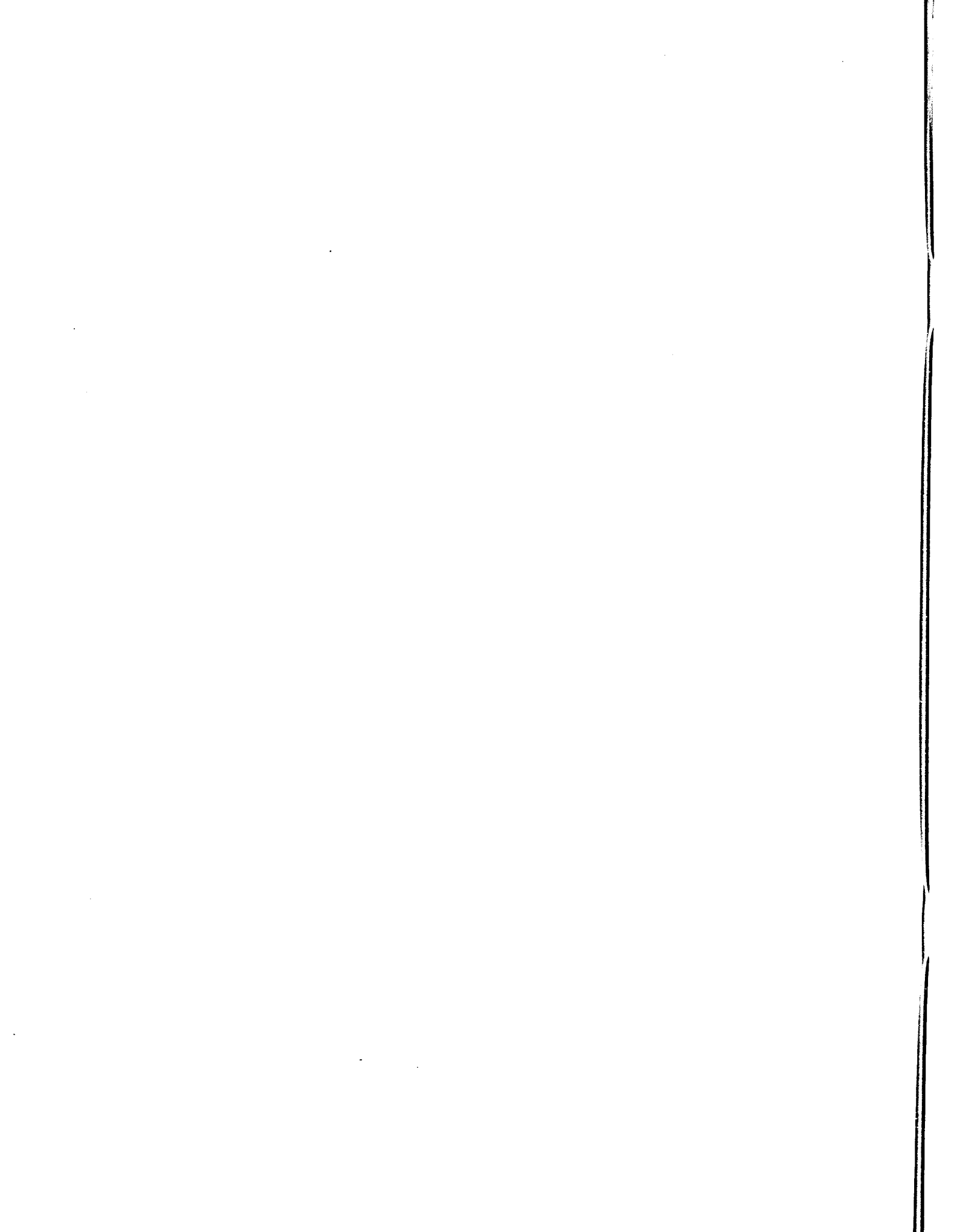
En ce qui concerne les agricultrices du Canada, la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange améliorera l'accès au marché américain pour les produits agricoles et rendra cet accès plus sûr.

Les entrepreneures, dont le nombre et le succès ne cessent de croître, bénéficieront de nouvelles occasions d'affaires.

Comme consommatrices, les Canadiennes constateront que l'Accord rendra les prix des biens plus concurrentiels et élargira l'éventail de biens et de services de qualité.

Enfin, la croissance économique engendrée par le libre-échange contribuera à consolider l'assise financière sur laquelle reposent nos programmes sociaux.

L'Accord est conçu pour favoriser la croissance et la prospérité économiques au Canada. C'est dans une économie prospère, en pleine expansion, que les femmes seront le plus à même d'améliorer leur condition économique et d'accéder à la pleine égalité, tant sociale qu'économique.



Introduction et vue d'ensemble

L'Accord de libre-échange conclu par le Canada et les États-Unis est un pacte historique et sans précédent entre les deux plus grands partenaires commerciaux du monde. Son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1989 permettra aux deux pays d'atteindre d'importants objectifs. L'Accord entraînera en effet la disparition d'obstacles au commerce de marchandises et de services entre les deux pays. Il favorisera une concurrence loyale dans la zone de libre-échange et assouplira considérablement les conditions relatives à l'investissement transfrontière. Il établira également des procédures efficaces pour l'administration conjointe de ses dispositions et le règlement des différends. Équitable et avantageux pour le Canada et les États-Unis, cet accord pose les assises d'une coopération bilatérale et multilatérale qui aura pour but d'en rehausser et d'en étendre les avantages.

L'Accord jouera un rôle important dans la croissance soutenue, le développement et la prospérité économiques du Canada. Il est conforme aux obligations contractées par le Canada envers ses partenaires commerciaux en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), dont il reprend les principes tout en les appliquant à de nouveaux domaines comme les services et les mesures concernant les investissements liés au commerce. Cet Accord, et la position adoptée aux négociations multilatérales de la Ronde de l'Uruguay menées sous l'égide du GATT, montrent que le Canada est déterminé à abaisser les barrières commerciales dans le monde. Pierre angulaire de la stratégie économique globale du gouvernement, la libéralisation du com-

merce offre aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de croître et de prospérer dans un contexte économique compétitif et dynamique. Les effets positifs notables de l'Accord sur la croissance économique, les revenus et l'emploi aideront les gouvernements à stimuler le développement économique dans les régions les plus défavorisées du Canada et à poursuivre les programmes sociaux dont bénéficient tous les Canadiens et les Canadiennes.

De vastes consultations ont été entreprises dès le début des négociations commerciales bilatérales. Le Comité consultatif sur le commerce extérieur et les 15 Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur ont été chargés de recueillir les vues du milieu des affaires. Les premiers ministres des provinces ont tenu neuf réunions spéciales pour discuter des négociations, qui étaient également à l'ordre du jour de leur conférence annuelle. Des représentants du commerce des provinces ont participé à des réunions régulières du Comité fédéral-provincial des négociations commerciales, ainsi qu'aux travaux de groupes de travail distincts sur chaque élément de l'Accord. Pour chaque sujet abordé dans le cadre des négociations, le gouvernement a consulté des spécialistes des ministères compétents, veillant à établir la coopération interministérielle la plus étroite possible. Jamais, au Canada, des négociations commerciales internationales n'avaient donné lieu à des consultations d'une telle ampleur. Ces consultations ont permis de prendre en compte autant que possible intérêts et conseils en ce qui concerne chacun des éléments de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Cette publication fait partie d'une série d'évaluations du libre-échange, réalisées par le gouvernement, au regard de plusieurs secteurs et dossiers, comme l'agriculture, les pêches, l'énergie, l'industrie et les consommateurs. La publication débute par une discussion générale des répercussions économiques globales de l'Accord et examine ensuite les conséquences de l'Accord pour les femmes.

Incidences macro-économiques de l'Accord

L'Accord procurera d'importants avantages économiques aux Canadiens et aux Canadiennes :

- le consommateur canadien bénéficiera de prix plus concurrentiels tant pour les importations que pour les produits fabriqués au pays;
- des investissements seront entrepris en fonction des possibilités offertes par le nouveau cadre commercial;
- les entreprises bénéficieront d'une production à plus grande échelle et deviendront plus efficaces et plus concurrentielles;
- la productivité des travailleurs canadiens augmentera, de même que leur revenu réel;
- la croissance économique sera renforcée, ainsi que la création d'emplois; et
- l'économie deviendra plus souple, plus innovatrice et plus dynamique.

Le ministère des Finances a effectué une analyse complète des incidences macro-économiques de l'Accord. Les résultats de cette analyse sont résumés dans le document intitulé *L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis : une évaluation économique*. Elle indique que l'Accord de libre-échange conclu par le Canada et les États-Unis accroîtra le revenu réel des Canadiens et des Canadiennes d'au moins 2,5 p. 100. Cela représente une hausse permanente de revenu réel de 12 milliards de dollars courants, soit environ 450 \$ par Canadien et Canadienne. Il est fort probable que cette estimation reste en deçà de l'ampleur réelle des retombées économiques positives de l'Accord parce que certains aspects importants de l'Accord ne sont pas pris en compte dans l'analyse. Par exemple, des aspects tels que le libre-échange des services, la libéralisation des conditions d'investissement transfrontalier, une plus grande sécurité d'accès à l'important marché des États-Unis et les effets dynamiques du libre-échange sous la forme d'une économie plus souple et plus innovatrice se traduiront par d'autres avantages nets qui sont bien réels, positifs et peut-être très importants, sans qu'on puisse les mesurer de manière précise.

L'analyse du ministère des Finances porte à croire que la plupart des industries canadiennes — celles qui bénéficient actuellement d'une forte protection aussi bien que celles qui n'ont à l'heure actuelle qu'une faible protection tarifaire — profiteront de l'Accord et que toutes les régions en bénéficieront. Le Centre du Canada, avec ses importantes industries manufacturières, bénéficiera du renforcement et de l'expansion du secteur de la fabrication. Les autres régions bénéficieront de prix plus concurrentiels pour les produits manufacturés ainsi que de possibilités accrues de transformation plus poussée de leurs ressources. Les régions dont l'économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles bénéficieront directement elles aussi de l'Accord, car celui-ci réduit le risque d'un nouveau renforcement du protectionnisme américain.

Les avantages économiques de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis commenceront à se faire sentir peu de temps après sa mise en application, le 1^{er} janvier 1989. Les prix de toute une gamme de produits de consommation seront plus concurrentiels, accroissant ainsi le pouvoir d'achat des ménages canadiens. Les investissements en installations de production et en outillage augmenteront alors que les entreprises canadiennes voudront tirer profit d'un meilleur accès à l'énorme marché américain. La hausse des dépenses de consommation et d'investissement alimentera une croissance économique et une création d'emplois plus vigoureuses.

Les estimations faites par le ministère des Finances de l'effet de l'Accord sur l'emploi, sur un horizon de planification financière à moyen terme, indiquent une hausse nette de 120 000 emplois d'ici 1993, soit cinq ans seulement après le début de la mise en œuvre progressive de l'Accord. Cette hausse sera de plus en plus marquée à mesure que l'Accord sera mis en application.

Cependant, les retombées positives de l'Accord sur le plan de la production et de l'emploi vont encore plus loin. Sans libre-échange, la menace croissante du protectionnisme américain et international compromettrait gravement le rythme élevé de croissance de l'emploi et de la production que le Canada connaît depuis quelques années. Au cours des trois dernières années, par exemple, la production réelle s'est accrue de 3,7 p. 100 en moyenne au Canada et l'emploi, de 2,9 p. 100, soit de 300 000 emplois par an. Non seulement l'Accord créera de nouvelles possibilités d'emplois pour les Canadiens et les Canadiennes, mais il contribuera aussi à assurer le maintien des emplois existants. En l'absence de l'Accord, une augmentation du protectionnisme américain entraînerait certainement des pertes d'emplois pour les Canadiens et les Canadiennes. Des scénarios illustratifs de mesures protectionnistes possibles de la part des États-Unis indiquent que les pertes d'emplois pourraient être substantielles.

Il ressort de l'analyse du ministère des Finances que l'économie canadienne ne devrait pas avoir beaucoup de mal à saisir les possibilités nouvelles qu'offre l'Accord ni à procéder aux adaptations nécessaires. Cette conclusion s'appuie sur les considérations suivantes :

- en premier lieu, l'économie canadienne a fait preuve par le passé d'une souplesse et d'une faculté d'adaptation considérables pour faire face à des changements de la nature et de l'ampleur de ceux que provoquera l'Accord. Entre 1960 et 1987, le niveau moyen des droits tarifaires canadiens vis-à-vis des États-Unis est tombé de 14 à 4,5 p. 100, alors que les revenus et la production s'accroissaient de plus de 200 p. 100 pendant cette période;
- en deuxième lieu, l'abaissement des barrières tarifaires sera étalé sur 10 ans, donnant ainsi suffisamment de temps aux entreprises et aux travailleurs pour s'adapter à un cadre de libre-échange;
- en troisième lieu, l'économie canadienne est en bonne posture pour s'adapter rapidement et sans heurts, ainsi que pour exploiter les possibilités nouvelles offertes par un accès amélioré et plus sûr au marché américain. La compétitivité internationale du Canada s'est sensiblement améliorée ces dernières années. Depuis 1983, c'est le Canada qui, parmi tous les grands pays industrialisés, a obtenu les meilleurs résultats au chapitre de la croissance de l'emploi et de la production;
- en quatrième lieu, non seulement l'adaptation nécessaire sera minime par rapport aux changements qui sont habituellement observés — par exemple, on compte chaque année cinq millions de changements d'emplois au Canada, touchant plus de quatre millions de travailleurs — mais le gouvernement fédéral offre un large éventail de programmes qui aideront les particuliers et les entreprises à s'adapter à l'évolution de la conjoncture et du marché du travail suite au libre-échange.

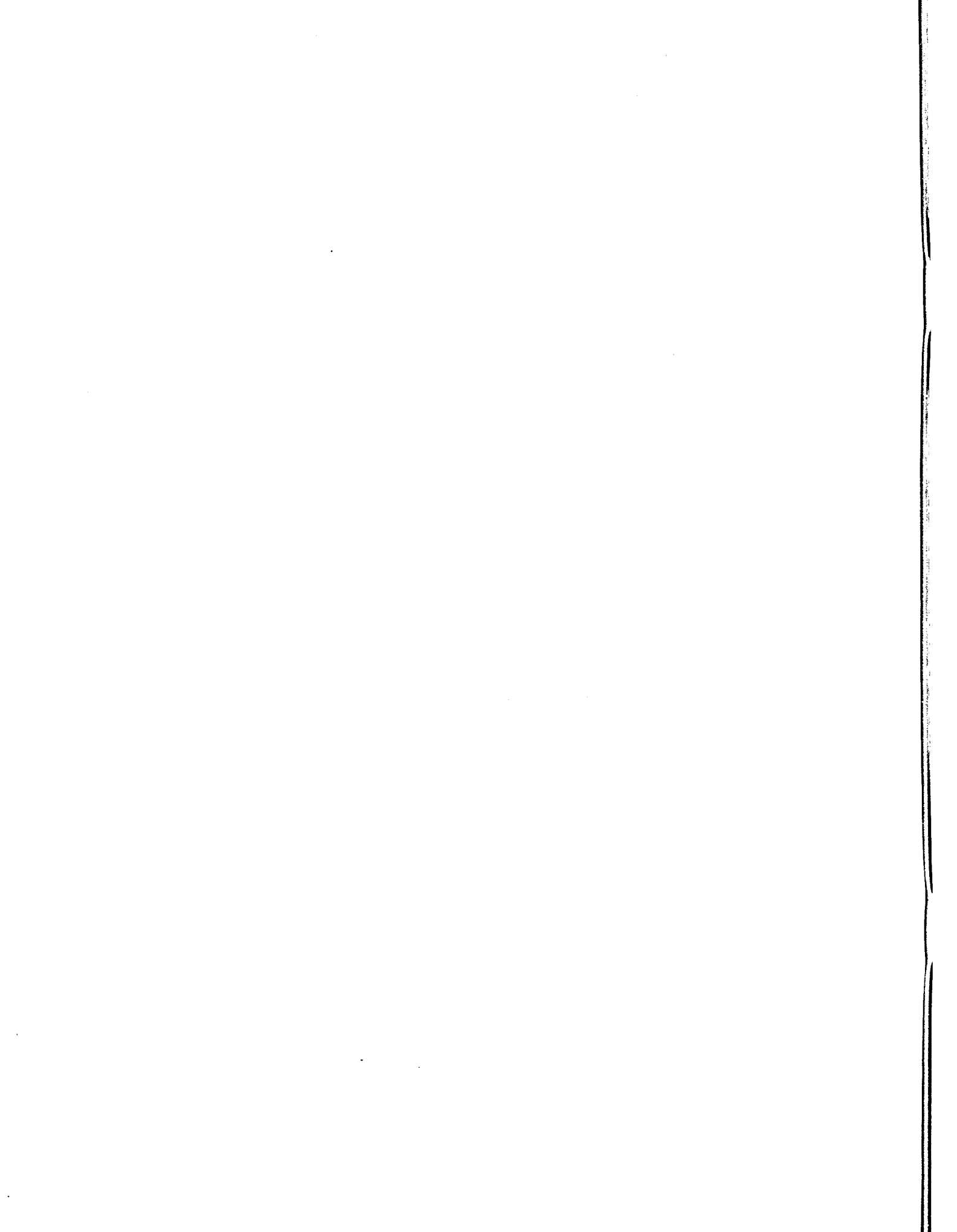
De nombreux programmes existent actuellement pour aider les travailleurs canadiens et les entreprises à s'adapter au libre-échange¹. La Planification de l'emploi est le programme fédéral le plus important touchant l'adaptation de la main-d'œuvre. Ce programme offre une aide financière pour la formation, le développement de l'emploi et la relocalisation des travailleurs et des travailleuses. Emploi et Immigration Canada offre également le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et assure des services complets d'orientation, de présentation aux employeurs et de placement. L'assurance-chômage est un moyen qui demeure à la disposition des Canadiens et Canadiennes qui doivent changer d'emploi. Un éventail tout aussi vaste de programmes aideront les entreprises à tirer profit des nouvelles possibilités offertes par l'Accord. Ces programmes comprennent : le Service des délégués commerciaux, offert par le ministère des Affaires extérieures; le Programme de

¹On trouvera à l'annexe A des renseignements détaillés sur ces programmes, y compris certains éléments qui intéressent plus particulièrement les femmes.

développement des marchés d'exportation; le Programme de la micro-électronique et du développement des systèmes et le Programme de mise en valeur de la technologie du ministère de l'Expansion industrielle régionale; une nouvelle approche au développement régional qui se reflète dans les programmes et services offerts par l'Agence des perspectives de l'Atlantique et le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest; et l'Initiative fédérale de développement économique du nord de l'Ontario. Un Conseil consultatif sur l'adaptation a été créé récemment. Il est composé de représentants des milieux d'affaires, du monde du travail, des organisations de consommateurs et d'universitaires et chargé de conseiller le gouvernement quant à l'efficacité de ces programmes dans le contexte de l'Accord.

L'Accord et les femmes

Les trois prochains chapitres visent à fournir des renseignements factuels sur les femmes dans l'économie et sur les aspects de l'Accord qui sont susceptibles d'intéresser tout particulièrement les Canadiennes. Le chapitre 3 donne un aperçu de la situation de la femme dans l'économie, celle de la travailleuse et de la consommatrice, notamment. On trouvera au chapitre 4 un examen de certains des éléments de l'Accord qui revêtent une importance spéciale pour les femmes. Le chapitre 5 contient l'appréciation des incidences de l'Accord sur les femmes et traite du secteur des services, des industries manufacturières, de l'entrepreneure et de la consommatrice.



Données générales

Les femmes sur le marché du travail

Les femmes sont plus nombreuses que jamais sur le marché du travail et leur représentation continue d'augmenter. Leur taux de mobilité est très élevé : plus de deux millions de femmes changent d'emploi chaque année. Le Canada compte au-delà de cinq millions de travailleuses, dont plus de quatre millions dans le secteur des services.

Tel qu'il est indiqué dans le tableau 3.1 et la figure 3.1, la présence d'un nombre croissant de femmes sur le marché du travail est l'un des changements les plus importants qui se soient produits au chapitre de l'emploi au Canada au cours de la dernière décennie. En 1986, 5,5 millions des femmes d'âge actif, ou 55 p. 100, se trouvaient sur le marché du travail, comparativement à 44 p. 100 en 1975. L'augmentation la plus sensible a été enregistrée dans le groupe des 25-44 ans.

Près de 84 p. 100 des femmes au travail étaient embauchées dans le secteur des services en 1986, par comparaison à 12 p. 100 dans les industries manufacturières et à 4 p. 100 dans le secteur primaire. En 1986, 26 p. 100 des femmes au travail étaient embauchées à temps partiel.

Professions

Lorsqu'on examine la situation des femmes dans l'emploi, il importe de tenir compte non seulement des diverses branches

d'activité, mais aussi de la profession exercée par les femmes à l'intérieur de chacune. La figure 3.2 illustre le niveau d'emploi des femmes et des hommes en 1975 et en 1986 et le tableau 3.2 donne le profil des branches d'activité où les femmes sont employées. Le tableau 3.3 renseigne sur les professions des femmes dans l'ensemble des branches d'activité. Il est utile de comparer les deux tableaux. Ainsi, selon le tableau 3.2, 573 000 femmes sont employées dans les industries manufacturières, mais le tableau 3.3 nous permet de constater que seulement 312 000 d'entre elles font de la transformation comme telle. Les autres appartiennent à diverses catégories comme la vente, la gestion et les services professionnels.

En 1986, 58 p. 100 des femmes au travail, par opposition à 26 p. 100 des hommes au travail, étaient employées dans les secteurs suivants : travail administratif, commerce et services. La représentation des femmes s'est considérablement accrue dans la catégorie de la direction et des professions libérales. Elles représentent maintenant 45 p. 100 des effectifs dans cette catégorie, comparativement à 39 p. 100 en 1975.

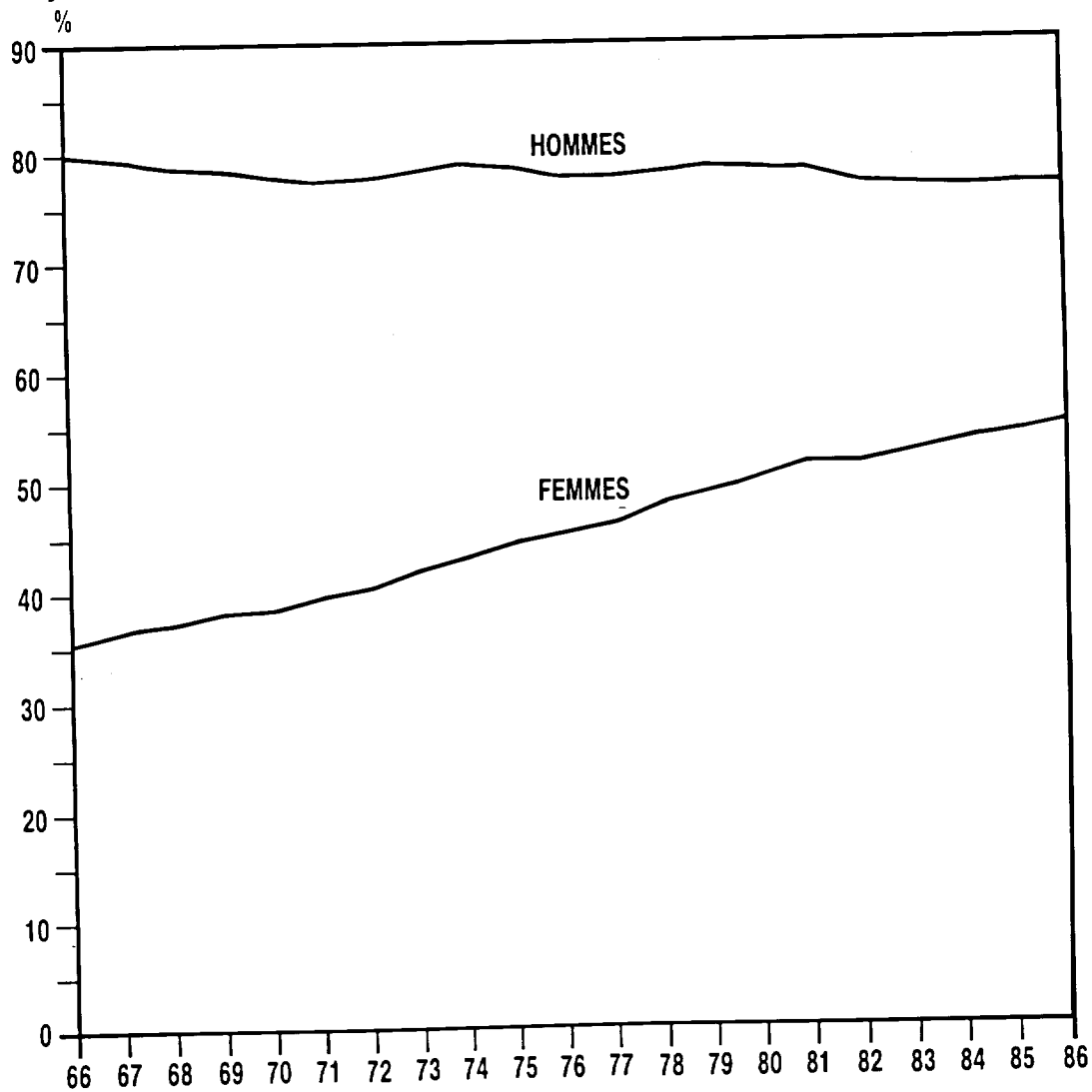
Tableau 3.1
Taux d'activité¹ de 1975 à 1986
(pourcentage)

Groupe d'âge	Femmes		Hommes	
	1975	1986	1975	1986
15 — 19	47,4	52,7	54,6	55,9
20 — 24	67,0	76,2	85,0	84,6
25 — 34	52,9	73,0	95,2	94,3
35 — 44	51,5	72,1	96,1	95,0
45 — 54	46,1	60,7	92,7	91,5
55 — 64	30,8	33,4	79,3	68,5
65 +	4,9	3,7	18,5	11,7
Taux de participation	44,4	55,1	78,4	76,7
Marié	41,6	56,1	85,1	80,4
Célibataire	59,2	66,1	66,9	72,2

¹Le taux d'activité représente la population active en tant que pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Pour les femmes, le taux de participation représente le nombre de femmes membres de la population active (employées ou en chômage) exprimé en tant que pourcentage du total des femmes âgées de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Figure 3.1
Taux de participation, selon le sexe, 15 ans et plus, Canada
Moyennes annuelles (1966-1986)



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Tableau 3.2
Emploi selon la branche d'activité — 1986

Activité	Total	Employées	Femmes Pourcentage ¹
Secteur primaire			
Agriculture	483 600	145 100	30,0
Forêts	68 400	6 700	9,8
Pêche	37 900	3 000	7,9
Mines	185 000	26 000	14,1
Total partiel	774 900	180 800	23,3
Industries manufacturières			
Aliments, boissons & tabac	252 800	79 300	31,4
Caoutchouc et prod. en mat. plastique	85 600	22 200	25,9
Cuir	26 100	15 600	59,8
Industrie textile	61 500	27 000	43,9
Vêtement	130 400	100 200	76,8
Bois	125 200	12 800	10,2
Meubles et art. d'ameublement	59 700	12 000	20,1
Papier et activ. connexes	113 300	15 900	14,0
Imprimerie, édition et act. connexes	162 600	69 900	43,0
Prem. transform. des métaux	117 000	8 500	7,3
Produits en métal	154 400	26 700	17,3
Machines	76 400	11 400	14,9
Équipement de transport	235 200	44 000	18,7
Produits électriques	164 800	53 200	32,3
Prod. minéraux non métalliques	59 700	9 600	16,1
Prod. du pétrole et du charbon	22 000	2 600	11,8
Industrie chimique	95 400	31 400	32,9
Ind. manufact. diverses	73 100	30 500	41,7
Total partiel	2 015 200	572 800	28,4

¹ Les pourcentages sont exprimés en chiffres ronds. Note pour les tableaux 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 : l'addition des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux exprimés parce que ces chiffres ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

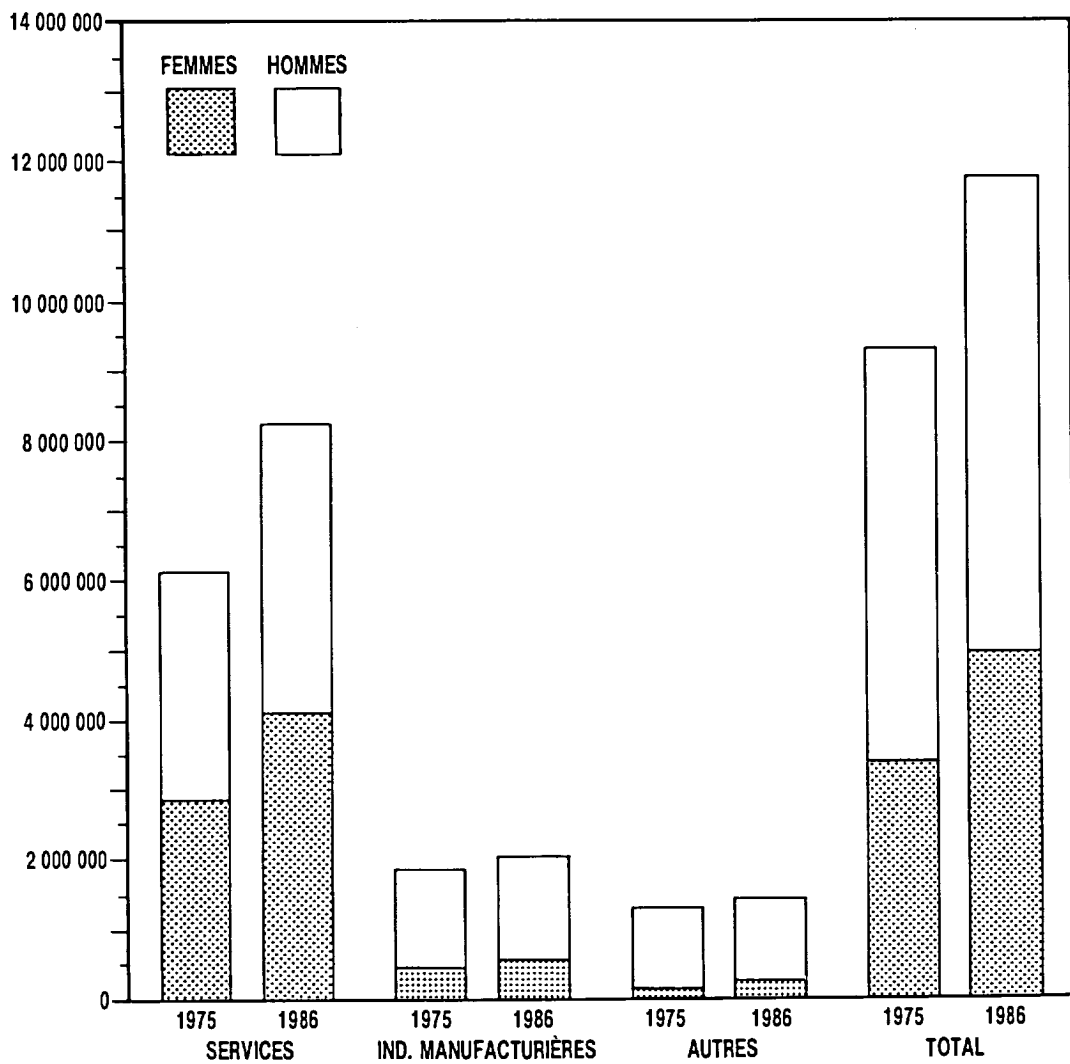
Tableau 3.2 (suite)
Emploi selon la branche d'activité — 1986

Activité	Total	Employées	Femmes Pourcentage ¹
Services			
Transports, communications et autres serv. publics	898 300	217 000	24,2
Commerce	2 081 600	885 700	42,5
Finance, assurance et aff. immobilières . .	654 200	392 200	60,0
Enseignement	776 500	448 700	57,8
Services méd. et sociaux	1 005 200	788 300	78,4
Loisirs	145 200	66 300	45,7
Serv. fournis aux entreprises	517 600	232 300	44,9
Services personnels	325 300	274 000	84,2
Hébergement et restauration	671 900	386 200	57,5
Services divers	341 700	152 500	44,6
Administration publique	798 700	316 100	39,6
Total partiel	8 216 200	4 159 300	50,6
Construction	627 300	65 000	10,4
TOUTES LES BRANCHES D'ACTIVITÉ . . .	11 633 600	4 977 900	42,8

¹ Les pourcentages sont exprimés en chiffres ronds. Note pour les tableaux 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 : l'addition des chiffres peut ne pas correspondre aux totaux exprimés parce que ces chiffres ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Figure 3.2
Niveaux d'emploi
Selon le secteur d'activité — 1975 et 1986



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Tableau 3.3
Emploi selon la profession

Moyennes annuelles — 1975 et 1986

PROFESSION	1975			1986		
	Total (milliers)	Femmes	Femmes %	Total (milliers)	Femmes	Femmes %
Direction, admin., etc.	2 008	794	39,5	3 296	1 496	45,4
Travail admin.	1 628	1 221	75,0	1 928	1 537	79,7
Commerce	1 031	351	34,0	1 119	483	43,2
Services	1 131	561	49,6	1 572	882	56,1
Prof. du secteur primaire	621	104	16,7	638	131	20,5
Trait. des mat. premières	1 470	274	18,6	1 578	312	19,8
Construction	645	4	0,6	639	11	1,7
Transports	385	12	3,1	434	30	6,9
Manutention et conduite d'appareils divers	365	60	16,4	432	95	22,0
TOUTES LES PROFESSIONS	9 284	3 381	36,4	11 634	4 977	42,8

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

D'après le recensement de 1986, 77 p. 100 des immigrantes actives étaient employées dans le secteur des services, comparativement à 85 p. 100 des femmes actives nées au Canada, et 19 p. 100 de femmes immigrantes travaillaient dans les industries manufacturières contre seulement 10 p. 100 de femmes nées au Canada.

Gains

En 1986, les gains moyens des femmes employées à plein temps correspondaient à 66 p. 100 des gains moyens des hommes dans la même situation : 19 874 \$ pour les femmes contre 30 131 \$ pour les hommes. Cet écart se rétrécit lentement : 58 p. 100 en 1967, 60 p. 100 en 1971 et 65 p. 100 en 1985. La tendance devrait s'accélérer avec le passage d'un plus grand nombre de femmes aux catégories d'emploi mieux rémunérées.

Services

C'est aussi dans le secteur des services que l'emploi en général s'est développé le plus rapidement ces dix dernières années. Le nombre d'emplois créés dans ce secteur s'élève à 2,1 millions, soit presque 10 fois plus que dans les industries manufacturières. De ce nombre, 1,4 million ont été affectés à des femmes. Aussi, la part des emplois occupés par des femmes est passée de 45 p. 100 en 1975 à 51 p. 100 en 1986. Les femmes formaient 73 p. 100 de la main-d'oeuvre à

temps partiel en 1986 — pourcentage qui est resté relativement constant depuis le début de la décennie. Pour ce qui est de l'emploi à temps plein, la proportion de femmes dans le secteur des services est passée de 41 p. 100 en 1975 à 45 p. 100 en 1986.

En 1986, 56 p. 100 des travailleuses du secteur des services dispensaient des services socio-culturels, commerciaux et personnels. Ces services comprennent : l'hébergement et l'alimentation, la comptabilité, les conseils en gestion, la publicité, les loisirs, l'éducation et les soins de santé. Le commerce de détail et de gros emploie 21 p. 100 des travailleuses de ce secteur.

Le tableau 3.2 montre les groupes à l'intérieur du secteur des services où la concentration de femmes est la plus forte. Par exemple, si le pourcentage des travailleuses dans le secteur des services qui sont employées dans la catégorie des services personnels n'est que de 7 p. 100, les femmes ne représentent pas moins de 84 p. 100 des effectifs totaux de cette catégorie. De plus, la majorité des travailleurs de la santé et des services sociaux sont des femmes, soit plus de 78 p. 100, de même que 60 p. 100 des travailleurs de l'industrie des finances, des assurances et des affaires immobilières.

Le tableau 3.4 indique les groupes du secteur des services dans lesquels l'emploi des femmes s'accroît le plus rapidement. La plus forte hausse du nombre de travailleuses a été enregistrée dans les industries suivantes : services médicaux et sociaux, commerce de détail et hébergement et restauration. L'Accord traite de la construction dans le chapitre consacré aux services. Bien que les travailleuses de la construction soient relativement peu nombreuses, leur nombre augmente rapidement depuis quelques années. Le tableau 3.3 démontre que le nombre de travailleuses de la construction a presque triplé entre 1975 et 1986, passant de 4 000 à 11 000.

Industries manufacturières

Le tableau 3.5 renseigne sur les industries manufacturières dans lesquelles les femmes sont employées. Dix-huit pour cent des travailleuses de cette branche d'activité sont employées dans l'industrie du vêtement. Les autres catégories où les femmes se trouvent en grands nombres comprennent : l'industrie des aliments et boissons (13 p. 100), l'imprimerie, l'édition et les activités connexes (12 p. 100) et l'industrie des produits électriques (9 p. 100).

C'est dans l'imprimerie et l'édition que l'emploi des femmes s'est développé le plus rapidement au cours de la dernière décennie. La progression de l'emploi féminin dans l'industrie du vêtement a été relativement lente en comparaison. Cela s'explique par la faible croissance qu'a connue cette industrie.

Industries primaires

Les industries primaires sont l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche et les mines. Moins de 5 p. 100 des femmes au travail y sont employées, dans l'agriculture pour la plupart.

Les femmes formaient quelque 30 p. 100 de la main d'œuvre agricole en 1986, contre 23 p. 100 en 1975. Depuis 1975, le nombre de femmes étant leur propre patron et exploitant des fermes a presque triplé, passant de 13 000 à 35 000. Toutefois, les statistiques ne reflètent pas pleinement l'étendue du rôle des femmes dans l'agriculture. Beaucoup des femmes qui participent à une exploitation agricole sont peut-être exclues des statistiques parce qu'elles le font à temps partiel, à cause du caractère saisonnier de leur travail ou parce qu'elles font partie de la famille. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des fermes canadiennes sont des exploitations de type familial, et la très grande majorité d'entre elles sont exploitées par un couple marié. Le pourcentage des femmes agricultrices qui étaient des membres de la famille non rémunérés est tombé de 57 p. 100 en 1975 à 36 p. 100 en 1986, en raison, d'une part, de l'embauchage comme employés de membres de la famille et, d'autre part, de l'augmentation du nombre de travailleurs agricoles ne faisant pas partie de la famille des propriétaires.

Tableau 3.4
Emploi des femmes dans les industries de services¹ — 1975 et 1986

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1975		1986		Chang. 1975-1986	
	milliers	% du total	milliers	% du total	milliers	% du chang.
Transports, etc.						
Transports	53	1,9	87	2,0	34	2,4
Communications	82	3,0	108	2,6	26	1,9
Serv. publics	13	0,5	22	0,5	9	0,6
Total partiel	149	5,4	217	5,2	68	4,9
Commerce						
de gros	101	3,7	146	3,5	45	3,2
de détail	544	19,7	740	17,8	196	14,0
Total partiel	644	23,4	886	21,3	242	17,2
Finances, assurances et affaires immob.						
Finance	155	5,6	218	5,2	63	4,5
Assureurs	55	2,0	79	1,9	24	1,7
Agences d'assur. et affaires immob.	62	2,2	95	2,3	33	2,4
Total partiel	271	9,8	392	9,4	121	8,6

¹Les industries de services figurant dans ce tableau ne correspondent pas à celles de l'annexe des services, chapitre 14 de l'Accord sur le libre-échange.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Tableau 3.4 (suite)

Emploi des femmes dans les industries de services¹ — 1975 et 1986

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1975		1986		Chang. 1975-1986	
	milliers	% du total	milliers	% du total	milliers	% du chang.
Serv. socio-culturels, commerciaux et personnels						
Enseignement	360	13,1	449	10,8	89	6,3
Soins méd. et soc.	524	19,0	788	18,9	264	18,8
Organ. religieuse	24	0,9	35	0,8	11	0,8
Loisirs	29	1,1	66	1,6	37	2,6
Serv. aux entreprises	108	3,9	232	5,6	124	8,8
Services personnels	147	5,3	274	6,6	127	9,1
Héber. et restaur.	227	8,2	386	9,3	159	11,3
Services divers	64	2,3	117	2,8	53	3,8
Total partiel	1 483	53,8	2 348	56,4	865	61,7
Administration publique						
Admin. fédérale	93	3,4	123	3,0	30	2,1
Admin. provinciale	77	2,8	122	2,9	45	3,2
Admin. locale	40	1,5	71	1,7	31	2,2
Total partiel	210	7,6	316	7,6	106	7,6
INDUSTRIES DE SERVICES	2 758	100,0	4 159	100,0	1 401	100,0

¹Les industries de services figurant dans ce tableau ne correspondent pas à celles de l'annexe des services, chapitre 14 de l'Accord sur le libre-échange.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Tableau 3.5
Emplois des femmes dans les industries manufacturières — 1975 et 1986

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1975		1986		Chang. 1975-1986	
	milliers	% du total	milliers	% du total	milliers	% du chang.
Aliments & boissons	61	13,3	76	13,3	15	13,3
Tabac	3	0,7	3	0,5	*	—
Caoutchouc et prod. en mat. plastique	13	2,8	22	3,8	9	8,0
Cuir	18	3,9	16	2,8	*	—
Industrie textile	27	5,9	27	4,7	*	—
Vêtement	97	21,1	100	17,5	3	2,7
Bois	9	2,0	13	2,3	4	3,5
Meubles	14	3,0	12	2,1	*	—
Papier & activ. connexes	16	3,5	16	2,8	*	—
Imprimerie & édition	36	7,8	70	12,2	34	30,1
Prem. transform. des métaux	7	1,5	8	1,4	*	—
Produits en métal	20	4,4	27	4,7	7	6,2
Machines	14	3,0	11	1,9	-3	-2,7
Equipement de transport	19	4,1	44	7,7	25	22,1
Produits électriques	40	8,7	53	9,3	13	11,5
Prod. minéraux non métalliques	8	1,7	10	1,8	*	—
Prod. du pétrole & du carbon	4	0,9	3	0,5	*	—
Industrie chimique	21	4,6	31	5,4	10	8,8
Ind. manufact. diverses	32	7,0	31	5,2	*	—
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	460	100,0	573	100,0	113	100,0

* estimation de 2 000 au plus
 — moins de 0,1 p. 100

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Mobilité de la main-d'œuvre

La main-d'œuvre canadienne est très mobile, ainsi qu'on peut le constater d'après les données sur les travailleurs nouvellement embauchés, les cessations d'emploi et l'emploi. En 1985, le nombre total de personnes employées se situait à environ 11,3 millions dont 4,8 millions de femmes. Quelque 6,1 millions de travailleurs ont été embauchés et 5,4 millions de personnes ont quitté leur emploi. Pour ce qui est de la main-d'œuvre féminine, 2,7 millions de travailleuses ont été embauchées et 2,2 millions de départs ont été enregistrés. Le nombre élevé de travailleurs embauchés et de départs s'explique par le fait que beaucoup de travailleurs profitent des occasions créées par la croissance de l'emploi ou optent pour un changement. Les données concernant les femmes figurent dans le tableau 3.6. Les motifs de départ comprennent les mises à pied, les départs volontaires et les raisons personnelles diverses. Les données de 1985 pour les femmes figurent dans le tableau 3.7.

Le nombre élevé de départs volontaires et de départs de vacataires et d'employés occasionnels témoigne de l'esprit d'initiative des femmes et de leur capacité de s'adapter au changement et de profiter des occasions dans le domaine

de l'emploi comme pour ce qui est du revenu. Il reflète également le caractère dynamique du marché du travail canadien.

Les femmes entrepreneures

Bien que les statistiques concernant les femmes entrepreneures soient pour le moins sommaires, celles dont nous disposons indiquent que les femmes sont plus nombreuses que jamais à exploiter leur propre entreprise. Selon les données de Revenu Canada, entre 1975 et 1985, le nombre de femmes propriétaires d'entreprise a plus que doublé, passant de 74 819 à 170 075. La majorité des entreprises dirigées par une femme appartiennent au secteur des services, en particulier à la catégorie des prestataires de services socio-culturels, commerciaux et personnels et au commerce de détail.

Des données récentes de Statistique Canada démontrent qu'au cours de la dernière décennie, le nombre de femmes étant leur propre patron a augmenté de 118 p. 100, passant de 191 000 en 1975 à 415 000 en 1986. Pour les hommes, ce nombre a augmenté de 39 p. 100 au cours de la même période.

Tableau 3.6
Travailleurs nouvellement embauchés, départs, emploi
1975, 1980, 1985
(en millions)

Année	Travailleurs nouvellement embauchés		Départs		Emploi	
	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total
1975	1,9	5,4	1,6	4,7	3,4	9,3
1980	2,6	5,4	1,9	5,1	4,2	10,7
1985	2,7	6,1	2,2	5,4	4,8	11,3

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la population active* et données obtenues auprès d'Emploi et Immigration Canada.

Tableau 3.7
Motifs de départ des femmes, 1985
(en milliers)

Mise à pied (manque de travail)	755
Départs volontaires	586
Retour aux études, maladie, maternité, retraite	316
Autres ¹	530
Total	2 187

¹Ce chiffre comprend les vacataires et la main-d'oeuvre occasionnelle (lesquels représentent environ 30 p. 100 des départs dans cette catégorie) de même que les faillites et les congédiements.

Source : Données opérationnelles du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

La consommatrice

Tous les Canadiens, hommes et femmes, sont des consommateurs. Tous assument le coût des tarifs douaniers et autres barrières tarifaires sous la forme de prix plus élevés. En effet, les barrières tarifaires haussent les prix à la consommation et font baisser le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes, qui doivent consacrer une part plus importante de leur revenu à l'achat des biens et des services dont ils ont besoin. De plus, les barrières tarifaires limitent le choix du consommateur en restreignant l'accès aux articles disponibles sur le marché international. Les Canadiens et les Canadiennes profiteront à divers degrés de l'abaissement des tarifs compte tenu de la disparité de leurs revenus et de leur niveau de dépenses, ainsi que des droits de douane applicables aux différentes catégories de produits.

Selon les données recueillies par Statistique Canada, la majorité des Canadiens — 22,1 millions de personnes ou 85,1 p. 100 de la population en 1986 — font partie d'un ménage à revenu moyen ou élevé. Les femmes représentent à peu près la moitié de ce groupe, qui est formé à la fois de familles et de personnes seules. Le ménage moyen dans cette catégorie compte 2,84 personnes, et son revenu annuel est estimé à environ 42 850 \$.

En 1986, Statistique Canada a classé 3,7 millions de Canadiens dans la catégorie des personnes vivant dans un ménage à faible revenu. Les femmes comptent pour plus de la moitié de ce groupe, dont le ménage moyen est formé de 2,14 personnes. Le revenu annuel moyen de ce ménage est estimé à 10 725 \$.

Les ménages à faible revenu consacrent une plus grande partie de leur revenu aux dépenses de première nécessité. Ainsi, l'alimentation et le logement représentent quelque 55 p. 100 des dépenses des consommateurs à faible revenu, comparativement à moins du tiers des dépenses des Canadiens à revenu plus élevé.

Une appréciation des incidences de l'Accord sur les consommateurs et les consommatrices a été publiée¹. On y examine tour à tour le cas des Canadiens à revenu faible, moyen et élevé. La même méthode a été employée ici pour illustrer les économies que pourront réaliser tel ou tel groupe de femmes. Les résultats de l'analyse sont exposés au chapitre 5.

Éléments de l'Accord

L'Accord ne renferme aucune disposition touchant directement les femmes, mais il a néanmoins d'importantes répercussions sur les travailleuses, les entrepreneures et les consommatrices canadiennes. On trouvera à l'annexe B une synopsis de tous les éléments de l'Accord. Ce chapitre met en lumière ceux qui intéressent les femmes de plus près.

Tarifs

Tous les tarifs restreignant le commerce entre le Canada et les États-Unis seront graduellement abolis sur une période de dix ans à compter du 1^{er} janvier 1989. Certains seront éliminés dès l'entrée en vigueur de l'Accord, comme ceux qui sont imposés sur les calculatrices électroniques, les appareils téléphoniques, les patins et les skis. D'autres, comme les tarifs sur les meubles, les peintures, le papier et les produits du papier, seront éliminés en cinq étapes annuelles. Enfin, d'autres encore seront éliminés en dix étapes, par exemple, les tarifs sur les vêtements pour hommes, femmes et enfants, les chaussures, les articles de textile tels que couvertures et

rideaux, les réfrigérateurs, les fours à micro-ondes et la plupart des produits alimentaires. Bon nombre de ces produits ont des tarifs qui excèdent les 8 p. 100 et certains atteignent même les 20 à 25 p. 100.

Règles d'origine applicables aux produits

Les règles d'origine établissent le principe général voulant que les produits échangés en vertu de l'Accord aient été entièrement produits ou obtenus soit au Canada, soit aux États-Unis, ou dans les deux pays. Les produits incorporant des matières premières ou des composantes provenant de l'étranger pourront aussi être admis en franchise s'ils ont été suffisamment transformés au Canada et/ou aux États-Unis, le degré de transformation étant mesuré par un changement de classement tarifaire. En outre, dans certains cas, un pourcentage déterminé des coûts de fabrication — le plus souvent 50 p. 100, doit avoir été engagé dans l'un ou l'autre pays, ou les deux.

Les vêtements faits de tissus fabriqués ou tricotés au Canada ou aux États-Unis seront admis en franchise. Quant à ceux faits de tissus provenant d'un autre pays, ils le seront seulement à certains niveaux, au-delà desquels les tarifs réguliers s'appliqueront. En ce qui concerne les exportations canadiennes aux États-Unis de vêtements de ce type, l'équivalent de 56 millions de verges carrées peut être admis en franchise chaque année. Les niveaux établis pour ces exportations étant environ six fois plus élevés que les exportations actuelles par le Canada de vêtements faits de tissus provenant d'un pays tiers, les fabricants canadiens de vêtements peuvent continuer d'acheter leurs tissus des fournisseurs les plus compétitifs dans le monde entier et bénéficier quand même d'un accès en franchise aux États-Unis. Un plafond limite également les exportations en franchise aux États-Unis de tissus et d'articles textiles confectionnés autres qu'en laine qui sont tissés ou façonnés au Canada à partir de filés importés d'un pays tiers. Ces exportations seront admises en franchise jusqu'à concurrence d'un plafond annuel de 30 millions de verges carrées pour les quatre premières années de l'Accord. En 1990-1991, le Canada et les États-Unis réexamineront la question en vue de réviser à leur satisfaction mutuelle l'arrangement relatif aux tissus confectionnés autres qu'en laine et aux articles textiles façonnés à partir de filés importés d'un pays tiers.

Le 22 mars 1988, le ministre des Finances annonçait des mesures visant à renforcer la position concurrentielle des

industries du textile et du vêtement au Canada. À l'heure actuelle, les confectionneurs canadiens doivent généralement acquitter des droits beaucoup plus élevés sur les tissus importés de pays tiers que leurs concurrents américains. Afin de remédier à cette situation, le gouvernement réduira ou supprimera les droits applicables à treize tissus et filés et mettra sur pied de nouveaux programmes de remise de droits, qui viendront s'ajouter à certains des programmes existants. Le gouvernement a également annoncé son intention de réduire les droits canadiens sur les textiles au cours des dix prochaines années de façon à les ramener à des niveaux comparables à ceux des droits imposés par d'autres pays industrialisés. Dans le cadre des négociations commerciales avec les États-Unis, le Canada a insisté pour conserver le pouvoir d'adopter des programmes de remise de droits, comme ceux dont bénéficieront les industries du textile et du vêtement. Par ailleurs, le Canada et les États-Unis sont libres de modifier les droits sur les importations en provenance de pays tiers, sous réserve des règles et des obligations découlant du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). C'est donc dire que les mesures annoncées le 22 mars respectent à la fois l'esprit et la lettre de l'Accord de libre-échange. Elles permettront aux fabricants canadiens de vêtements et de textiles de tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'Accord.

Normes techniques

En tant que signataires de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce dans le cadre du GATT (connu sous le nom de code de normalisation du GATT), le Canada et les États-Unis reconnaissent la possibilité qu'une mauvaise utilisation de normes techniques relatives aux produits fasse obstacle au commerce international. En vertu de l'Accord de libre-échange, les deux parties conviennent de ne pas utiliser de normes ni de règlements pour nuire au commerce des biens. Il sera toutefois permis d'adopter, comme par le passé, des normes et des règlements s'il peut être prouvé que ceux-ci ont pour objet de protéger la santé et la sécurité, l'environnement, la sécurité nationale et les intérêts des consommateurs. Le Canada et les États-Unis s'efforceront d'assurer une plus grande compatibilité entre les normes techniques au niveau national et encourageront l'harmonisation des mesures normatives dans les États, les provinces et le secteur privé. En fait, les normes sont déjà compatibles dans une grande mesure.

Restrictions à l'importation et à l'exportation

Les deux parties ont convenu de ne pas interdire ni restreindre les importations ou exportations de biens faisant l'objet d'un commerce bilatéral, sauf dans des circonstances bien définies. Le Canada et les États-Unis ont également convenu de faire fond sur les dispositions du GATT qui

justifient dans certains cas l'adoption de mesures de contrôle des importations et exportations. Ainsi, le Canada pourra continuer d'interdire, par des mesures appropriées, l'importation de matériel pornographique.

Services

L'Accord prévoit pour la première fois une série de règles obligatoires couvrant les services que le Canada et les États-Unis conviennent d'appliquer dans leurs futurs lois et règlements. En effet, les deux parties se sont engagées à ne pas promulguer de lois pour faire obstacle au commerce entre elles, dans le domaine des services.

Le Canada a pris un engagement, connu sous le nom de *traitement national*, en vertu duquel il accordera aux sociétés de services américaines fournissant des services au Canada un traitement non moins favorable que celui qu'il consent aux sociétés canadiennes en ce qui concerne les lois et règlements. Ce principe englobe le *droit d'établissement*, c'est-à-dire le droit pour le Canada d'investir dans les industries de services des États-Unis et inversement, selon les règles prévues au chapitre sur les investissements, et le *droit de présence commerciale*, à savoir le droit pour chacun des deux pays d'être représenté dans les marchés de services de l'autre. Les États-Unis ont contracté la même obligation envers les sociétés de services canadiennes qui mènent des activités aux États-Unis.

L'obligation d'accorder le traitement national n'empêche aucunement le gouvernement de réglementer un secteur de services donné. Ainsi, le Canada est libre de ne pas accorder aux prestataires de services visés par l'Accord le même traitement que celui qui leur est accordé par les États-Unis. Il doit toutefois s'abstenir de faire une distinction entre les entreprises canadiennes et les entreprises américaines. Il ne s'agit pas d'assurer un traitement identique en tous points, mais de faire en sorte que l'effet en soit équivalent. Aux termes de l'Accord, les deux pays ne sont pas tenus d'adopter des règlements identiques ni même d'harmoniser leurs règlements.

Le chapitre sur les services s'applique uniquement aux services commerciaux mentionnés dans le chapitre 14 de l'Accord, dont la liste complète figure à l'annexe C. Des annexes au chapitre sur les services expliquent l'application des règles générales à l'architecture, au tourisme, aux services informatiques et aux services de télécommunications améliorés.

L'Accord ne touche en rien les services actuels et futurs offerts par les gouvernements. Les services tels que la défense nationale, le système d'administration de la justice, l'éducation, les services de santé et les établissements de

soins de santé échappent à l'Accord. Bien que l'annexe au chapitre sur les services inclue les services de recherche en pédagogie et la gestion des établissements de soins de santé, les dispositions s'appliquent uniquement aux services offerts sur le marché par le secteur privé.

Services financiers

Le secteur des services financiers emploie 5 p. 100 des femmes travaillant dans les industries de services. Les dispositions de l'Accord relatives aux services financiers maintiennent l'accès au marché américain dont bénéficient à l'heure actuelle les institutions financières du Canada. Ces dernières sont également assurées de bénéficier des mêmes titres, pouvoirs et privilèges qui seront conférés aux institutions américaines à mesure que les lois seront modifiées. Par ailleurs, les institutions financières des États-Unis se verront accorder de nouvelles possibilités d'investissement afin d'accroître et de diversifier leurs activités sur les marchés financiers canadiens, auxquels l'accès leur sera garanti.

Autorisation de séjour temporaire pour gens d'affaires

Un nombre croissant de femmes exercent des professions ou travaillent dans des industries nécessitant des déplacements aux États-Unis. Les difficultés qu'éprouvent les vendeurs et les professionnels canadiens à l'entrée aux États-Unis constituent parfois des irritants et peuvent occasionner la perte de ventes. En vertu de l'Accord, les deux gouvernements adapteront leurs lois et règlements respectifs sur l'immigration pour faciliter le passage d'un pays à l'autre des gens d'affaires qui possèdent la citoyenneté canadienne ou américaine. Ils pourront ainsi accéder à leurs marchés respectifs, non seulement pour y vendre des biens et des services, mais aussi pour assurer le service après-vente à leur clientèle.

Les personnes suivantes pourront obtenir plus facilement des autorisations de séjour temporaire : les gens d'affaires en visite participant à des activités liées principalement à la mise en marché, à la vente et au service après vente; les professionnels, selon la définition qu'en donne l'Accord; les négociants et les investisseurs et les bénéficiaires de sessions internes à l'entreprise. Ces dispositions élimineront une partie des imprévus

auxquels font face les personnes qui ont besoin de mener des affaires aux États-Unis et devraient favoriser un accroissement des ventes à l'étranger, particulièrement dans le secteur des services professionnels et commerciaux. Les femmes d'affaires bénéficieront directement de l'assouplissement des règles concernant les séjours à l'étranger.

Agriculture

Les cultivatrices canadiennes pourront vendre plus facilement leurs produits sur le marché américain. L'élimination des tarifs sera étalée sur dix ans, pour donner aux cultivateurs et aux producteurs agricoles le temps de s'ajuster au caractère plus concurrentiel du nouveau marché. En ce qui a trait aux fruits et aux légumes, des clauses spéciales permettront aux deux pays d'imposer temporairement des tarifs pendant une période de vingt ans lorsque le prix des importations seront très bas. Quant aux exportations canadiennes de viande rouge, elles seront particulièrement favorisées par l'exemption des restrictions prévues par les lois américaines sur l'importation de la viande.

Parallèlement, l'Accord maintient la Commission canadienne du blé et nos systèmes de gestion des approvisionnements en volailles, oeufs et produits laitiers. Il n'interdit pas non plus l'établissement de nouveaux programmes de gestion des approvisionnements soutenus par des contrôles des importations, à la condition qu'ils respectent nos obligations à l'endroit du GATT.

Les deux parties ont convenu d'harmoniser dans la mesure du possible les règlements et normes techniques dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons, tout en protégeant la santé des personnes, des animaux et des plantes.

Marchés publics

Ce chapitre de l'Accord se fonde sur le Code relatif aux marchés publics du GATT et élargit dans une certaine mesure l'accès des fournisseurs des deux pays aux marchés de leurs administrations fédérales respectives. Les marchés des administrations provinciales et locales sont exclus. Les fournisseurs des deux pays pourront rivaliser sur un pied d'égalité pour l'obtention, auprès de ministères et organismes fédéraux déterminés, de marchés de biens dont la valeur pécuniaire excédera le seuil administratif prévu par l'Accord, lequel est inférieur à celui fixé dans le code GATT. Ces dispositions ne

s'appliquent toutefois qu'aux marchés de biens; les marchés de services sont exclus, sauf s'ils font partie du contrat. Ainsi, les services de publicité du gouvernement ou d'autres services achetés par le gouvernement fédéral échappent à l'Accord.

Industries culturelles

Dès le début des négociations, le Canada a affirmé que son gouvernement continuerait d'aider les industries culturelles. Effectivement, rien dans l'Accord n'empêche le Canada d'adopter des politiques dans le but de protéger et de promouvoir la culture canadienne et les industries qui en assurent le rayonnement.

En fait, les industries culturelles du Canada ne sont nullement visées par l'Accord, sauf dans quatre cas limités. Font partie de ces industries les entreprises dans les domaines suivants : publication, notamment édition électronique; film et vidéo; enregistrement de musique et de son; radiodiffusion et télédiffusion, y compris câblodistribution, programmation diffusée par satellite et autres services de réseaux de radiodiffusion. La production, la distribution, la vente et l'exposition de biens ou de services culturels par ces industries sont des activités exemptées. L'imprimerie n'étant pas considérée comme une industrie culturelle, elle tombe sous le coup de l'Accord.

Les quatre exceptions dont il est question ci-dessus sont les suivantes. Premièrement, les deux parties ont convenu de supprimer tous les droits de douane, y compris ceux qui s'appliquent aux produits culturels. Deuxièmement, si une entreprise américaine est tenue, aux termes d'une loi canadienne, de vendre une entreprise culturelle située au Canada, le gouvernement fera en sorte qu'elle en obtienne le prix ayant cours sur le marché libre. Troisièmement, les deux pays protégeront les droits d'auteur sur les programmes transmis au moyen de signaux à distance et retransmis par des câblodistributeurs. Quatrièmement, il ne sera plus nécessaire qu'un périodique ou un journal soit imprimé au Canada pour que ceux qui y insèrent des annonces puissent déduire les dépenses ainsi engagées. D'autre part, l'article concernant l'exemption des industries culturelles prévoit que si le Canada ou les États-Unis adopte une mesure culturelle qui soit contraire aux obligations énoncées dans l'Accord, l'autre pays pourra prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à cette intervention.

Les politiques actuelles d'Investissement Canada permettant l'examen des

investissements étrangers dans les industries culturelles continuent de s'appliquer, au même titre que les exigences relatives à la propriété canadienne du capital dans le secteur de la radiodiffusion et de la câblodistribution imposées par la *Loi sur la radiodiffusion*. Les institutions culturelles canadiennes telles que Radio-Canada, l'Office national du film et Téléfilm Canada échappent à l'Accord, ainsi que les subventions fédérales et provinciales aux programmes culturels.

Investissement

En vertu de l'Accord, chaque partie a convenu qu'à quelques exceptions près, elle accordera dans ses futurs règlements le traitement national aux investisseurs de l'autre partie (c.à.d. le même traitement que celui assuré à ses propres investisseurs). Ces dispositions, associées aux mesures relatives aux services et à la réduction des tarifs, assureront aux gens d'affaires du Canada, hommes et femmes, l'accès à un marché nord-américain élargi de 270 millions de personnes.

Règlement des différends

Le mécanisme de règlement des différends garantira l'application impartiale de la législation respective des deux parties en matière de recours commerciaux. L'un ou l'autre gouvernement peut demander qu'un groupe binational, dont les décisions seront exécutoires, examine une décision d'imposition de droits antidumping ou compensateurs dans le but de déterminer si les lois existantes ont été appliquées correctement et équitablement. En plus, les deux pays ont convenu que les modifications aux lois existantes sur les droits antidumping et compensateurs ne s'appliqueront à l'autre partie qu'après la tenue de

consultations et que si cela est expressément prévu dans les nouvelles lois. En vertu de l'Accord, le Canada et les États-Unis élaboreront une nouvelle réglementation touchant les mesures de subventionnement dans les sept années suivant l'entrée en vigueur de l'Accord. L'effet conjugué de ces changements sera d'assurer que les entreprises canadiennes bénéficient d'un accès qui soit non seulement plus libre, mais également plus sûr et plus prévisible au marché américain.

Appréciation des incidences sur les femmes

D'importantes études économiques sur le libre-échange avec les États-Unis montrent qu'il entraînera la création d'emplois, une hausse du revenu réel et des prix à la consommation plus concurrentiels pour les Canadiens et les Canadiennes. Ces études indiquent d'autre part que les adaptations nécessaires se feront sans heurts, étant donné qu'elles seront relativement minimales par comparaison aux adaptations économiques qui s'effectuent couramment. D'ailleurs, l'économie est en pleine croissance et permet une grande souplesse. C'est un fait établi que l'économie canadienne peut s'adapter et que nous sommes de taille à relever ce nouveau défi. Les femmes peuvent escompter avoir part aux avantages qui découleront de l'Accord et savoir s'adapter pendant la période d'expansion.

Les femmes sur le marché du travail

Pour la plupart des industries, la suppression des tarifs douaniers et l'abaissement des barrières non tarifaires sera directement et indirectement avantageuse. L'accès élargi au vaste marché américain permettra aux entreprises canadiennes de se spécialiser, d'accroître l'efficacité de la fabrication et de réaliser des économies d'échelle. De plus, la baisse des coûts de fabrication améliorera leur compétitivité par rapport non seulement aux entreprises américaines mais aussi à celles du monde entier. L'entreprise plus efficace et plus

compétitive peut offrir des emplois plus nombreux et meilleurs aux travailleurs des deux sexes. Le ministère des Finances chiffre la croissance nette de l'emploi à 120 000 d'ici 1993 — soit cinq ans seulement après le début de l'application progressive de l'Accord. L'activité croissante des femmes porte à croire que celles-ci pourront profiter des nouvelles possibilités dans les industries manufacturières et dans le secteur des services.

L'objet du présent document n'est pas de décrire en détail les répercussions de l'Accord sur les travailleuses des diverses industries. Il vise plutôt à donner un aperçu de son incidence globale sur l'ensemble des industries manufacturières et sur le secteur des services, lesquels emploient la majorité des travailleuses. La partie qui suit traite brièvement des agricultrices et donne ensuite un aperçu des économies que les consommateurs canadiens, hommes et femmes, pourront réaliser.

Une série de profils sur diverses industries du secteur des services et des industries manufacturières seront bientôt publiés par le ministère de l'Expansion industrielle régionale. On y examine les points forts et les faiblesses de chacune et les implications de l'Accord pour sa compétitivité.

Industries manufacturières

Selon les estimations du ministère des Finances, la production manufacturière du Canada pourrait s'accroître de 10 p. 100 par suite de l'entrée en vigueur de l'Accord. Cette hausse serait le résultat de l'efficiencia accrue qui accompagnerait la conquête de nouveaux marchés d'exportations aux États-Unis et l'achat aux États-Unis d'intrants à meilleur prix. Il ressort de l'étude du ministère des Finances que la production de la plupart des entreprises canadiennes augmentera, quel que soit le degré de protection contre la concurrence étrangère qui leur est assuré.

Plusieurs facteurs portent à penser que les industries actuellement protégées seront gagnantes en régime de libre-échange. Les industries qui jouissent d'une protection relativement grande au Canada sont généralement très protégées aux États-Unis aussi. Le fait d'abaisser les barrières tarifaires intensifiera la concurrence de la part des importations américaines et permettra aux entreprises canadiennes d'accroître leur part du marché américain et de compenser ainsi toute perte de leur part du marché domestique au profit des importations. Grâce à l'accès au vaste marché américain et à la période d'adaptation permise par la suppression progressive des tarifs, les industries très protégées auront la possibilité de réduire leurs coûts de production par la spécialisation et par la fabrication de lots plus

importants. La baisse du coût des intrants que permettra le libre-échange rendra ces industries plus compétitives que les producteurs d'outre-mer sur le marché nord-américain. Lorsque la concurrence par les prix est un facteur déterminant, une telle baisse des coûts de fabrication peut se traduire par une hausse du chiffre d'affaires, de la production et de l'emploi.

La main-d'œuvre féminine dans les manufactures est répartie entre les diverses industries de ce secteur. Prenons l'exemple des 18 industries manufacturières énumérées au tableau 3.2 : les femmes occupent plus de 25 p. 100 des emplois dans neuf des catégories. La plus forte concentration de femmes en pourcentage se trouve dans le vêtement, le cuir, les textiles, l'imprimerie et les industries manufacturières diverses. Les femmes représentent également une forte proportion des effectifs dans l'industrie chimique, l'industrie des produits électriques, les aliments et boissons et les industries des produits en caoutchouc et des articles en matière plastique. La représentation des femmes dans toutes les catégories d'industries semble indiquer que les travailleuses du secteur manufacturier sont bien placées pour profiter des avantages qui rejailliront sur ce secteur.

L'incidence globale de l'Accord sera positive mais ses effets varieront d'une industrie à l'autre et d'une entreprise à l'autre. Les entreprises n'ont pas toutes la même capacité de tirer profit des nouvelles possibilités en matière d'économies d'échelle et d'efficience accrue. La capacité de l'industrie et des travailleurs canadiens d'exploiter ces possibilités et de relever le défi du libre-échange dépendra de divers facteurs. Il ne faut pas oublier que dans le passé, les industries manufacturières du Canada ont dû faire face à plusieurs adaptations. Entreprises et travailleurs ont eu à faire face au progrès technologique et à la modernisation, à soutenir une concurrence de plus en plus vive, en particulier de la part de pays nouvellement industrialisés qui disposent d'une main-d'œuvre moins coûteuse, et à passer au travers de rondes successives de réductions multilatérales de tarifs avec les partenaires commerciaux du Canada au sein du GATT. Ils ont démontré qu'ils n'ont rien à craindre des changements qu'implique la concurrence sur la scène internationale.

Dans le secteur manufacturier, les Canadiens, hommes et femmes, qui changent d'emplois et d'employeurs dans une année sont légion. Leurs raisons sont tantôt personnelles, tantôt liées à la conjoncture économique. Le nombre de

changements d'emplois attribuable à l'Accord sera relativement peu important au regard du taux de roulement de la main-d'œuvre dans une année moyenne. Il est normal que, dans une année donnée, les nouvelles usines et celles qui prennent de l'expansion fassent augmenter l'embauche de 9 p. 100 dans le secteur manufacturier alors que 8 p. 100 des emplois disparaissent par suite de fermetures d'usines et de compressions d'effectifs.

Le Conseil économique a également comparé le roulement de la main-d'œuvre dans quatre industries — cuir, textile, bonneterie et vêtement — à celui dans l'ensemble des industries du secteur¹. Ces quatre industries sont celles qui emploient la plus forte proportion de femmes dans le secteur. Si l'on en juge par le roulement de la main-d'œuvre, on constate que les travailleurs et les travailleuses de ces industries sont aussi adaptables que ceux dans l'ensemble du secteur, en moyenne. Comme ils l'ont fait par le passé, les travailleurs du secteur manufacturier — hommes et femmes — devraient pouvoir s'adapter aux changements qui résulteront de l'Accord.

¹Conseil économique du Canada, *Sous les feux de la concurrence — L'adaptation dans le secteur manufacturier*.

Services

Dans le secteur des services, les dispositions relatives au traitement national pour les services commerciaux visés assurent la limitation des futurs obstacles aux échanges touchant ces services et rendent plus sûr l'accès relativement libre dont jouissent actuellement les entreprises sur le marché nord-américain. La simplification des formalités relatives au séjour temporaire de gens d'affaires facilitera la vente de services — et de biens — aux États-Unis par des Canadiens et des Canadiennes.

L'incidence de l'Accord pour ce qui est de favoriser les investissements américains au Canada, conjointement avec les dispositions du chapitre sur les investissements qui rendent les placements de ce type plus intéressants pour les Américains, sera avantageuse pour le secteur des services, qui bénéficiera ainsi d'injections directes de capitaux. À cela s'ajouteront les retombées indirectes résultant des investissements accrus dans les industries manufacturières et ailleurs, lesquels contribueront à une hausse de la demande de services connexes (p. ex. les services professionnels et la construction).

L'Accord comporte des annexes spéciales sur les services visant à rendre l'accès au marché américain plus sûr pour l'industrie du tourisme, pour les sociétés de services informatiques et pour les prestataires de services améliorés de télécommunications. Un chapitre distinct traite

des services financiers. Toutes les industries du secteur des services comptent un fort pourcentage de femmes parmi leurs effectifs. Par ailleurs, une des annexes au chapitre prévoit la reconnaissance réciproque des normes professionnelles en architecture. Les professionnels y trouveront leur compte, car ils pourront étendre leur clientèle au sud de nos frontières. En outre, l'Accord permet la négociation éventuelle d'annexes similaires pour d'autres professions.

La demande de services augmentera parallèlement à la croissance prévue des exportations de produits. L'acheteur éventuel d'un produit se voit souvent offrir du même coup un ensemble de services qui peuvent l'inciter à acheter. Ainsi, celui qui achète un ordinateur reçoit généralement des logiciels, une formation, un service d'entretien et de réparation après-vente et des services personnalisés. Comme beaucoup de produits sont vendus avec des services, la croissance du commerce de produits par suite de l'Accord fera augmenter la demande à l'égard des services correspondants et créera de l'emploi pour les travailleuses dans le secteur des services.

Avec l'instauration du libre-échange, le secteur des services devrait gagner beaucoup sur le tableau de l'emploi. Les travailleuses de ce secteur bénéficieront directement des possibilités d'emploi accrues auxquelles l'Accord devrait donner lieu, mais, en plus, elles en retireront des avantages indirects liés à la hausse de la demande de services et à la création d'emplois connexes qui accompagneront la croissance du commerce de produits. La hausse de revenu qui résultera de l'Accord se traduira par un raffermissement de la demande de services dans tous les secteurs — pas seulement dans ceux où les échanges croîtront. Aussi, la croissance rapide de ces dix dernières années se poursuivra vraisemblablement et sera favorisée par la mise en œuvre de l'Accord.

La hausse de la demande de services créera des occasions d'affaires pour les femmes entrepreneures. La plupart des nouvelles entreprises naissent dans le secteur des services. Il s'agit généralement de petites entreprises appartenant à des Canadiens et Canadiennes : détaillants, créateurs de logiciels, maisons de commerce et services aux entreprises. Les femmes forment une proportion croissante des petits entrepreneurs au Canada et ont beaucoup de succès en affaires.

Agriculture

Dans le secteur agricole, la plupart des exploitations sont à caractère familial. La main-d'œuvre agricole de sexe féminin profitera au même titre que les hommes des avantages procurés par la mise en œuvre de l'Accord. On trouvera une analyse de l'incidence du libre-échange sur chacun des divers groupes de produits agricoles — céréales et oléagineux, bétail et viande rouge, produits laitiers, horticulture, volaille et œufs, et cultures spéciales — dans l'étude intitulée *L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et l'agriculture : une appréciation*.

La consommatrice

Grâce à la suppression des tarifs dans le cadre de l'Accord, la consommatrice et le consommateur canadiens bénéficieront de prix plus concurrentiels et d'un plus vaste choix de produits de meilleure qualité. La concurrence des prix sera permise par l'admission en franchise de produits de consommation en provenance des États-Unis et par l'efficacité accrue des entreprises canadiennes, qui pourront produire davantage et accroître leur spécialisation du fait du libre accès à l'énorme marché américain. Les consommateurs et consommatrices seront gagnants dans un marché plus compétitif.

Le ministère de la Consommation et des Corporations a évalué l'importance des économies que pourront réaliser les consommateurs en général et certains groupes de femmes en particulier¹. Ses estimations partent du postulat que tous les droits de douane seront supprimés une fois la mise en œuvre de l'Accord terminée, en 1998. La situation des ménages à faible revenu à la charge d'une mère sans conjoint et sans emploi, des femmes âgées à faible revenu vivant seules et des travailleuses célibataires est examinée séparément. Les économies annuelles globales que les parents à revenu moyen pourront réaliser au chapitre des dépenses engagées à la naissance d'un premier enfant ont également été calculées.

Économies sur les dépenses des consommateurs et des consommatrices

Les économies annuelles moyennes, une fois l'Accord intégralement mis en œuvre, sont d'environ 325 \$ (de 255 à 395 \$) pour l'ensemble des ménages à faible revenu. Les économies par personne pour ce groupe sont de 119 à 185 \$. Comme proportion du revenu, les économies se situent entre 2,4 et 3,7 p. 100. Les économies annuelles moyennes

pour les ménages à revenu moyen et élevé se chiffrent à environ 800 \$ (de 612 à 949 \$), soit de 215 à 334 \$ par personne. Elles correspondent à un pourcentage du revenu total variant entre 1,4 et 2,2 (voir les tableaux 5.1 et 5.3).

Le revenu moyen des ménages à la charge d'une femme sans conjoint et sans emploi s'établissait à 10 140 \$ en 1986. Comme ce revenu moyen et ces habitudes de consommation correspondent presque parfaitement à celui du ménage à faible revenu, les habitudes de consommation et les économies à ce chapitre seront similaires. Par conséquent, la mère sans conjoint et sans emploi peut s'attendre que son pouvoir d'achat augmente d'environ 325 \$ (de 255 à 395 \$), une fois tous les tarifs supprimés.

Selon les estimations, les femmes âgées à faible revenu vivant seules réaliseront des économies de 155 à 240 \$, ce qui représente de 2 à 3,2 p. 100 de leur revenu (voir les tableaux 5.2 et 5.3). Cela se compare aux estimations par personne pour les autres ménages.

¹Les résultats exposés ici sont fondés sur les mêmes sources et sur la même méthodologie que celles utilisées dans le rapport intitulé *L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et les consommateurs canadiens : une appréciation*. Le lecteur ou la lectrice pourra se reporter à ce document, à l'appendice B en particulier, pour prendre connaissance des principales hypothèses qui sous-tendent l'analyse.

Pour ce qui est des femmes célibataires de moins de 45 ans, sans distinction de revenu, les économies annuelles moyennes ont été estimées à environ 530 \$ (de 415 à 644 \$). Cette moyenne est plus élevée que les estimations par personne appartenant à d'autres types de ménages parce que les femmes célibataires consacrent une proportion plus importante de leur revenu à la nourriture, à l'hébergement, à l'habillement et aux biens de consommation. Dans leur cas, les économies représenteront de 1,9 à 2,9 p. 100 de leur revenu brut, pourcentage qui se compare aux estimations pour les autres ménages à faible revenu ou à revenu moyen ou élevé (voir les tableaux 5.2 et 5.3).

Économies pour les parents d'un premier enfant

Les dépenses annuelles à la consommation de type courant dont il est question ci-dessus ne reflètent pas des changements de style de vie comme celui qu'occasionne la naissance du premier enfant (durant les douze premiers mois). Dans une année, seule une infime proportion des ménages connaissent un tel changement, avec les dépenses qu'il entraîne. Néanmoins, il est intéressant de noter que le coût annuel total des dépenses liées à la naissance d'un premier enfant sera inférieur de 268 à 416 \$ par suite de la suppression des droits de

douane (voir le tableau 5.4). Cette estimation tient compte du coût d'achat du mobilier et de l'équipement essentiels ainsi que d'autres dépenses de première nécessité comme les aliments et les vêtements de bébé. Comme de raison, l'importance des dépenses variera en fonction du revenu et du style de vie des parents, de l'état de santé de l'enfant et de l'aide apportée par les membres de la parenté, de sorte que les économies éventuelles que permettra l'Accord ne seront pas uniformes.

Incidences sur les normes techniques du point de vue des consommateurs et des consommatrices

Les dispositions de l'Accord qui ont trait aux normes techniques garantissent aux consommateurs et consommatrices les avantages pouvant découler de l'abolition des droits de douane. D'autre part, il est reconnu que l'information et la protection des consommateurs et consommatrices est une raison légitime de maintenir les normes techniques. Ainsi, les dispositions sur l'étiquetage bilingue, l'emballage et les normes de santé et de sécurité demeureront en place. En vertu de l'Accord, les consommatrices et les consommateurs canadiens seront protégés, lorsqu'il y a lieu, par des normes aussi sévères que celles dont ils bénéficient actuellement, ou plus sévères encore.

Tableau 5.1

Prévisions relatives aux économies annuelles moyennes par catégorie de dépenses découlant de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (\$1987)¹

Catégorie de dépenses	Familles à faible revenu ²	Familles à revenu moyen et élevé ³
Alimentation	53 à 82	89 à 138
Logement	83 à 129	161 à 250
Dépenses du ménage	17 à 26	31 à 48
Meubles et appareils ménagers	19 à 30	64 à 99
Vêtements	42 à 65	129 à 200
Transports	10 à 15	50 à 78
Soins de santé	7 à 11	14 à 22
Soins personnels	9 à 14	19 à 29
Loisirs	8 à 13	44 à 68
Éducation	1 à 1	1 à 2
Tabac et alcool	6 à 9	9 à 14
Économies totales	255 à 395	612 à 949
Revenu moyen	10 725	42 850
Économies en pourcentage du revenu moyen ...	2,4% à 3,7%	1,4% à 2,2%

¹Les estimations dans ce tableau ont été établies à partir des mêmes sources et selon la même méthodologie que celles utilisées dans le rapport *L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et les consommateurs canadiens : une appréciation*.

²La famille moyenne comprend 2,14 personnes.

³La famille moyenne comprend 2,84 personnes.

Tableau 5.2

Prévisions relatives aux économies annuelles moyennes par catégorie de dépenses découlant de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (\$1987)¹

Catégorie de dépenses	Femmes âgées à faible revenu vivant seules	Femmes célibataires de moins de 45 ans
Alimentation	33 à 51	43 à 66
Logement	70 à 108	120 à 186
Dépenses du ménage	10 à 15	19 à 29
Meubles et appareils ménagers	9 à 14	39 à 60
Vêtements	20 à 31	112 à 173
Transports	1 à 1	25 à 39
Soins de santé	5 à 8	10 à 15
Soins personnels	3 à 5	15 à 24
Loisirs	2 à 4	27 à 42
Éducation	0 à 0	1 à 2
Tabac et alcool	1 à 2	5 à 8
Économies totales	155 à 240	415 à 644
Revenu moyen	7 500	22 275
Économies en pourcentage du revenu moyen	2,0% à 3,2%	1,9 à 2,9%

¹ Les estimations dans ce tableau ont été établies à partir des mêmes sources et selon la même méthodologie que celles utilisées dans le rapport *L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et les consommateurs canadiens : une appréciation*.

Tableau 5.3

Prévisions relatives aux économies annuelles moyennes des consommateurs
découlant de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis¹

Classement famille/revenu	Économie annuelle moyenne (\$1987)		Économie annuelle moyenne en %	
	Par famille	Par personne	Dépenses de consommation	Revenu
Familles à faible revenu et personnes indépendantes ²	255	119	2,1	2,4
	à 395	à 185	à 3,3	à 3,7
Familles à revenu moyen et élevé et personnes indépendantes ³	612	215	1,6	1,4
	à 949	à 334	à 2,5	à 2,2
Femmes âgées à faible revenu vivant seules	155	155	2,0	2,0
	à 240	à 240	à 3,2	à 3,2
Jeunes femmes célibataires (moins de 45 ans)	415	415	1,9	1,9
	à 644	à 644	à 2,9	à 2,9

¹ Les estimations dans ce tableau ont été établies à partir des mêmes sources et selon la même méthodologie que celles utilisées dans le rapport *L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et les consommateurs canadiens : une appréciation*.

² La famille moyenne comprend 2,14 personnes.

³ La famille moyenne comprend 2,84 personnes.

Sources pour les tableaux 5.1, 5.2 et 5.3 :

Revenu Canada, *Liste tarifaire canadienne, 1985*.

Statistique Canada, *Dépenses moyennes détaillées par groupe familial à faible revenu, Canada, 1982, Tableau 90A91*.

Statistique Canada, *Dépenses des familles au Canada, 1982, 62-555*.

Statistique Canada, *Magasins de détail à succursales et les grands magasins, 1985, 63-210*.

Statistique Canada, *Prix à la consommation et indices des prix, 62-010*.

Tableau 5.4

Prévisions relatives aux économies annuelles moyennes des parents d'un premier enfant par suite de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (\$1987)

Catégorie de dépenses	Dépenses moyennes	Économies annuelles ¹
Aliments et lait pour nourrissons	1 020	73 à 113
Vêtements de bébé	860	68 à 105
Mobilier	760	41 à 63
Couches jetables	590	28 à 44
Équipement de voyage	445	22 à 34
Jouets	200	10 à 16
Literie et linge de maison	150	12 à 18
Divers	140	7 à 11
Soins personnels et de santé	100	4 à 6
Frais de décoration	100	4 à 6
Dépenses et économies totales	4 365	268 à 416

¹Ces économies sont celles que pourra réaliser un couple marié à revenu unique, ou une mère célibataire qui travaille à l'extérieur, dont le revenu familial annuel est de 20 000 à 35 000 \$. Les dépenses peuvent varier d'une famille à l'autre.

Sources : Revenu Canada, *Liste tarifaire canadienne, 1985*, et Statistique Canada, *Magasin de détail à succursales et grands magasins, 1985*, 63-210.

Programmes sociaux

Les programmes sociaux intéressent les femmes à la fois comme travailleuses et comme consommatrices. Le Canada et les États-Unis ont chacun leurs propres programmes sociaux qui ont évolué en fonction de priorités différentes. L'Accord n'affecte pas l'ensemble des mesures sociales mises en place par les gouvernements canadiens au fil des ans. Il n'affecte pas non plus la capacité des deux gouvernements de mettre en œuvre de nouveaux programmes ou de nouvelles normes visant à appuyer les politiques sociales.

Dans le cadre des négociations commerciales, le Canada a précisé clairement que les programmes sociaux du gouvernement ne seraient pas touchés par l'Accord. Parmi les programmes sociaux exclus de l'Accord figurent l'assurance-maladie, les garderies, les prestations de maternité, la formation professionnelle, l'équité salariale, le Régime de pensions du Canada, les pensions d'invalidité et l'assurance-chômage.

Les dispositions de l'Accord ne s'appliquent pas aux pratiques de subventionnement de l'un ou l'autre gouvernement. Les deux parties à l'Accord se sont engagées à élaborer, dans les sept années suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, une nouvelle réglementation en vue de remédier aux problèmes liés aux subventions à l'exportation. À noter toute-

fois que les subventions à caractère général ne sont pas considérées comme des subventions à l'exportation proprement dites. Ainsi, aucun programme canadien de sécurité sociale n'a jamais fait l'objet de droits compensateurs à titre de subvention à l'exportation et il n'y a aucune raison de croire que cela se produira dans le futur.

Au cours des 40 dernières années, le Canada a été l'un des principaux instigateurs de l'accroissement des échanges au moyen de négociations multilatérales sur le commerce dans le cadre du GATT. Dans un même temps, il a continué d'étendre et d'améliorer son réseau de services et de programmes sociaux qui comptent parmi les meilleurs et les plus équitables au monde. L'expérience du Canada nous montre que son adhésion aux accords relatifs au commerce international ne porte pas atteinte à sa capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes sociaux pour répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. En fait, la croissance économique supplémentaire engendrée par la libéralisation des échanges a consolidé l'assise financière de ces programmes sociaux.

Conclusion

Les femmes jouent un rôle important dans l'économie canadienne. Il importe, pour les femmes comme pour l'ensemble de la population, de maintenir la croissance et la prospérité. Le libre-échange favorisera la croissance, de même que l'emploi et la hausse des revenus et du niveau de vie. La sécurité accrue de l'accès au marché américain et les garanties contre les mesures protectionnistes futures favoriseront les échanges et la création de nouveaux emplois pour les femmes.

Le secteur des services, où 84 p. 100 des femmes sont employées, jouira de retombées directes et indirectes en régime de libre-échange. Les industries de services canadiennes pourront compter sur un accès plus sûr au marché américain et recevront leur part des dépenses et des investissements accrus des consommateurs et des entreprises du Canada. De nouvelles possibilités d'emploi s'offriront aux femmes, et leur perspectives d'avancement dans leur carrière s'amélioreront.

Dans le secteur manufacturier, la suppression des tarifs bilatéraux, l'abaissement des barrières non tarifaires et la sécurité d'accès au marché américain permettront aux entreprises d'accroître l'efficacité de la production et de réaliser des

économies d'échelle. La baisse du coût des intrants permettra une plus grande compétitivité. Pour les travailleuses du secteur — qui représentent 12 p. 100 de la main-d'œuvre féminine — l'efficacité et la compétitivité accrues des entreprises se traduiront par des emplois meilleurs et plus nombreux.

Les femmes sont aujourd'hui propriétaires de plus du tiers des petites entreprises du Canada. Le libre-échange créera des occasions d'affaires pour ces entrepreneures du fait de l'accès à un marché plus vaste. Le libre-échange créera un climat plus stable pour les échanges, de sorte que les femmes d'affaires seront mieux à même d'élaborer et d'orienter leurs plans d'entreprise.

Pour le consommateur et la consommatrice, les avantages du libre-échange prendront la forme de prix plus concurrentiels, d'un élargissement de l'éventail de biens et de services et d'une amélioration de la qualité des produits.

L'Accord ne touche en rien les divers programmes d'ordre social dont bénéficient les Canadiens et les Canadiennes — que ce soit l'assurance-maladie, les garderies, les prestations de maternité, les pensions ou l'assurance-chômage, — ni n'empêche la mise sur pied de nouveaux programmes sociaux. Au contraire, la croissance économique qui accompagnera le libre-échange consolidera l'assise financière sur laquelle reposent ces programmes sociaux.

Le libre-échange offre au Canada — et plus particulièrement aux Canadiennes — des défis et des possibilités. L'abaissement des barrières tarifaires et un climat plus stable pour le commerce et les investissements stimuleront la croissance économique, favoriseront l'emploi et entraîneront une hausse des revenus et du niveau

de vie. Le libre-échange permettra de développer les capacités économiques et industrielles du pays, d'offrir plus de choix aux travailleurs et travailleuses et d'accroître leur mobilité. Ces retombées ont une grande importance pour les femmes — les travailleuses, les chefs d'entreprise et les consommatrices — qui sont l'une des principales ressources du Canada.

Annexe A

Programmes fédéraux d'aide à l'adaptation

Le gouvernement fédéral a mis en place divers programmes dans le but d'aider les personnes et les entreprises à s'adapter à l'évolution du commerce et du marché du travail : formation, recyclage et services d'orientation pour les personnes; aide à la commercialisation, subventions de recherche et de développement et autres mesures visant à permettre aux entreprises de profiter de nouvelles occasions d'affaires. La plupart des provinces ont aussi mis sur pied des programmes pour faciliter l'adaptation des travailleurs et des entreprises. Les personnes et les entreprises souhaitant obtenir de l'aide dans le cadre de la transition au libre-échange avec les États-Unis pourront profiter de ces programmes.

Programmes d'adaptation de la main-d'œuvre

Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, la Planification de l'emploi et le service d'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont des moyens éprouvés de faciliter l'adaptation aux changements sur le marché du travail et auront un rôle central à jouer dans le passage au libre-échange.

Le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie est une formule pratique fondée sur la collaboration entre le patronat et les employés pour faire face aux changements résultant des progrès technologiques, de l'évolution des goûts, des conditions nouvelles dans lesquelles se font les échanges ou de la réorganisation des entreprises. Il permet l'établissement volontaire de comités consultatifs mixtes comportant

une représentation égale des employés et du patronat. Les représentants patronaux et syndicaux travaillent ensemble à la résolution de leurs problèmes mutuels. À cette fin, ils élaborent et mettent à exécution un plan d'action visant à remédier à certains problèmes liés au marché du travail et à satisfaire les besoins de main-d'œuvre. Tout au long du processus, le Service dispense ses conseils dans le but d'aider les comités à choisir parmi les programmes et les services de la Planification de l'emploi, et d'autres programmes du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé, ceux qui sont conformes à leurs besoins.

La Planification de l'emploi aide les travailleurs et les travailleuses à s'adapter aux changements sur le marché du travail et les prépare aux emplois d'aujourd'hui et de demain. Elle comporte divers éléments conçus pour répondre aux besoins variés en matière de formation et d'apprentissage. La formation, élément central de la Planification de l'emploi, est dispensée en cours d'emploi, hors du cadre de travail ou en établissement, à temps plein ou à temps partiel, pour une période de trois ans ou moins. Les travailleurs et les employeurs peuvent toucher des allocations de formation ou des subventions salariales pendant les stages. Les stagiaires qui doivent faire garder leurs enfants peuvent recevoir une allocation pour personne à charge. La Planification de l'emploi permet aussi d'appuyer financièrement la mobilité et le développement des qualités d'entrepreneur.

Dans le cadre de la Planification de l'emploi, les femmes sont encouragées à choisir parmi toute la gamme des catégories professionnelles celle dans laquelle elles souhaitent recevoir une formation. Des cours d'orientation vers divers métiers sont offerts aux femmes, y compris des cours de courte durée tels que l'Initiation aux occupations non traditionnelles de même que des programmes plus exhaustifs couvrant plusieurs métiers et visant à familiariser les stagiaires avec les outils de chacun. De plus, les femmes défavorisées sur le plan de l'emploi peuvent être admissibles à des cours de langue.

La Planification de l'emploi comporte six éléments, dont trois sont particulièrement susceptibles d'être utiles aux entreprises, aux travailleurs et aux collectivités dans le contexte du passage au libre-échange : Acquisition de compétences, Pénuries de main-d'œuvre et Développement des collectivités.

- Acquisition de compétences aide les employeurs à offrir une nouvelle formation aux travailleurs et travailleuses dont l'emploi est menacé par les changements technologiques. Des modifications seront également apportées au programme dans le but d'aider les nouvelles entreprises et celles qui prennent de l'expansion à recruter et à former des travailleurs et des travailleuses.

- Pénuries de main-d'œuvre assure la formation de travailleurs et de travailleuses dans les secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre afin d'atténuer les goulets d'étranglement qui pourraient empêcher les entreprises de tirer parti des possibilités offertes par le libre-échange. Les métiers dits « masculins » peuvent être désignés comme étant en situation de pénurie afin de contribuer à satisfaire à la demande de femmes qualifiées de la part d'employeurs désireux d'atteindre les objectifs de leurs plans d'équité en matière d'emploi.
- Développement des collectivités vient en aide aux collectivités frappées par une récession ou par la fermeture d'usines, à celles où le chômage est un problème chronique et à celles dont l'économie est en perte de vitesse. Le programme vise à répondre aux besoins de la collectivité en accueillant les propositions que la Chambre de commerce, les groupements communautaires, les organisations féminines et les particuliers lui soumettent par l'intermédiaire de leur Comité de développement de la collectivité. La formule utilisée est caractérisée par la souplesse et la coopération et a pour but de renforcer les atouts de la collectivité et d'appuyer le secteur privé en mettant l'accent sur l'esprit d'entreprise et l'adaptation de la main-d'œuvre.

-
- Intégration professionnelle permet aux femmes et aux jeunes qui éprouvent de la difficulté à s'insérer dans le monde du travail de participer à un programme de formation professionnelle et de stages pratiques d'une durée de 52 semaines ou moins au total. Ce programme offre également des services aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi.
 - Développement de l'emploi aide les Canadiens et les Canadiennes qui sont sans emploi depuis 24 des 30 dernières semaines, au moins, en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle en cours d'emploi et hors du cadre de travail. La formation peut s'étendre sur 52 semaines. Une personne qui termine cette formation avec succès peut devenir admissible à d'autres programmes de la Planification de l'emploi.
 - Aide à l'innovation permet de verser une aide financière pour la réalisation de projets consistant dans la mise à l'essai de solutions aux problèmes relatifs au marché du travail. Sont admissibles les particuliers ou les groupes qui présentent une proposition novatrice pour l'adaptation du marché du travail.

Par l'entremise de ses 460 Centres d'emploi du Canada (CEC), répartis dans tout le pays, Emploi et Immigration Canada assure des services complets d'orientation, de présentation aux employeurs et de placement. Parmi les services spéciaux offerts aux femmes par les CEC, mentionnons les entretiens avec des conseillers en orientation et la possibilité de participer à des séances d'information en groupe. La plupart des CEC ont un agent de liaison pour les femmes. Des Centres préparatoires à l'emploi pour femmes, dont les services d'orientation sont réservés aux femmes, ont été mis sur pied à Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto et Halifax.

Emploi et Immigration Canada finance également les activités d'extension des organismes communautaires qui visent à répondre aux besoins des femmes en matière d'emploi.

La Loi concernant l'équité en matière d'emploi, proclamée en août 1986, vise à aider les femmes et les membres d'autres groupes cibles à surmonter les obstacles à l'emploi. La Loi s'applique aux sociétés d'État et aux entreprises dans les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral qui comptent 100 employés ou plus.

Programmes d'adaptation du secteur agricole

Les services de main-d'œuvre agricole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration contribuent à assurer le bon fonctionnement du marché du travail dans le secteur agricole. Ils comprennent les bureaux des services de main-d'œuvre agricole, l'aide au transport quotidien des travailleurs et travailleuses agricoles et les accords fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole.

Le rôle des bureaux des services de main-d'œuvre agricole et de l'aide au transport quotidien des travailleurs et travailleuses agricoles consiste à promouvoir le bon fonctionnement des marchés du travail agricoles en recrutant, en choisissant et en transportant les travailleurs et travailleuses dont les employeurs ont besoin. Les bureaux des services de main-d'œuvre agricole aident également les agriculteurs et l'industrie agricole à planifier l'utilisation des ressources humaines.

En ce qui concerne les accords fédéraux-provinciaux sur l'emploi agricole, ils prévoient le partage des frais entre les deux ordres de gouvernement pour des activités telles que les programmes d'échange interprovinciaux, l'élaboration de politiques et de programmes relatifs au marché du travail agricole, l'hébergement des travailleuses et travailleurs saisonniers, la recherche et la promotion.

Le Programme canadien de réorientation des agriculteurs vient en aide aux agriculteurs et à leur famille pour faciliter le passage de l'agriculture à un autre emploi. Le Programme est financé par Agriculture Canada et dispensé par l'intermédiaire des bureaux du ministère de l'Emploi et de l'Immigration (sauf au Manitoba, où le *Western Agriculture Research Centre* assure l'exécution du Programme). Ces services peuvent comprendre l'aide à la prospection et à la réinstallation, le remboursement aux employeurs qui embauchent des membres de la famille d'une partie de leur salaire et les subventions aux membres de la famille qui décident de se mettre à leur compte. Les femmes intéressées dans une exploitation agricole, à titre de propriétaires, d'associées ou de conjointes, peuvent être admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme. Lorsqu'un des conjoints participe au Programme, tous les membres de la famille ont droit aux divers services.

Programmes d'adaptation de l'industrie

Plusieurs programmes fédéraux pourraient permettre aux entreprises canadiennes de tirer parti de l'instauration du libre-échange avec les États-Unis.

Dans le cas des sociétés canadiennes en quête de nouveaux débouchés au pays ou à l'étranger, elles ont accès à des programmes complets qui leur permettent d'obtenir les renseignements de base et les ressources dont elles ont besoin pour se tailler une place dans de nouveaux marchés. D'autres programmes renseignent sur les marchés canadiens occupés par des fournisseurs étrangers que des entreprises locales seraient en mesure de conquérir. Le service d'analyse des importations du ministère de l'Expansion industrielle régionale offre aux entreprises canadiennes des renseignements détaillés sur la valeur, le volume et la nature de tel ou tel produit importé par le Canada. D'autres encore fournissent des renseignements sur les créneaux étrangers. Le Service des délégués commerciaux du ministère des Affaires extérieures aide les entreprises canadiennes à conquérir des marchés à l'étranger. Les ministères des Affaires extérieures et de l'Expansion industrielle régionale offrent le Programme de développement des marchés d'exportation. Celui-ci permet de rembourser aux sociétés canadiennes le coût de la conquête de marchés étrangers. *Win-Exports* est un répertoire

informatisé des noms et des produits des fournisseurs canadiens qui est mis à la disposition des acheteurs étrangers, ceux des États-Unis en particulier.

Toute une gamme de programmes gouvernementaux visent à aider les entreprises dans le domaine des sciences et de la technologie, notamment : INNOVATION, nouvelle stratégie conçue pour promouvoir l'innovation et le transfert technologique par les entreprises canadiennes; divers stimulants fiscaux; aide financière pour les travaux de recherche et de développement et les projets-pilotes; information scientifique et financière; activités de formation; politiques d'achat.

Le programme de comparaisons inter-entreprises du ministère de l'Expansion industrielle régionale est un service diagnostique qui analyse les points forts et les faiblesses du participant et l'aide à améliorer des points tels que le contrôle des coûts, les investissements, la rationalisation et la commercialisation.

De nouveaux mécanismes ont été mis en place dans le but de promouvoir le développement régional et d'aider l'industrie des régions concernées à relever divers défis commerciaux. Il s'agit de l'Agence des perspectives de l'Atlantique, de l'Initiative fédérale du développement économique du nord de l'Ontario et du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Un Conseil consultatif sur l'adaptation, formé de représentants des milieux d'affaires, des syndicats et des universitaires, a été chargé de conseiller le gouvernement au sujet des modifications qui pourraient être apportées aux programmes existants afin d'assurer que les travailleurs et les entreprises du Canada puissent tirer pleinement parti des avantages procurés par l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Annexe B

Éléments de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis — Synopsis

Le 4 octobre 1987, le Canada et les États-Unis en sont venus à une entente de principe sur les éléments à englober dans l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Le texte officiel de l'Accord a été déposé à la Chambre des communes le 11 décembre 1987. Les principaux éléments de l'Accord sont les suivants :

Droits de douane et règles d'origine

Tous les droits de douane seront éliminés entre les deux pays lorsque l'Accord entrera en vigueur, soit le 1^{er} janvier 1989, selon trois formules : a) certains droits seront éliminés immédiatement; b) certains seront éliminés en cinq tranches annuelles égales; c) certains seront éliminés en dix tranches annuelles égales.

Les produits qui sont entièrement originaires du Canada ou des États-Unis seront admissibles au nouveau traitement tarifaire. Les produits incorporant des matières ou des composantes étrangères qui ont été suffisamment transformés pour justifier un changement de classement tarifaire seront également admissibles. Dans certains cas, il faudra que 50 p. 100 du coût de fabrication ait été engagé dans l'un ou l'autre pays pour que les produits soient admissibles.

Restrictions quantitatives

Les dispositions du GATT sur les restrictions quantitatives à l'importation ou à l'exportation continueront de s'appliquer.

Les restrictions quantitatives existantes seront ou bien éliminées, immédiatement ou selon un échéancier convenu, ou bien maintenues. En ce qui concerne les mesures à l'exportation prises pour des raisons d'insuffisance des approvisionnements ou de conservation, l'Accord va au-delà des dispositions du GATT en permettant un accès proportionnel aux niveaux historiques des approvisionnements sans que les gouvernements fassent de la discrimination sur le prix. L'Accord prévoit une coopération pour la mise en application de ce genre de mesures touchant les exportations et visant à empêcher le détournement des échanges vers des tierces parties.

Normes techniques

Les deux gouvernements conviennent de s'inspirer du Code de la normalisation du GATT. Ils s'efforceront de mieux harmoniser leurs normes fédérales respectives afin de réduire les obstacles techniques au commerce tout en protégeant la santé et la sécurité nationale, la qualité de l'environnement et les intérêts du consommateur. On encouragera une plus grande compatibilité des normes aux niveaux de l'État, de la province et du secteur privé.

Agriculture

Les deux gouvernements conviennent d'éliminer en dix ans les droits de douane sur les produits agricoles et de ne pas utiliser de subventions directes à l'exportation dans leurs échanges bilatéraux de produits agricoles. Pour les fruits et légumes frais, l'Accord renferme une disposition tarifaire spéciale qui permet de réimposer temporairement les droits de douane courants dans certains cas. Les deux gouvernements s'exempteront de leurs lois respectives sur les importations de viandes, et les licences que le Canada exige pour les importations de blé, d'avoine et d'orge seront éliminées lorsque les niveaux de soutien céréalier seront équivalents dans les deux pays. Le Canada sera exempté de toutes futures restrictions quantitatives américaines sur les produits contenant 10 p. 100 ou moins de sucre. L'Accord maintient notre système de gestion des approvisionnements et notre réseau d'offices de commercialisation, et il prévoit un léger relèvement de nos contingents d'importation de volailles et d'œufs. Les deux pays conviennent de réduire les règlements techniques qui entravent le commerce, tout en protégeant la santé des humains, des animaux et des plantes.

Vins et spiritueux

Les deux gouvernements conviennent d'accorder le traitement national pour les pratiques d'inscription au catalogue et de

distribution, en prévoyant certaines exceptions pour les établissements vinicoles de la Colombie-Britannique et pour les commerces privés de vin de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Le Canada éliminera l'écart de majoration entre les prix des vins canadiens et américains sur une période de sept ans, et immédiatement pour les spiritueux. L'Accord ne touche pas les restrictions actuellement appliquées à la bière. Toutes les autres mesures de discrimination au niveau du prix appliquées par le Canada et les États-Unis seront immédiatement éliminées.

Énergie

Les deux gouvernements conviennent d'interdire la plupart des restrictions imposées aux exportations et aux importations d'énergie, sous réserve des raisons autorisées par le GATT et pour lesquelles de telles restrictions pourront être appliquées, y compris celles liées à l'approvisionnement et à la conservation. Mais en cas d'imposition de contrôles à l'exportation pour insuffisance des approvisionnements, le pays exportateur offrira un accès proportionnel au niveau consenti au pays importateur et ce, sans augmentation des prix. Tout comme pour les restrictions quantitatives générales, le pays exportateur n'est aucunement tenu d'approvisionner l'autre pays.

Commerce des produits automobiles

L'Accord maintient le Pacte de l'automobile et les mesures de protection qu'il offre à ses participants actuels. L'Accord ne modifie aucunement les engagements sur la valeur ajoutée au Canada pris par les producteurs participant au Pacte. Les règles d'origine prévues dans l'Accord encouragent l'achat d'un plus grand nombre de pièces en Amérique du Nord. Les exemptions et remises de droits de douane sur les produits automobiles seront graduellement éliminées, tout comme l'embargo canadien sur les importations d'automobiles d'occasion.

Mesures d'urgence

Les deux gouvernements conviennent d'utiliser des normes plus rigoureuses pour l'application de mesures de sauvegarde (contingents ou restrictions) à leurs échanges bilatéraux. Les contingents globaux d'importation ou les surtaxes imposés par l'un ou l'autre gouvernement en vertu de l'article XIX du GATT exempteront l'autre partie si ses expéditions ne sont pas importantes (moins de 5 à 10 p. 100 du total des importations). Pendant la période de transition prévue par l'Accord, lorsque les importations provenant de l'autre pays contribueront de manière sensible au préjudice grave causé par les importations, les réductions de droits prévues dans l'Accord pourront être suspendues pour une période maximale de trois ans, mais une seule mesure du genre pourra être prise pour un produit donné.

Marchés publics

Le Canada et les États-Unis conviennent d'élargir l'accès de leurs fournisseurs réciproques aux marchés de leurs administrations fédérales respectives, en se fondant sur le Code du GATT relatif aux marchés publics. Le champ d'application du Code sera élargi aux achats valant entre 25 000 \$ US (environ 33 000 \$ CAN) et 171 000 \$ US (238 000 \$ CAN). D'autres négociations bilatérales seront menées lorsque le Code du GATT aura été renégocié.

Commerce des services

C'est le premier accord qui prévoit un ensemble de règles devant régir divers secteurs de services. Les deux gouvernements appliqueront dorénavant les principes du traitement national, du droit à une présence commerciale et du droit d'établissement à leurs fournisseurs respectifs de services, conformément au chapitre sur l'investissement. Les annexes sectorielles explicitent ces obligations pour le tourisme, les services d'architecture ainsi que les services d'informatique et de télécommunications améliorés.

Services financiers

L'Accord maintient l'accès que les institutions financières du Canada et des États-Unis ont au marché de l'autre pays, et il ouvre de nouveaux domaines de concurrence pour la souscription à des titres et pour les services bancaires:

Industries culturelles

Les industries culturelles sont explicitement exemptées de l'Accord.

Autorisation de séjour temporaire pour gens d'affaires

Les gens d'affaires faisant le commerce de produits et de services pourront plus facilement se rendre de l'autre côté de la frontière.

Investissement

Les deux gouvernements conviennent d'accorder dorénavant le traitement national à leurs investisseurs respectifs et de n'imposer aux investisseurs de l'autre pays aucune prescription touchant l'exportation, la teneur en éléments locaux, les achats locaux ou le remplacement des importations. Les lois existantes, les règlements promulgués et les politiques publiées sont maintenus. Le seuil canadien pour l'examen des acquisitions américaines directes sera relevé à 150 millions \$ CAN d'ici 1992. L'examen des acquisitions américaines indirectes sera graduellement éliminé sur la même période.

Règlement des différends en matière de droits antidumping et compensatoires

Un mécanisme de règlement des différends garantira l'application équitable des lois des deux pays prévoyant des mesures antidumping et compensatoires. L'un ou l'autre gouvernement pourra demander à

un groupe spécial binational d'examiner des décisions finales en matière de droits antidumping ou compensatoires. Les décisions des groupes spéciaux seront exécutoires. Les nouvelles lois ne s'appliqueront pas à l'autre pays à moins que celui-ci n'y soit expressément mentionné. Un groupe spécial binational pourra examiner les changements proposés à la législation et émettre des avis à ce sujet. Les deux gouvernements s'efforceront d'élaborer et d'appliquer un nouvel ensemble de lois sur les mesures antidumping et compensatoires et ce, d'ici sept ans.

Dispositions institutionnelles

Une Commission mixte du commerce canado-américain sera établie pour superviser la mise en œuvre de l'Accord et pour régler les différends. Les deux gouvernements conviennent en outre de demander à un groupe binational spécial, à la requête de l'un ou l'autre pays, de faire des recommandations sur le règlement de différends touchant l'interprétation et l'application de l'Accord dans les cas autres que les affaires de droits antidumping et compensatoires. Les deux gouvernements renverront ces différends à l'arbitrage obligatoire dans le cas des mesures de sauvegarde et, s'ils y consentent tous deux, pourront également le faire dans d'autres cas.

Annexe C

Services visés par l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (Annexe 1408 au chapitre 14)

Agriculture et exploitation forestière

Services de préparation des sols
Services d'ensemencement, de travail des sols et de protection des récoltes
Services de récolte (principalement avec des machines)
Services de gestion de ferme
Services d'aménagement paysagiste et d'horticulture
Services forestiers (ex. : reboisement, lutte contre les incendies de forêt)
Services de préparation des récoltes pour la mise en marché
Services relatifs à l'élevage du bétail et aux spécialités animales (à l'exclusion des services vétérinaires)

Exploitation minière

Services de mines de métaux
Services de mines de charbon
Services de champs pétrolifères et gazifères
Services de mines de minerais non métalliques (sauf les combustibles)

Construction

Services des constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux
Services d'entrepreneurs spécialisés

Commerce de distribution

Services de commerce de gros
Services relatifs aux distributeurs automatiques
Services de vente directe

Assurance et immobilier

Services d'assurance
Caisses séparées et autres fonds (gérés uniquement par des sociétés d'assurances)
Services d'agences d'assurance et d'agences immobilières
Services de lotisseurs et de promoteurs
Services de détenteurs de brevets et de locateurs
Services de franchisage
Services d'agences immobilières et de gérants d'immeubles
Services de location d'immeubles

Services commerciaux

Services commerciaux d'entretien
Services de publicité et de promotion
Services de bureaux de crédit
Services d'agences de recouvrement
Services de sténographie, de reprographie et d'expédition par la poste
Services de secrétariat téléphonique
Services commerciaux d'art graphique et de photographie

Services d'immeubles
Services de crédit-bail et de location de matériel
Agences de personnel
Services de systèmes de sécurité
Services de réservation de chambres d'hôtel
Services de crédit-bail et de location de véhicules automobiles
Services commerciaux de cours par correspondance
Services professionnels, notamment :
 Services de génie, d'architecture et d'arpentage
 Services de comptabilité et de vérification
 Services d'agrorologie
 Services scientifiques et techniques
 Services de consultants en administration
 Services de bibliothécaires
 Services de consultation en agriculture
Services non professionnels de comptabilité et de tenue de livres
Services de formation
Services commerciaux de recherche en physique et en biologie

Services commerciaux de recherche en économie, en commercialisation, en sociologie, en statistique et en pédagogie
Services de relations publiques
Services de laboratoires d'essai commerciaux
Services de réparation et d'entretien
Autres services de conseils aux entreprises
Services de gestion
 Services de gestion d'hôtels et de motels
 Services de gestion des établissements de soins de santé
 Services de gestion d'immeubles
Emballage et mise en caisse
Autres services
Services informatiques
Services réseau de télécommunications améliorés
Services de tourisme

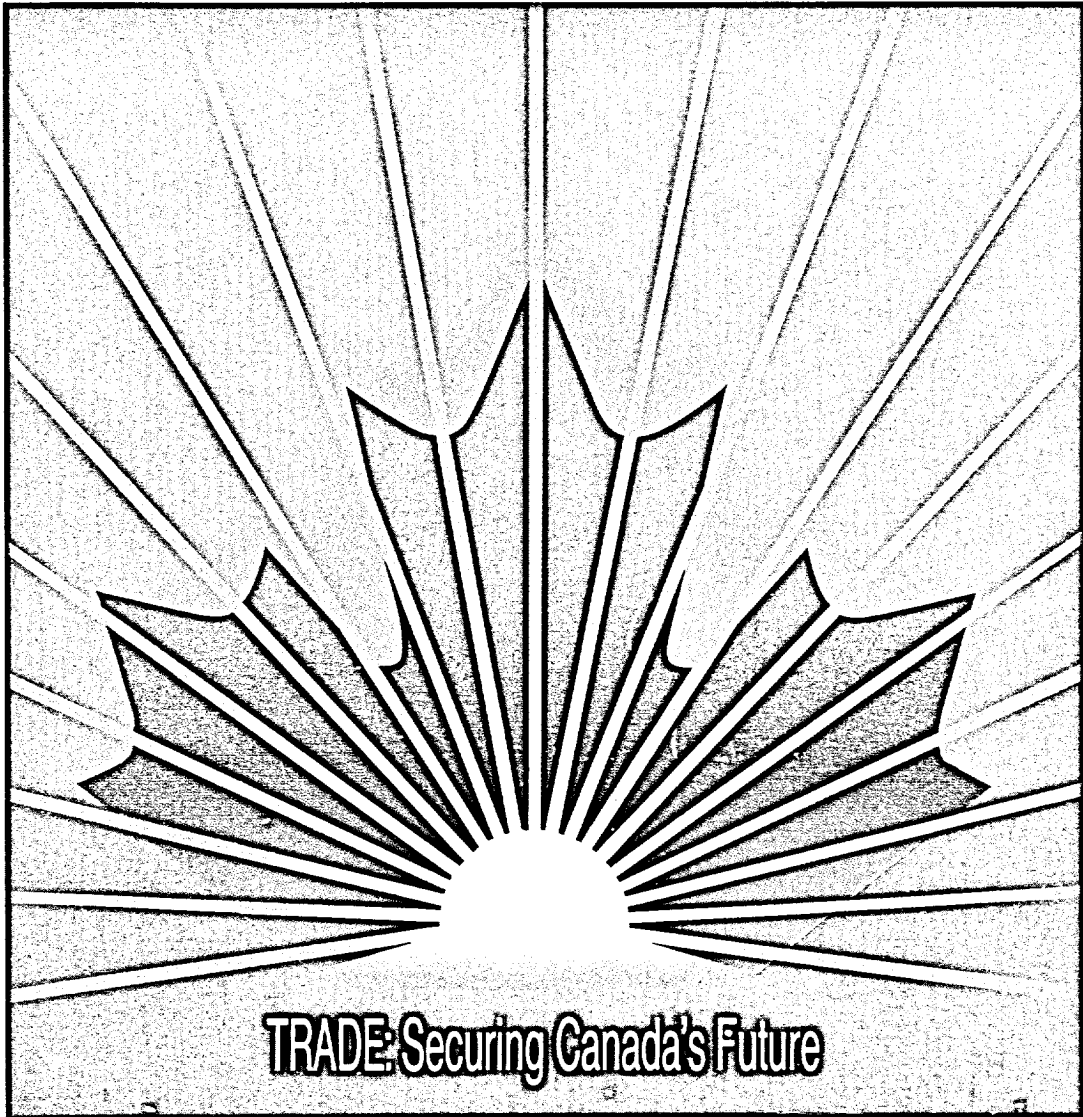
doc
CA1
EA
88C20
EXF

THE CANADA-US. FREE TRADE AGREEMENT

AND

WOMEN

• AN • ASSESSMENT •



TRADE: Securing Canada's Future

Canada

For additional copies, please write or call:

Communications Branch
Status of Women Canada
151 Sparks Street, 10th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 1C3
(613) 995-3901

For more information, please write:

Policy Analysis and Development
Status of Women Canada
151 Sparks Street, 10th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 1C3

.b21645511
.b22161646

THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT

AND

WOMEN

• A N • A S S E S S M E N T •

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

MAY 12 1988

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

3-248-493 (e)
3-248-495 (f)

Contents

1

Executive Summary	1
------------------------------------	----------

2

Introduction and Overview	3
Macroeconomic Impacts of the Agreement	4
Women and the Agreement	6

3

Background	7
Women in the Labour Force	7
Services	14
Manufacturing	15
Primary Industries	15
Labour Mobility	15
Women as Entrepreneurs	21
Women as Consumers	21

4

Elements of the Agreement	23
Tariffs	23
Rules of Origin for Goods	23
Technical Standards	24
Import and Export Restrictions	24
Services	24
Financial Services	25
Temporary Entry for Business Persons	26
Agriculture	26
Government Procurement	26
Cultural Industries	27
Investment	27
Dispute Settlement	28

5

Assessment of the Effects on Women	29
Women in the Labour Force	29
Manufacturing	29
Services	31
Agriculture	32
Women as Consumers	33
Social Programs	39

6

Conclusion	41
Appendix A	43
Federal Government Programs to Support Adjustment	
Appendix B	47
Elements of the Canada-U.S. Free Trade Agreement — Synopsis	
Appendix C	51
Services Covered in the Canada-U.S Free Trade Agreement	

Executive Summary

Canadian women will benefit significantly from the Canada-U.S. Free Trade Agreement. As workers, entrepreneurs and consumers, women are major contributors to the Canadian economy and can expect a substantial share of the opportunities and benefits generated by free trade.

The Free Trade Agreement will eliminate tariffs and reduce trade barriers, and provide a more stable and predictable environment for trade and investment in North America. The Agreement provides assurances for Canada against future protectionist actions by the United States. The establishment of a new trading relationship between Canada and the United States is based on security of access to each other's markets. This Agreement will expand opportunities and options for women throughout the economy.

For women, free trade will mean increased employment opportunities. In the service sector, where 84 per cent of employed women work, women can anticipate new opportunities for employment and new opportunities to advance their careers. In the manufacturing sector, more efficient and competitive industries will mean more and better jobs for women. Growth in the primary industries will expand opportunities for women in non-traditional occupations.

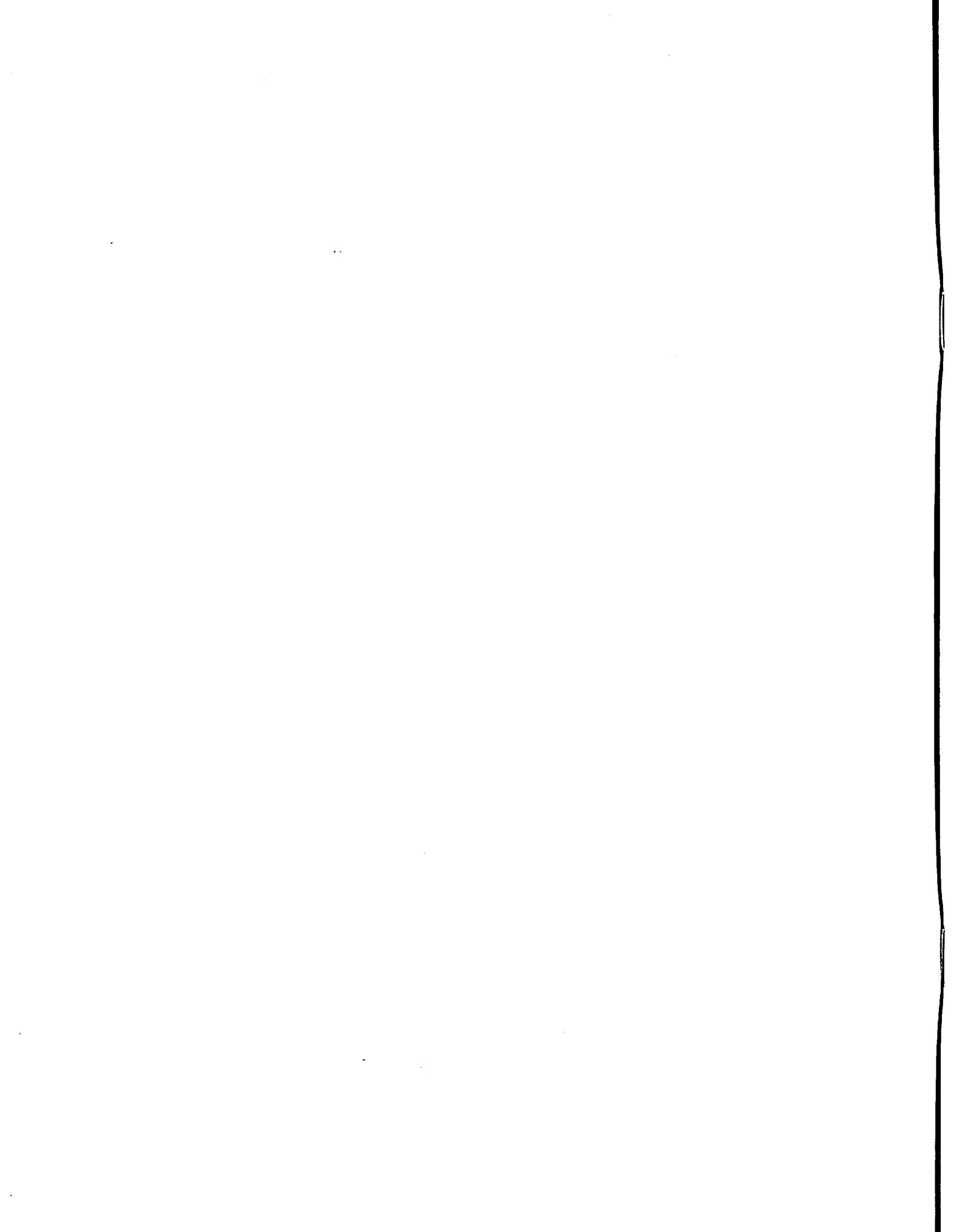
For Canadian farm women, the Free Trade Agreement will improve access for agricultural products to the U.S. market and in so doing, make that access more secure.

Women entrepreneurs, whose numbers and successes continue to grow, will benefit from new business opportunities.

Women as consumers will find that the Agreement will result in more competitively priced products and a wider selection of quality goods and services.

Finally, the economic growth created by free trade will mean an expanded financial foundation for our social programs.

The Agreement is designed to provide an environment for a growing and prosperous Canadian economy. And it is in a thriving and expanding economy that women are best able to improve their economic well-being and achieve full economic and social equality.



Introduction and Overview

The Canada-U.S. Free Trade Agreement is an historic and precedent-setting accord between the two largest trading partners in the world. When it comes into force on January 1, 1989, the Agreement will achieve major objectives for both countries. It will eliminate barriers to trade in goods and services between the two countries. It will facilitate fair competition within the free trade area and it will ensure a predictable commercial environment for cross-border investment. The Agreement will also establish effective procedures for the joint administration of its provisions and the resolution of disputes. It meets the test of fairness and of mutual advantage to both Canada and the United States and sets the foundation for further bilateral and multilateral co-operation to expand and enhance the benefits of the Agreement.

The Canada-U.S. Free Trade Agreement is an important contribution to Canada's future sustained economic growth, development and prosperity. It is consistent with Canada's obligations to its trading partners in the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), building upon GATT principles and going beyond them in new areas such as services, an area of the economy of special importance to women. The Agreement, together with the Uruguay Round of multilateral negotiations under the GATT, shows Canada's commitment to reducing trade barriers around the world. Strengthening Canada's competitive position in world markets, a key part in the government's overall economic strategy,

offers Canadians a chance to grow and prosper in a competitive and dynamic economy. By adding significantly to economic growth, incomes and employment, the Agreement will allow governments to continue to stimulate economic development in Canada's poorer regions and strengthen social programs for all Canadians.

From the beginning of the bilateral trade negotiations, close consultations were undertaken with a wide variety of sources. Advice was sought through the International Trade Advisory Committee and the 15 Sectoral Advisory Groups on International Trade. First Ministers held nine special meetings to discuss the negotiations, in addition to discussions at their annual First Ministers' Conference. Provincial trade representatives participated in regular meetings of the federal-provincial Continuing Committee on Trade Negotiations, as well as individual working groups on each of the elements of the Agreement. Government expertise in each sector of the negotiations was drawn from all relevant departments, ensuring the closest interdepartmental co-operation. This level of consultation, unprecedented for Canada in international trade negotiations, ensured that all interests and advice were taken into account to the greatest extent possible in every element of the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

This publication is one of a series of Canada-U.S. Free Trade Sectoral Assessments prepared by the Government on a number of sectors and issues such as agriculture, fisheries, energy, industry and consumers. The Assessment begins with a general discussion of the overall economic impact of the Agreement. It then examines the implications of the Agreement for women.

Macroeconomic Impacts of the Agreement

The Agreement will provide significant economic benefits to all Canadians:

- Canadian consumers will benefit from more competitive prices for both imported and domestic goods;
- investment will be undertaken in response to opportunities provided by the new trade environment;
- industries will reap the benefits of larger scale production and will become more efficient and more competitive;
- the productivity of Canadian workers will increase and so will their real incomes;
- the economy will grow more strongly and more jobs will be created; and
- the economy will become more flexible, more innovative, and more dynamic.

A comprehensive analysis of the macroeconomic impacts of the Agreement has been undertaken by the Department of Finance, and is reported in the document *The Canada-U.S. Free Trade Agreement: An Economic Assessment*. It indicates that the Canada-U.S. Free Trade

Agreement will raise the real incomes of Canadians by *at least* 2.5 per cent. This represents a permanent increase in real income of \$12 billion in today's dollars, or about \$450 for every Canadian. This estimate quite likely understates the size of the economic benefits flowing from the Agreement because some important aspects of the Agreement are not captured in the analysis. For example, aspects of the Agreement such as free trade in services, more predictable conditions for cross-border investment, more certainty about security of access to the large U.S. market and the dynamic effects of free trade in the form of a more flexible and more innovative economy will provide additional net benefits that are real, positive and potentially very large, but cannot be precisely measured.

The Department of Finance analysis suggests that most Canadian industries — those that are more highly protected now as well as those currently receiving little trade protection — will benefit from the Agreement and that all regions will share in the benefits. Central Canada with its large manufacturing base will benefit from a stronger and larger manufacturing sector. Other regions will benefit from more competitive prices for manufactured products and greater scope for upgrading of their resources. Resource-based regions will also benefit directly as the Agreement reduces the risk of a further increase in U.S. protectionism.

The economic benefits from the Canada-U.S. Free Trade Agreement will begin to be realized shortly after the Agreement is implemented on January 1, 1989. Prices for a wide range of consumer goods will be more competitive, expanding the purchasing power of Canadian households. Investment in plants and equipment will expand as Canadian firms move to take advantage of their enhanced access to the huge U.S. marketplace. Increased consumer and investment spending will lead to stronger economic growth and more job creation. Department of Finance estimates of the impacts of the Agreement on employment over the medium term indicate a net increase of 120,000 jobs by 1993, only five years into the phase-in of the Agreement. Moreover, the number of net new jobs created will continue to grow as the Agreement is fully implemented.

But the output and employment gains from the Agreement go further. Without free trade, the increasing threat of U.S. and international protectionism would place at considerable risk the robust pace of output and employment growth that Canada has enjoyed in recent years. Over the last three years, for example, real output growth in Canada has averaged 3.7 per cent and employment growth has averaged 2.9 per cent, or 300,000 jobs per year. The Agreement will not only create new employment opportunities for

Canadians, it will also help to secure existing jobs. In the absence of the Agreement, any increase in U.S. protectionism would clearly cost Canadians jobs. Illustrative scenarios of possible U.S. protectionist measures suggest the risk of job losses could be substantial.

The Department of Finance analysis suggests that the Canadian economy should have few difficulties in responding to the new opportunities provided by the Agreement and in making the adjustments that will be required. This conclusion is based on the following considerations:

- first, the Canadian economy has shown a great deal of flexibility and adaptability in the past in handling the size and types of changes that will be required by the Agreement. Between 1960 and 1987, average Canadian tariff rates vis-à-vis the United States have dropped from 14 per cent to 4.5 per cent; yet during that period incomes and output grew more than 200 per cent;
- second, the reduction in trade barriers will be implemented gradually over 10 years, giving enough time for businesses and workers to adapt to the free trade environment;

-
- third, the Canadian economy is well positioned to adjust quickly and smoothly and to take advantage of the new opportunities provided by the improved and more secure access to the U.S. market. Canada's international competitive position has improved substantially over the past several years. Since 1983, Canada's record of output and employment growth has been the best of all major industrialized countries; and
 - fourth, not only will the adjustment requirements be minimal compared with the changes normally occurring — every year for instance, there are five million job changes in Canada involving more than four million workers — but the federal government has in place a wide array of programs to assist individuals and businesses to adapt to changes in business and labour market conditions that will arise from free trade.

Substantial programs are in place to assist Canadian workers and businesses to respond to the Agreement.¹ The most important federal program directed at labour adjustment is the Canadian Jobs Strategy, which provides financial assistance for training, job development and relocation of workers. Employment and Immigration Canada also runs the Industrial Adjustment Service and provides counselling, referral and placement services. Unemployment Insurance is always available to help Canadians make the transition from one job to another. An equally extensive range of programs is available which will help Canadian businesses

capitalize on the new opportunities created by the Agreement. They include: the Trade Commissioner service of the Department of External Affairs; the Program for Export Market Development; the Microelectronics and Systems Development Program and the Technology Outreach Program operated by the Department of Regional Industrial Expansion; and the new approach to regional development embodied in the programs and services of the Atlantic Canada Opportunities Agency, Western Economic Diversification and the Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario. An Advisory Council on Adjustment, composed of representatives from business and labour organizations and academics, has been established to advise the government on the effectiveness of these programs in the context of the Agreement.

Women and the Agreement

The next three chapters present factual information on women in the economy and on aspects of the Agreement that may be of special interest to Canadian women. A snapshot of women in the economy is provided in Chapter 3, with emphasis on women's role in the labour force and their role as consumers. Chapter 4 presents a discussion of selected elements of the Agreement that have particular significance for women. An assessment of the effects of the Agreement on women is found in Chapter 5, with reference to the service and manufacturing industries, women as entrepreneurs and women as consumers.

¹Details on these programs, including aspects of particular significance to women, are found in Appendix A.

Background

Women in the Labour Force

There are more women in the work force today than ever before and their numbers are steadily increasing. They are highly mobile: over two million women change their jobs each year. Of the over five million women in Canada's labour force, more than four million are employed in the service sector.

As indicated in Table 3.1 and Chart 3.1, the increasing participation of women in the labour force has been one of the most significant changes in Canadian employment patterns in the last decade. In 1986, 5.5 million or 55 per cent of all working-age women were in the labour market, an increase from 44 per cent in 1975. The change has been most noticeable for women between the ages of 25 and 44 years.

Almost 84 per cent of employed women were working in the service sector in 1986, compared with 12 per cent in the manufacturing sector, and four per cent in the primary sector. Part-time employment accounted for 26 per cent of women's employment in 1986.

Occupations

In looking at women's employment, it is important to consider not only individual industry sectors, but also the occupations in which women work within these sectors. Chart 3.2 shows the employment levels of women and men in 1975 and 1986, and Table 3.2 provides a profile of

the different industries in which women are employed. Table 3.3 provides a breakdown of women's occupations across all sectors. There is a difference when the two tables are compared. For example, according to Table 3.2, 573,000 women work in manufacturing industries, whereas Table 3.3 shows that 312,000 women actually work in manufacturing (processing) jobs. The remainder work in sales, and managerial, professional and other occupations in the manufacturing sector.

In 1986, 58 per cent of all employed women were in clerical, sales and service occupations, compared to 26 per cent of all employed men. Women have made gains in the managerial and professional category, and now represent 45 per cent of this category, compared to 39 per cent in 1975.

According to the 1986 Census, 77 per cent of immigrant women in the labour force worked in the service sector, as compared to 85 per cent of Canadian-born women in the labour force, while 19 per cent of immigrant women were employed in manufacturing, with just 10 per cent of Canadian-born women in this sector.

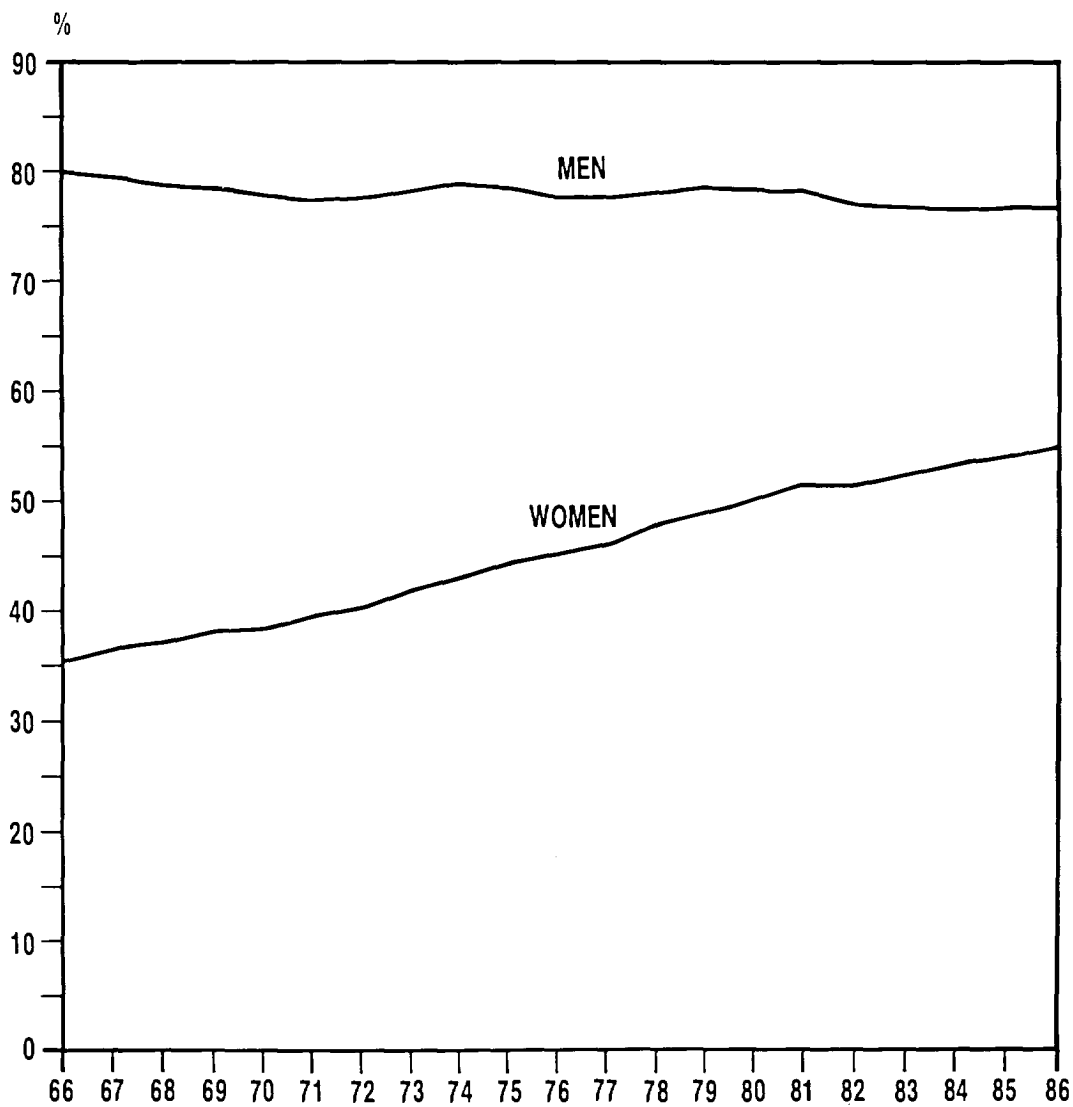
Table 3.1**Labour Force Participation Rates¹, 1975-1986
(Per Cent)**

Age Group	Women		Men	
	1975	1986	1975	1986
15-19	47.4	52.7	54.6	55.9
20-24	67.0	76.2	85.0	84.6
25-34	52.9	73.0	95.2	94.3
35-44	51.5	72.1	96.1	95.0
45-54	46.1	60.7	92.7	91.5
55-64	30.8	33.4	79.3	68.5
65 +	4.9	3.7	18.5	11.7
OVERALL PARTICIPATION RATE	44.4	55.1	78.4	76.7
Married	41.6	56.1	85.1	80.4
Single	59.2	66.1	66.9	72.2

¹The participation rate represents the labour force expressed as a percentage of the population 15 years of age and over. The participation rate for women represents the number of women in the labour force (employed and unemployed) expressed as a percentage of all women 15 years of age and over.

Source: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.

Chart 3.1
Participation Rate, By Sex, 15 Years and Over, Canada
Annual Averages (1966-1986)



Source: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.

Table 3.2
Employment by Industry, 1986

Industries	Total	Women	Per Cent Women ¹
Primary			
Agriculture	483,600	145,100	30.0
Forestry	68,400	6,700	9.8
Fishing	37,900	3,000	7.9
Mining	185,000	26,000	14.1
Sub-total	774,900	180,800	23.3
Manufacturing			
Food, Beverage & Tobacco	252,800	79,300	31.4
Rubber & Plastics	85,600	22,200	25.9
Leather	26,100	15,600	59.8
Textiles	61,500	27,000	43.9
Clothing	130,400	100,200	76.8
Wood	125,200	12,800	10.2
Furniture & Fixtures	59,700	12,000	20.1
Paper & Allied	113,300	15,900	14.0
Printing, Publishing & Allied	162,600	69,900	43.0
Primary Metal	117,000	8,500	7.3
Metal Fabricating	154,400	26,700	17.3
Machinery	76,400	11,400	14.9
Transportation Equipment	235,200	44,000	18.7
Electrical Products	164,800	53,200	32.3
Non-Metal Mineral Products	59,700	9,600	16.1
Petroleum & Coal Products	22,000	2,600	11.8
Chemicals & Products	95,400	31,400	32.9
Misc. Manufacturing	73,100	30,500	41.7
Sub-total	2,015,200	572,800	28.4

¹Percentages based on unrounded numbers. Note for Tables 3.2, 3.3, 3.4 and 3.5: figures may not add to totals due to rounding.

Source: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.

Table 3.2 (Continued)
Employment by Industry, 1986

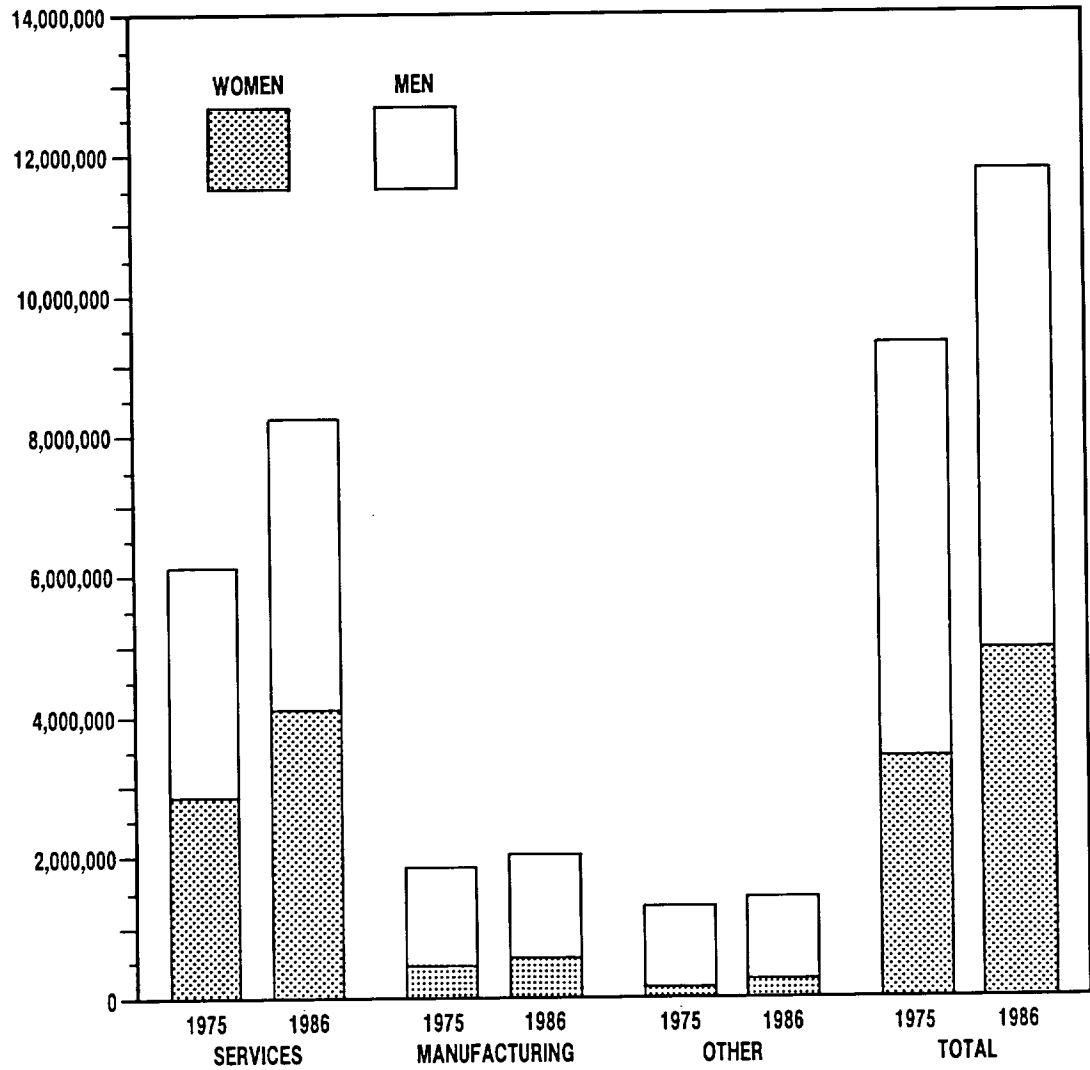
Industries	Total	Women	Per Cent Women ¹
Services			
Transportation, Communications & Utilities	898,300	217,000	24.2
Trade	2,081,600	885,700	42.5
Finance, Insurance & Real Estate ..	654,200	392,200	60.0
Education	776,500	448,700	57.8
Health & Welfare	1,005,200	788,300	78.4
Recreation	145,200	66,300	45.7
Business Services	517,600	232,300	44.9
Personal Services	325,300	274,000	84.2
Accommodation & Food	671,900	386,200	57.5
Misc. Services	341,700	152,500	44.6
Public Administration	798,700	316,100	39.6
Sub-total	8,216,200	4,159,300	50.6
Construction	627,300	65,000	10.4
ALL INDUSTRIES	11,633,600	4,977,900	42.8

¹Percentages based on unrounded numbers. Note for Tables 3.2, 3.3, 3.4 and 3.5: figures may not add to totals due to rounding.

Source: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.

Chart 3.2

Employment Levels by Sector, 1975 and 1986



Source: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.

Table 3.3
Employment by Occupation; Annual Averages, 1975 and 1986

OCCUPATION	1975			1986		
	Total (000s)	Women (000s)	Per Cent Women	Total (000s)	Women (000s)	Per Cent Women
Managerial, Professional, etc.	2,008	794	39.5	3,296	1,496	45.4
Clerical	1,628	1,221	75.0	1,928	1,537	79.7
Sales	1,031	351	34.0	1,119	483	43.2
Service	1,131	561	49.6	1,572	882	56.1
Primary Occupations	621	104	16.7	638	131	20.5
Processing	1,470	274	18.6	1,578	312	19.8
Construction	645	4	0.6	639	11	1.7
Transportation	385	12	3.1	434	30	6.9
Materials Handling & Other Crafts	365	60	16.4	432	95	22.0
ALL OCCUPATIONS	9,284	3,381	36.4	11,634	4,977	42.8

Source: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.

Earnings

In 1986, average earnings of women who were employed full-time were 66 per cent of those of full-time male employees: \$19,874 for women compared with \$30,131 for men. Progress towards closing this gap has been slow. In 1967, the ratio between women's and men's earnings was 58 per cent, in 1971, 60 per cent and in 1985, 65 per cent. Nevertheless, as more women continue to move into better-paying jobs, this gap is expected to close more rapidly.

Services

The service sector has seen the most rapid employment growth in the last decade. Service jobs have increased by 2.1 million, almost 10 times the employment growth in the manufacturing sector. Of these new jobs, 1.4 million have gone to women. As a result, women's share of service sector employment rose to 51 per cent in 1986, up from 45 per cent in 1975. Women made up 73 per cent of Canada's part-time service labour force in 1986, a proportion that remained relatively constant over the decade. During the same period, women's full-time employment in services increased from 41 per cent in 1975 to 45 per cent in 1986.

In 1986, 56 per cent of women in the service industries worked primarily in community, business and personal services. This category of services includes accommodation and food, accounting, management consulting, advertising, recreation,

education and health services. Another 21 per cent of women in the service sector worked in retail and wholesale trade.

Table 3.2 shows the areas within the service sector where women are most heavily concentrated. For example, although only seven per cent of women in the service sector work in personal service industries, women account for fully 84 per cent of all employees in these industries. Women also constitute a majority in health and welfare services making up over 78 per cent of all employees in this subsector and in the finance, insurance and real estate industries with 60 per cent of all employees.

Table 3.4 shows the areas within the service sector which are growing most rapidly in terms of women's employment. The largest percentage increases in employed women occurred in health and welfare, retail trade, and accommodation and food services. Under the Agreement, construction industries are included in the services chapter. Although their numbers are relatively small, women's employment in construction has grown rapidly in recent years. Table 3.3 shows that the number of women in construction occupations almost tripled from 4,000 in 1975 to 11,000 in 1986.

Manufacturing

Table 3.5 shows where women are employed in the manufacturing sector. The clothing industry accounts for 18 per cent of women's manufacturing jobs. Other manufacturing categories where women are primarily employed include the food and beverage industries (13 per cent), the printing, publishing and allied industries (12 per cent), and the electrical products industry (nine per cent).

The fastest growth in women's employment in manufacturing during the last decade has been in printing and publishing. By comparison, the number of women employed in the clothing industry has grown relatively slowly owing to the limited growth in this sector.

Primary Industries

Primary industries include agriculture, forestry, fishing and mining. They account for less than five per cent of women's total employment, with the majority of women in this sector working in agriculture.

Women comprised approximately 30 per cent of the agricultural work force in 1986, up from 23 per cent in 1975. Since 1975, the number of self-employed women operating farms almost tripled from 13,000 to 35,000. However, statistics do not portray the full extent of women's involvement in agriculture. Many women who contribute to Canadian agriculture may be excluded from the statistics because of the part-time or seasonal nature of their work or because they contribute as family members to the operation

of family farms. Family farms account for 99 per cent of all farms in Canada, with the overwhelming majority of them operated by married couples. The percentage of women in agriculture who were unpaid family workers decreased from 57 per cent in 1975 to 36 per cent in 1986. This is partly explained by the hiring of family members as paid employees and partly by the increase in non-family workers employed in agriculture.

Labour Mobility

Canada's labour force is highly mobile. This mobility can be seen by examining data on new hires, employment separations, and employment. In 1985, total employees averaged 11.3 million of which 4.8 million were women. There were approximately 6.1 million new hires and 5.4 million employment separations. For women, new hires numbered 2.7 million and employment separations 2.2 million. This volume of new hires and employment separations reflects the large number of job changes which occur every year as workers take advantage of growth in employment and alternate opportunities. The relevant data for women are provided in Table 3.6. Reasons for which workers leave a job include layoffs, voluntary quits and various personal reasons. The 1985 data for women are shown in Table 3.7.

Table 3.4**Women's Employment in Service Producing Industries¹, 1975-1986**

INDUSTRY	1975		1986		Change 1975-1986	
	(000s)	Per Cent of Total	(000s)	Per Cent of Total	(000s)	Per Cent of Change
Transport, etc.						
Transportation	53	1.9	87	2.0	34	2.4
Communication	82	3.0	108	2.6	26	1.9
Utilities	13	0.5	22	0.5	9	0.6
Sub-total	149	5.4	217	5.2	68	4.9
Trade						
Wholesale	101	3.7	146	3.5	45	3.2
Retail	544	19.7	740	17.8	196	14.0
Sub-total	644	23.4	886	21.3	242	17.2
Finance, Insurance & Real Estate						
Finance	155	5.6	218	5.2	63	4.5
Insurance Carriers	55	2.0	79	1.9	24	1.7
Insurance Agencies & Real Estate	62	2.2	95	2.3	33	2.4
Sub-total	271	9.8	392	9.4	121	8.6

¹Industries included as Services in this table are not identical to those in the Schedule of Services, Chapter 14 of the Free Trade Agreement.

Source: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.

Table 3.4 (Continued)
Women's Employment in Service Producing Industries¹, 1975-1986

INDUSTRY	1975		1986		Change 1975-1986	
	(000s)	Per Cent of Total	(000s)	Per Cent of Total	(000s)	Per Cent of Change
Community, Business, & Personal Services						
Education	360	13.1	449	10.8	89	6.3
Health & Welfare	524	19.0	788	18.9	264	18.8
Religion	24	0.9	35	0.8	11	0.8
Recreation	29	1.1	66	1.6	37	2.6
Service to Business	108	3.9	232	5.6	124	8.8
Personal Services	147	5.3	274	6.6	127	9.1
Accommodation/Food	227	8.2	386	9.3	159	11.3
Miscellaneous	64	2.3	117	2.8	53	3.8
Sub-total	1,483	53.8	2,348	56.4	865	61.7
Public Administration						
Federal	93	3.4	123	3.0	30	2.1
Provincial	77	2.8	122	2.9	45	3.2
Local	40	1.5	71	1.7	31	2.2
Sub-total	210	7.6	316	7.6	106	7.6
SERVICE INDUSTRIES	2,758	100.0	4,159	100.0	1,401	100.0

¹Industries included as Services in this table are not identical to those in the Schedule of Services, Chapter 14 of the Free Trade Agreement.

Source: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.

Table 3.5
Women's Employment in Manufacturing Industries, 1975-1986

INDUSTRY	1975		1986		Change 1975-1986	
	(000s)	Per Cent of Total	(000s)	Per Cent of Total	(000s)	Per Cent of Change
Food & Beverage	61	13.3	76	13.3	15	13.3
Tobacco Products	3	0.7	3	0.5	*	—
Rubber & Plastic	13	2.8	22	3.8	9	8.0
Leather	18	3.9	16	2.8	*	—
Textile	27	5.9	27	4.7	*	—
Clothing	97	21.1	100	17.5	3	2.7
Wood	9	2.0	13	2.3	4	3.5
Furniture	14	3.0	12	2.1	*	—
Paper & Allied	16	3.5	16	2.8	*	—
Printing & Publishing	36	7.8	70	12.2	34	30.1
Primary Metal	7	1.5	8	1.4	*	—
Metal Fabricating	20	4.4	27	4.7	7	6.2
Machinery	14	3.0	11	1.9	-3	-2.7
Transport Equipment	19	4.1	44	7.7	25	22.1
Electrical Products	40	8.7	53	9.3	13	11.5
Non-Metal Mineral Products	8	1.7	10	1.8	*	—
Petrol. & Coal Products	4	0.9	3	0.5	*	—
Chemicals	21	4.6	31	5.4	10	8.8
Miscellaneous	32	7.0	31	5.2	*	—
MANUFACTURING INDUSTRIES	460	100.0	573	100.0	113	100.0

* 2,000 or less
 — less than 0.1 per cent

Source: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.

Table 3.6
New Hires, Separations, Employment
1975, 1980, 1985
(millions)

Year	New Hires		Separations		Employment	
	Women	Total	Women	Total	Women	Total
1975	1.9	5.4	1.6	4.7	3.4	9.3
1980	2.6	5.4	1.9	5.1	4.2	10.7
1985	2.7	6.1	2.2	5.4	4.8	11.3

Sources: Statistics Canada, *Labour Force Survey*.
 Employment and Immigration Canada Operational Data.

Table 3.7
Reasons for Employment Separations, Women 1985
(thousands)

Laid-off (lack of work)	755
Voluntary Quits	586
Return to School, Illness, Maternity, Retirement	316
Other Reasons ¹	530
TOTAL	2,187

¹Includes contract work and casual labour (which account for about 30 per cent of Other Reason separations), bankruptcies and discharges.

Source: Employment and Immigration Canada Operational Data.

The significant volume of separations related to voluntary quits, contract work and casual labour are indicative of the initiative and ability of women to respond to changes in employment and income opportunities, and the overall dynamic nature of the Canadian labour market.

Women as Entrepreneurs

Although statistics on women entrepreneurs are sketchy at best, it is apparent from the data available that women own and operate more small businesses than ever before. Revenue Canada taxation data indicate that, between 1975 and 1985, the number of women business proprietors more than doubled from 74,819 to 170,075. The majority of women-owned businesses are in the service sector, particularly in community, business and personal services, and in retail trade.

Recent Statistics Canada data show that, in the last decade, the number of self-employed women increased by 118 per cent from 191,000 in 1975 to 415,000 in 1986. In comparison, the number of self-employed men increased by 39 per cent during this period.

Women as Consumers

All Canadian women and men are consumers. The costs of Canadian customs tariffs and other trade barriers are borne by all Canadian consumers through higher prices. Trade barriers raise consumer prices and lower the standard of living for all Canadians since, as consumers, they

must devote more of their income to pay for the goods and services they require. Trade barriers also limit consumer choice by restricting access to items available in the international marketplace. The benefits to consumers due to tariff reductions will differ among Canadians because of variations in income and expenditure patterns and because of differences in tariff rates on various product categories.

According to Statistics Canada, the majority of Canadians — 22.1 million people or 85.1 per cent of the population in 1986 — belong to middle- or high-income households. Women represent roughly half of this group, which includes both families and unattached individuals. The average household in this group consists of 2.84 persons, with an estimated average annual income of \$42,850.

In 1986, Statistics Canada classified 3.7 million Canadians as living in low-income households. Women represent over half of this group. The average low-income household consists of 2.14 persons, with an estimated average annual income of \$10,725.

Low-income households spend a greater proportion of their income on necessities. For example, food and shelter account for about 55 per cent of the expenditures of low-income consumers. By contrast, food and shelter comprise less than one-third of the consumer spending of higher-income Canadians.

An assessment of the impact of the Agreement on consumers has been

published¹. This assessment examines the consumer impacts on low-, middle- and high-income Canadians. The same methodology has been used here to prepare additional estimates of consumer savings that relate to specific groups of women. The results are reported in Chapter 5.

¹See *The Canada-U.S. Free Trade Agreement and Canadian Consumers: An Assessment*.

Elements of the Canada-U.S. Free Trade Agreement

The Agreement does not contain provisions specifically related to women. Nevertheless, the Agreement has significant implications for Canadian women as workers, entrepreneurs and consumers. Appendix B provides a general synopsis of all the elements of the Agreement for further reference. This chapter highlights those elements of particular interest to women.

Tariffs

All tariffs between Canada and the United States will be removed over a period of 10 years, starting on January 1, 1989. Some tariffs will be eliminated immediately, for example, on electronic calculators, telephone sets, ice skates and skis. Other tariffs will be phased out over five years on products such as furniture, paints, paper and paper products, and some appliances such as sewing machines, coffee makers and electric irons. A third category of tariffs will be phased out over 10 years. Examples of this category of products are women's, men's and children's clothing, footwear, textile articles such as blankets and curtains, refrigerators, microwave ovens and most food products. Many of these products have tariffs that are over eight per cent, with some as high as 20 to 25 per cent.

Rules of Origin For Goods

Origin rules establish the general principle that goods that are wholly produced or obtained in either Canada or the United States or both will qualify for duty-free treatment under the Agreement. Goods incorporating offshore raw materials or components will also qualify if they have

been sufficiently changed in either Canada or the United States or both, as measured by a change in tariff classification. Moreover, in some cases, a percentage of manufacturing cost, most often 50 per cent, must be added in either or both countries.

Clothing made from fabrics woven or knitted in Canada or the United States will qualify for duty-free treatment, whereas clothing made from third-country fabrics will qualify for duty-free treatment only up to certain levels, above which it will face the normal tariff. For Canadian exports to the United States of clothing made from third-country fabrics, the duty-free levels total 56 million square yards equivalent per year. As the levels established for such exports are about six times above current Canadian exports of clothing containing third-country fabric, Canadian clothing manufacturers can continue to buy their fabric from the most competitive suppliers around the world and still benefit from duty-free access to the United States. There is also a quantitative limit governing duty-free exports to the United States of non-wool fabrics or textile articles woven or knitted in Canada from yarn imported from a third country. Such exports will benefit from duty-free treatment up to a maximum annual quantity of 30 million square yards for the first four years of the Agreement. In 1990-1991, Canada and the United States will revisit this issue to work out a mutually satisfactory revision of the arrangement for non-wool fabrics and textile articles made from third-country yarns.

On March 22, 1988, the Minister of Finance announced measures to strengthen the competitive position of the Canadian textile and clothing industries, two manufacturing industries in which women account for a high proportion of employees. At present, Canadian clothing manufacturers generally pay much higher tariffs on fabrics imported from third countries than do their U.S. competitors. To address this situation, the government will reduce or eliminate tariffs on 13 fabrics and yarns and introduce new duty remission programs, as well as continue some existing programs. In addition, the government announced its intention to reduce Canadian textile tariffs over the next 10 years to levels comparable with those of other industrialized countries. In the trade negotiations with the United States, Canada retained the right to introduce duty remission programs such as those announced for the textile and clothing industries. At the same time, both Canada and the United States are free to change their tariffs on imports from third countries in a manner consistent with GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) rules and obligations. Therefore, the measures included in the March 22, 1988 package follow the letter and the spirit of the Canada-U.S. Free Trade Agreement and will enable Canada's clothing and textile manufacturers to take full advantage of the opportunities presented by the Agreement.

Technical Standards

As signatories to the GATT Agreement on Technical Barriers to Trade (known as the GATT Standards Code), Canada and

the United States recognize that the misuse of technical standards can hamper international trade. Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement, both countries agree to refrain from using technical standards and regulations as barriers to trade in goods. Standards and regulations will, nevertheless, continue to be allowed where their demonstrable purpose is to protect health and safety, environmental, national security and consumer interests. Canada and the United States will work towards making national technical standards more compatible, and will encourage harmonization at the state, provincial and private levels. In fact, a great deal of compatibility in standards already exists.

Import and Export Restrictions

Both countries have agreed not to prohibit or restrict imports or exports of goods which are traded bilaterally, except under specifically defined circumstances. Canada and the United States have agreed to build on the provisions of the GATT which justify import and export control measures for certain reasons. Thus, for example, Canada will continue to apply appropriate measures to prohibit the import of pornographic materials.

Services

The Agreement provides, for the first time, a general framework of rules for bilateral trade in services, which Canada and the United States agree to adopt in future laws and regulations. In effect,

Canada and the United States have made a commitment not to use future legislation to create barriers to trade in services against the other country.

Canada has undertaken in future laws and regulations an obligation, known as *national treatment*, to extend treatment to U.S. service enterprises providing services into Canada no less favourable than that accorded to Canadian service enterprises. This includes the *right of establishment* — the right to invest in each other's service industries within the framework of the investment chapter, and the *right of commercial presence* — the right to be represented in each other's service markets. The United States has undertaken the same obligation with respect to Canadian service enterprises providing services into the United States.

The obligation to extend national treatment in no way impairs the government's ability to regulate a particular service sector. If Canada chooses to treat suppliers of services covered by the Agreement differently than does the United States, it is free to do so, as long as it does not discriminate between Canadian and U.S. firms. The obligation to extend national treatment does not mean that the treatment has to be the same in all respects, as long as the treatment is equivalent in effect. The Agreement does not require that regulations be harmonized or identical between the two countries.

The chapter on services applies only to those commercially traded services specified in Chapter 14 of the Agreement. (A complete list is provided in Appendix C.) Annexes to the services chapter apply

the general framework of rules to architecture, tourism, computer services and enhanced telecommunications services.

The Agreement does not affect existing and future services which are provided by governments. Government services such as national defence, the justice system, education, health programs and hospitals are outside the scope of the Agreement. While the services chapter covers educational research services and the management of health care facilities, these provisions apply solely to services which are provided privately in the commercial marketplace.

Financial Services

The financial services sector employs five per cent of the women working in service industries. The provisions for financial services in the Agreement protect the market access that Canadian financial institutions now enjoy in the United States. Canadian firms are also guaranteed to benefit from whatever new securities powers and privileges will be given to U.S. institutions as laws are changed in the future. On the other side of the ledger, U.S. institutions will be given new investment opportunities to increase and diversify their activities in Canadian financial markets. The access they now enjoy in our financial markets is also protected.

Temporary Entry For Business Persons

Increasingly, women are working in occupations or industries which necessitate travel across the border. Difficulties or delays that Canadian sales and professional representatives encounter in entering the United States can be irritating and can result in lost sales. Under the Agreement, the two governments will adapt their respective immigration laws and regulations to facilitate cross-border travel of business persons who are citizens of either country. This will ensure they have the necessary access to each other's market, not only for selling goods and services, but for providing after-sales service to customers.

Temporary entry will be facilitated for: business visitors involved in activities mainly related to marketing, sales and after-sales service; professionals as defined in the Agreement; traders and investors; and intra-company transferees. These provisions will remove much of the uncertainty for those persons needing to do business in the United States and should facilitate increased export sales, particularly in the area of professional and commercial services. Businesswomen will be direct beneficiaries of these facilitated travel provisions.

Agriculture

Women farmers will see improved access for Canadian agricultural products to the U.S. market. Tariffs will be phased out gradually over 10 years to allow farmers and agricultural producers time to adjust to the new, more competitive market. Special provisions are provided for fruit and vegetable producers so that, for

a 20-year period, both countries have the right to impose a temporary tariff when the price of imports is depressed below historical levels. Canadian exports of red meat particularly will benefit from the exemption from U.S. meat import laws.

At the same time, the Canadian Wheat Board and Canada's national supply management systems for dairy, poultry and eggs will continue. The Agreement does not preclude the establishment of future supply management programs supported by import controls as long as they are in accordance with our GATT obligations.

The two countries have agreed to harmonize technical regulations and standards for agricultural, food and beverage products to the extent feasible while protecting human, animal and plant health.

Government Procurement

This chapter of the Agreement builds on the GATT Procurement Code and opens up to a limited degree further competition for government contracts for certain Canadian and U.S. federal departments and agencies. Provincial and local government contracts are not covered. Suppliers in both countries can compete on the basis of national treatment for contracts for goods purchased by specified federal departments and agencies over the dollar threshold level in the Agreement, which is lower than in the GATT Code. This applies, however, only to goods contracts and not to service contracts. Services are only included if they are an incidental part of the contract. Thus, government advertising services or other

services purchased by the federal government are outside the scope of the Agreement.

Cultural Industries

From the beginning of the negotiations, Canada stated that the government's capacity to assist cultural industries would be maintained. In fact, the Agreement does nothing to prevent Canada from adopting policies to protect and promote Canadian culture and the industries that support it.

Indeed, Canada's cultural industries are exempt from the Agreement, except for four minor undertakings. Cultural industries include those enterprises engaged in any of the following activities: publishing, including electronic publishing; film and video; music and sound recording; and radio and TV broadcasting, including cable television, satellite programming and other broadcasting network services. The production, distribution, sale or exhibition of cultural goods or services relating to these industries is included in the exemption. The printing industry is not included as part of the cultural industries and is not exempt.

The four undertakings mentioned above are the following. First, both countries have agreed to eliminate all tariffs, including those that apply to cultural products. Second, when a U.S. company is required by Canadian law to sell a Canadian cultural business, Canada will ensure that the seller receives a fair market value. Third, both countries will provide copyright protection for cable retransmission of broadcast programming from distant television stations. Fourth, the requirement for

a Canadian magazine or newspaper to be typeset and printed in Canada in order that Canadian advertisers be able to deduct their expenses for advertising space in that magazine will be eliminated. In addition, the provision in the Agreement on the exemption of cultural industries provides that if either Canada or the United States introduces a cultural measure that is inconsistent with the obligations in the Agreement, either country may only take measures of equivalent commercial effect in response to such actions.

Existing Investment Canada policies which permit the review of foreign investments in cultural industries are maintained, as are Canadian ownership requirements in the broadcasting and cable television sector under the *Broadcasting Act*. Canadian cultural institutions such as the CBC, the National Film Board, and Telefilm Canada are not affected, nor are federal or provincial subsidies for cultural programs.

Investment

The investment chapter of the Agreement ensures that, with certain exceptions, Canada and the United States will, in adopting future regulations, provide each other's investors with the same treatment as that given to their own investors, i.e. national treatment. These provisions, together with those related to services and tariff reductions, will give Canadian entrepreneurs, both women and men, secure access to a much larger North American market of 270 million people.

Dispute Settlement

The dispute settlement mechanism will provide for the impartial application of respective trade remedy laws. Either country may seek a review of an anti-dumping or countervailing duty determination by a bilateral panel with binding power which will determine whether existing laws were applied correctly and fairly. Also, both countries have agreed that changes to existing antidumping and countervailing laws will apply to each other only following

consultation and only if specifically provided for in the new legislation. Under the Agreement, Canada and the United States will develop new rules on subsidy practices within seven years of the Agreement coming into effect. The combined effect of these changes will be to ensure that Canadian firms will have not only more open access, but also more secure and predictable access to the U.S. market.

Assessment of the Effects on Women

Most major economic studies of bilateral free trade with the United States show that free trade will result in higher employment, an increase in real income and more competitive consumer prices for Canadians. These studies also indicate that the adjustments to the new environment will be manageable, relatively small in comparison with the adjustments in the economy that typically occur each year, and easily absorbed in a growing and flexible economy. The Canadian economy has a proven ability to adjust and is well able to meet this new challenge. Women can expect to share in gains from the Agreement and to be able to make the adjustments necessary in an expanding economy.

Women in the Labour Force

For most industries, the elimination of bilateral tariffs and the lowering of non-tariff barriers will have a positive effect, both direct and indirect. Through enhanced access to the large U.S. market, Canadian industries will benefit from specialization, more efficient production and economies of scale. In addition, lower cost inputs will enable them to become more competitive, not only vis-à-vis U.S. industries, but worldwide. More efficient and competitive industries will mean more and better jobs for Canadian workers, both women and men. The Department of Finance estimates a net increase of 120,000 jobs by 1993, only five years into the phasing-in of the Agreement. The increasing participation of women in the labour force suggests that they will be able to take advantage of the

new opportunities in manufacturing and service industries.

In this paper, it is not possible to provide detailed impacts on women in individual industries. What follows is an overview of the general impact of the Agreement on the manufacturing sector as well as on the service sector, where the majority of women are employed. The remainder of this chapter touches briefly on women in agriculture and then goes on to look at some of the savings to Canadian consumers, both women and men.

An extensive series of Industry Profiles, covering a range of industries in both the service and manufacturing sectors, will be published by the Department of Regional Industrial Expansion in the near future. These profiles will assess the strengths and weaknesses of these industries and examine the implications of the Agreement on their competitiveness.

Manufacturing

According to the Department of Finance, manufacturing output in Canada should expand by as much as 10 per cent as a result of the Agreement. This gain reflects the impacts of the more efficient production arising from greater export opportunities to the larger North American market and the reduced costs of input materials from the United States. The Finance study indicates that, for most Canadian industries, regardless of whether their level of trade protection is high or low, production will increase.

There are several reasons to expect that currently protected industries will benefit from free trade. Industries relatively highly protected in Canada also tend to be highly protected in the United States. Lowering trade barriers will increase competition in Canada from U.S. imports and also increase the opportunities for these industries to expand their exports to the United States, compensating for any loss in their share of the domestic market due to the rise in imports. As a result of access to the large U.S. market and the adjustment time provided by the phase-in of tariff removal, industries with high levels of protection will have the potential to achieve lower production costs through specialization and longer production runs. Less costly inputs resulting from free trade will make these industries more competitive, relative to offshore producers, in the larger North American market. When price competition is an important factor, such a reduction in production costs can result in increased sales, production and employment.

Women working in manufacturing are employed across a wide range of industries. For example, looking at the 18 manufacturing industries in Table 3.2, women have over 25 per cent of the jobs in nine of these industries. The highest concentration by percentage is in clothing, leather, textiles, printing and miscellaneous manufacturing. Women also have a significant number of the jobs in the chemical, electrical products, food and

beverage, and rubber and plastics industries. Women's representation in all industry categories suggests that they are well positioned within the manufacturing labour force to take advantage of the generally positive effects that the Agreement will bring to the manufacturing sector.

The impact of the Agreement, while positive overall, will vary from one industry to another and among different firms within industries. Not all firms have the same potential to exploit the opportunities for improvements in scale and efficiency. The ability of Canadian industry and workers to take advantage of the new opportunities and meet the challenges posed by free trade will depend on various factors. It should be remembered that the Canadian manufacturing sector has faced a number of changes in the past. Canadian firms and workers have had to adjust to technological change and modernization, growing competition particularly from newly industrialized countries with lower labour costs, and successive rounds of multilateral tariff reductions with our GATT trading partners. Canadian industries and workers have shown themselves capable of managing the changes inherent in competing in an international trading environment.

Large numbers of Canadian women and men typically change jobs and employers in the manufacturing sector each year, either for personal reasons or because of changing economic conditions. Any employment changes resulting from the Agreement will not be large relative to the usual job turnover that occurs each year in the Canadian manufacturing sector. In a typical year, there is a nine per cent increase in jobs as a result of plant openings and expansion, while eight per cent of the jobs in the manufacturing sector disappear because of plant closings and contractions.

The Economic Council of Canada has looked at the job and worker turnover in four specific industries — leather, textiles, knitting mills and clothing — as compared with all manufacturing industries.¹ These industries employ the highest percentages of women in manufacturing. Using worker turnover rates as a measure, the adaptability of workers in these industries was shown to be similar to the average for all manufacturing. All of these past adjustments suggest that Canadians in the manufacturing labour force, women and men, will be able to adjust to changes arising from the Agreement.

Services

The national treatment provisions for commercial services covered in the services chapter ensure a limitation to future barriers to trade in these services and secure the relatively free access that already exists in the North American market. Streamlined procedures for temporary entry of business personnel will allow Canadians to market services, as well as goods, more easily in the United States. Thus, the provisions in the Agreement which affect commercial services will secure and improve the ability of Canadian service firms to export services to the United States.

The impact of the Agreement in encouraging the flow of investment into Canada, together with the provisions of the investment chapter which make U.S. investment in Canada more attractive, will impact positively on the service sector through direct investment in that sector. There will be additional indirect benefits for the service sector from investment in the manufacturing and other sectors through growth in the service industries which support these sectors (e.g., professional services, construction, etc.).

¹Economic Council of Canada, *Managing Adjustment: Policies for Trade-Sensitive Industries*, 1988.

The Agreement includes special annexes in the services chapter to provide greater security of access to the U.S. market for tourism, computer services and enhanced telecommunications services, as well as a separate chapter on financial services. These service industries all have large percentages of women employees. In addition, an annex in the services chapter on architecture provides for the reciprocal accreditation of architects. This will benefit such professionals by allowing them to pursue greater business opportunities in the larger U.S. market. The Agreement also allows for the possibility of negotiating similar annexes for other professions in the future.

Demand for services will rise as a result of the anticipated growth in goods exports. Goods are often sold in conjunction with a package of services which may be a deciding factor in the purchase. For example, computers often come with software, training, after-sales maintenance and repair, and customized delivery. Where services form part of a package including goods, the enhanced trade in goods resulting from the Agreement will create more demand for these services and increased employment for the women who work in these service industries.

The service sector is expected to be a major beneficiary of the employment growth accompanying free trade. Women in services will benefit not only directly from the increased employment anticipated in the service sector, but also indirectly as increased commodity trade stimulates the

production of more services and related employment. The income gains from the Agreement will lead to increased consumer demand for services in all sectors, not only those which are traded. Thus, the rapid growth experienced by services in the last 10 years is likely to continue and the Agreement will enhance this growth.

The growth in services will also create opportunities for women entrepreneurs. The majority of all new business starts have been in service industries which are characterized by small Canadian-owned firms, particularly in retailing, computer software development, trading houses and business services. Women constitute a significant and growing proportion of Canadian small business entrepreneurs and have a successful record in business activity.

Agriculture

In the agriculture sector, most farms are family owned and operated. Gains from the Agreement will be shared by both women and men who work in agriculture. An analysis of the Agreement's impact on each of the various agricultural commodity groups — grains and oilseeds, livestock and red meat, dairy, horticulture, poultry and eggs, and special crops — has been presented in a separate study entitled *The Canada-U.S. Free Trade Agreement and Agriculture: An Assessment*.

Women as Consumers

The elimination of tariffs under the Agreement will provide Canadian consumers with more competitively priced goods and a greater selection of higher quality products. More competitive prices in Canada will result from duty-free access to U.S. consumer products and the improved efficiency of Canadian industry resulting from higher levels of output and increased specialization associated with free access to the very large U.S. market. Consumers will save as a result of a more competitive marketplace.

The Department of Consumer and Corporate Affairs has estimated the magnitude of these savings to consumers, especially to specific groups of women¹. These estimates are based upon the complete elimination of tariffs which will be achieved with full implementation of the Agreement in 1998. Specific calculations are provided for low- and higher-income families as well as for low-income families headed by a single non-working mother, low-income elderly single women and single working women. Overall estimates are also provided for the annual savings middle-income parents could expect on expenditures related to the birth of a first child.

Savings in Consumer Expenditures

The estimated average annual savings, once the Agreement is fully implemented, are about \$325 (\$255 to \$395) for all low-income households. On a per capita

basis, the estimate of savings for low-income families is approximately \$119 to \$185. As a proportion of income, savings for these low-income households will be 2.4 per cent to 3.7 per cent. The estimated annual savings for the average middle- and high-income households are about \$800 (\$612 to \$949) or \$215 to \$334 on a per capita basis. As a proportion of income, these savings will range from 1.4 per cent to 2.2 per cent (see Tables 5.1 and 5.3).

The average income for families headed by single non-working women was \$10,140 in 1986. Because the average income and consumption patterns of this group and those of all low-income families are almost identical, the consumption patterns and consumer savings from the Agreement will be similar. Therefore, the average single non-working mother can expect her purchasing power to increase by about \$325 (\$255 to \$395) once the tariffs are completely phased out.

For low-income elderly single women, estimates of the impact of the Agreement show an annual saving of \$155 to \$240, or 2.0 per cent to 3.2 per cent of income (see Tables 5.2 and 5.3). This estimate of consumer savings for low-income elderly single women is comparable to the per capita estimates for all other households.

¹The results presented here are based on the same data sources and methodology used in the report *The Canada-U.S. Free Trade Agreement and Canadian Consumers: An Assessment*. The reader is referred to that document, particularly Appendix B, for a discussion of the major assumptions underlying the analysis.

Table 5.1**Estimated Average Annual Savings by Expenditure Category Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement (\$1987)¹**

Expenditure Category	Low-Income Families ²	Middle- and High-Income Families ³
Food	53 to 82	89 to 138
Shelter	83 to 129	161 to 250
Household Operation	17 to 26	31 to 48
Household Furnishings & Equipment	19 to 30	64 to 99
Clothing	42 to 65	129 to 200
Transportation	10 to 15	50 to 78
Health Care	7 to 11	14 to 22
Personal Care	9 to 14	19 to 29
Recreation	8 to 13	44 to 68
Education	1 to 1	1 to 2
Tobacco & Alcohol	6 to 9	9 to 14
Total Savings	255 to 395	612 to 949
Average Income	10,725	42,850
Savings as a % of Average Income	2.4% to 3.7%	1.4% to 2.2%

¹The estimates in this table have been prepared from the same data sources and with the same methodology used in the report, *The Canada-U.S. Free Trade Agreement and Canadian Consumers: An Assessment*.

²Average family size is 2.14 persons.

³Average family size is 2.84 persons.

Table 5.2**Estimated Average Annual Savings by Expenditure Category Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement (\$1987)¹**

Expenditure Category	Low-Income Elderly Single Women	Single Women Under 45 years of Age
Food	33 to 51	43 to 66
Shelter	70 to 108	120 to 186
Household Operation	10 to 15	19 to 29
Household Furnishings & Equipment	9 to 14	39 to 60
Clothing	20 to 31	112 to 173
Transportation	1 to 1	25 to 39
Health Care	5 to 8	10 to 15
Personal Care	3 to 5	15 to 24
Recreation	2 to 4	27 to 42
Education	0 to 0	1 to 2
Tobacco & Alcohol	1 to 2	5 to 8
Total Savings	155 to 240	415 to 644
Average Income	7,500	22,275
Savings as a % of Average Income	2.0% to 3.2%	1.9% to 2.9%

¹The estimates in this table have been prepared from the same data sources and with the same methodology used in the report, *The Canada-U.S. Free Trade Agreement and Canadian Consumers: An Assessment*.

Table 5.3**Estimated Average Annual Savings for Consumers Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement¹**

Family/Income Classification	Average Annual Savings (\$1987)		Average Annual Savings as a Percentage of	
	Per Family	Per Capita	Consumer Expenditure	Income
Low-Income Families & Unattached Individuals ²	255	119	2.1	2.4
	to 395	to 185	to 3.3	to 3.7
Middle- & High-Income Families & Unattached Individuals ³	612	215	1.6	1.4
	to 949	to 334	to 2.5	to 2.2
Low-Income Elderly Single Women	155	155	2.0	2.0
	to 240	to 240	to 3.2	to 3.2
Single Women (Under 45)	415	415	1.9	1.9
	to 644	to 644	to 2.9	to 2.9

¹The estimates in this table have been prepared from the same data sources and with the same methodology used in the report, *The Canada-U.S. Free Trade Agreement and Canadian Consumers: An Assessment*.

²Average family size is 2.14 persons.

³Average family size is 2.84 persons.

Sources for Tables 5.1, 5.2 and 5.3:

Revenue Canada, *Tariff Manual, 1985*.

Statistics Canada, Detailed Average Expenditure by Family Low Income Groups, Canada, 1982, Table 90A91.

Statistics Canada, *Family Expenditure in Canada, 1982*, 62-555.

Statistics Canada, *Retail Chain and Department Stores, 1985*, 63-210.

Statistics Canada, *Consumer Prices and Price Indexes*, 62-010.

For single women under 45, in all income groups, the average estimated annual savings will be about \$530 (\$415 to \$644). On average, this is greater than the per capita estimates for other households because single women spend a large proportion of their income on items such as food, shelter, clothing and consumer goods. As a proportion of gross income, the savings for single women will be 1.9 per cent to 2.9 per cent, comparable to the estimates for other low-, middle-, or high-income households (see Tables 5.2 and 5.3).

Savings for the Parents of a First-born Child

Ongoing annual consumer expenditures discussed in the preceding section do not generally reflect lifestyle changes such as the arrival of the first-born child (a family's first child during the first year of life). Within the period of a year, only a small proportion of households will experience the changes in lifestyle and financial demands of a new baby. Nonetheless, it is interesting to note that the annual total costs of providing the necessities for a first-born child will be between \$268 and \$416 lower as a result of the elimination of tariffs (see Table 5.4). This estimate is based on the cost of purchasing essential

furnishings, equipment and other necessities such as food and clothing for a first-born child. Of course, since the cost of providing for a baby will vary according to factors such as the parents' income, lifestyle, health and support from relatives, the potential savings from the Agreement will vary.

Impact on Technical Standards for Consumers

The provisions of the Agreement concerning technical standards for goods ensure that such standards cannot be used to deny consumers the potential benefits from the elimination of customs tariffs. At the same time, consumer information and protection are accepted as legitimate reasons to maintain technical standards. Thus, standards related to bilingual labelling, packaging and health and safety will remain in place. Under the Agreement, Canadian consumers will continue to be protected, where necessary, by standards that are equal to, or higher than, those they now enjoy.

Table 5.4**Estimated Annual Savings for Parents of a First-born Child Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement (\$1987)**

Expenditure Category	Average Expenditure	Annual Savings¹
Baby Food & Formula	1020	73 to 113
Baby Clothes	860	68 to 105
Furniture	760	41 to 63
Disposable Diapers	590	28 to 44
Travel Equipment	445	22 to 34
Toys	200	10 to 16
Bedding & Household Textiles	150	12 to 18
Miscellaneous Equipment	140	7 to 11
Personal & Health Care	100	4 to 6
Redecorating Costs	100	4 to 6
Total Expenditures & Savings	4365	268 to 416

¹These savings are based on a one-income married couple or single working mother with an annual family income of \$20,000 to \$35,000. Expenditures will vary from one family to another.

Sources: Revenue Canada, *Tariff Manual, 1985*, and Statistics Canada, *Retail Chain and Department Stores, 1985*, 63-210.

Social Programs

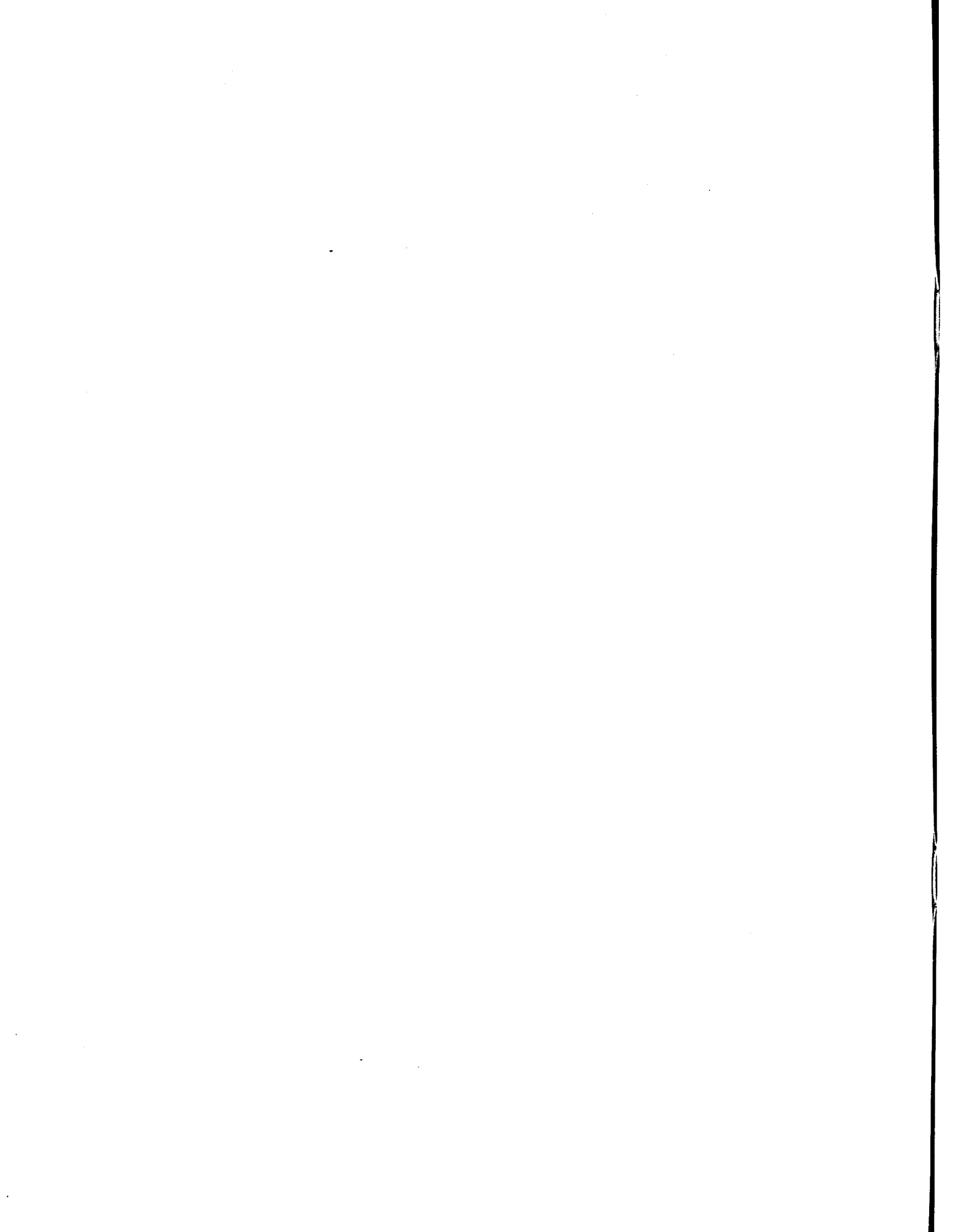
Social programs affect women both as workers and as consumers. Canada and the United States each has separate and unique social programs which have evolved according to different priorities. The Agreement does not affect Canada's network of social programs put in place by governments over the years. Nor will it affect the ability of either government to establish new programs and standards in support of social policies in the future.

During the trade discussions, Canada made it clear that government social programs would not be covered by the Agreement. Social programs not affected by the Agreement include, among others, medicare, child care, maternity benefits, job training, pay equity, the Canada Pension Plan, pensions for the disabled, and unemployment insurance.

The provisions of the Agreement do not change subsidy practices by either government. There is a commitment in the Agreement to work towards establishing a new set of rules to address problems of subsidization of exports within seven years of the Agreement coming into force.

However, subsidies which are universally available are not considered to be specific subsidies for exports. There have been no circumstances in the past where Canadian social programs have been subjected to countervail duties on the grounds of subsidization of exports and there is no reason to believe that they would be in the future.

During the past 40 years, Canada has been an active and leading participant in expanding trade through multilateral trade negotiations under GATT. Over the same period, Canada has continued to develop and expand its network of social services and programs. Canada's experience has shown that its ability to formulate and implement social programs which respond to the needs of Canadians has not been harmed by its participation in international trade agreements. In fact, the additional economic growth created by expanded trade has provided a firmer financial foundation for these social programs.



Conclusion

Women play an important role in the Canadian economy. It is important for women, as it is for all Canadians, that the nation's economy continue to grow and prosper. Free trade offers opportunities for economic growth, increased employment and incomes, and an improved standard of living. Enhanced security of access to the U.S. market, including assurances against future protectionist actions, will mean increased trade and additional jobs for women.

The service sector, where 84 per cent of employed women work, will benefit directly and indirectly from free trade. Canadian service industries will have more secure access to the U.S. market and will benefit from increased spending and investment by Canadian consumers and businesses. Women will find new opportunities for employment and new opportunities to advance their careers.

For the manufacturing sector, the elimination of bilateral tariffs, the lowering of non-tariff barriers and more secure access to the U.S. market will result in more efficient production and economies of scale. Lower-cost inputs will enable manufacturing industries to become more competitive. For the 12 per cent of employed women working in manufacturing, more efficient and competitive industries will mean more and better jobs.

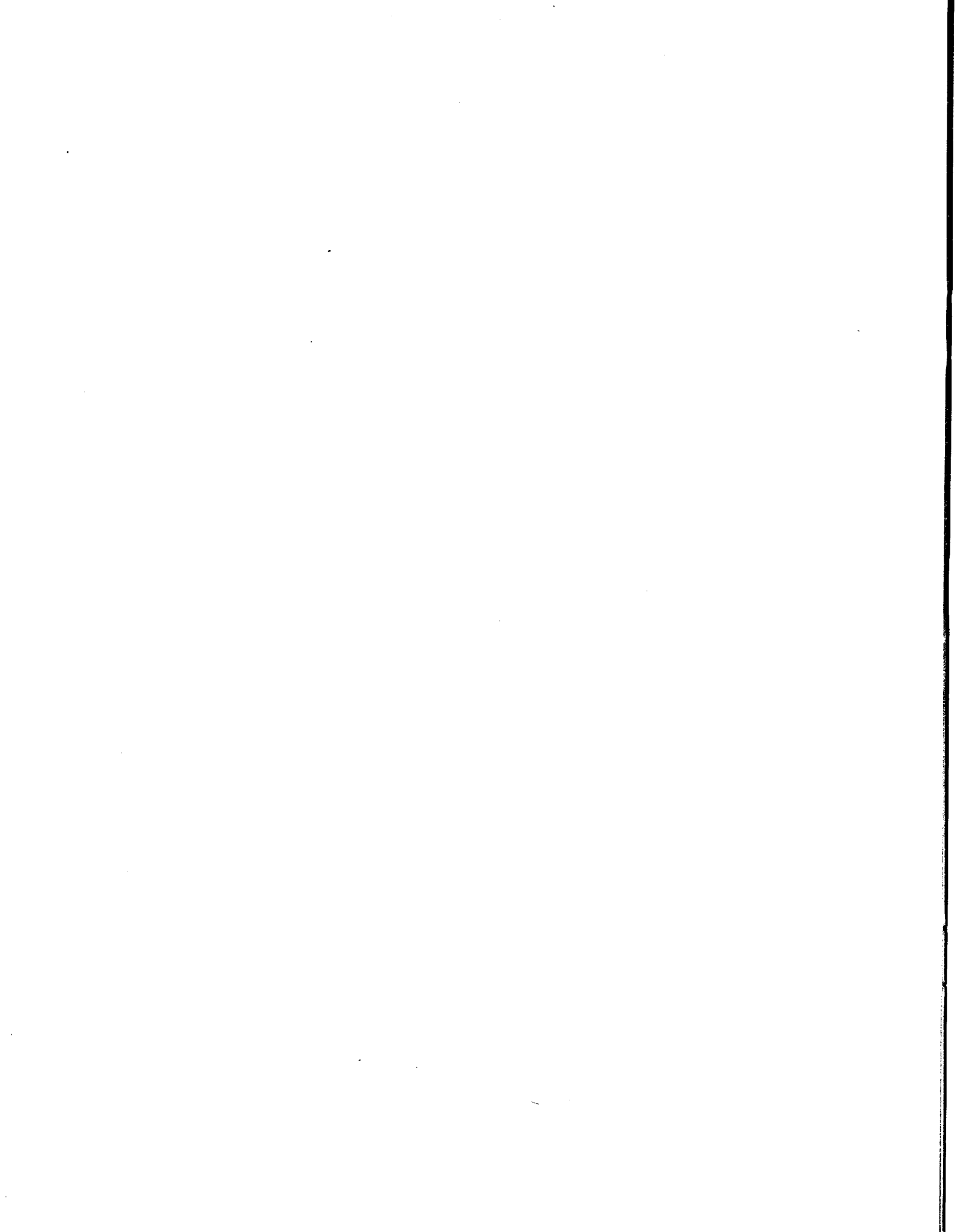
Women today own more than one-third of Canada's small businesses. Free trade will bring opportunities to women

entrepreneurs because of the access to a much larger market. Under free trade, businesswomen will be able to develop and target their business plans in a more secure trading environment.

For consumers, free trade will also mean more competitive prices, a wider variety of goods and services, and better quality products.

The Agreement does not affect the range of social programs currently enjoyed by Canadians, such as medicare, child care, maternity benefits, pensions and unemployment insurance. Nor does the Agreement prevent the introduction of new social programs. Rather, the economic growth created by free trade will provide an expanded financial foundation for our social programs.

Free trade presents Canada and Canadian women with both challenges and opportunities. Reductions in trade barriers and more stable and predictable rules for trade and investment will lead to economic growth, increased employment and incomes, and enhanced standards of living. Free trade offers opportunities to broaden the country's economic and industrial capabilities and to expand employment choices and mobility. These opportunities are important for women who represent a major source of Canada's potential as workers, entrepreneurs and consumers.



Appendix A

Current Federal Government Programs to Support Adjustment

The federal government has a number of programs in place to help individuals and businesses adapt to changing business and labour market conditions. These programs include training, skills upgrading and counselling for individuals; marketing assistance, research and development support and other measures to help businesses take advantage of new opportunities. Most provinces also have programs to assist worker and business adjustment. These programs will be available to those seeking adjustment assistance as part of the transition to the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

Labour Adjustment Programs

Employment and Immigration Canada's Industrial Adjustment Service (IAS), Canadian Jobs Strategy (CJS) and Employment Service have a proven capacity to deal with changes in the labour market and will be key adjustment mechanisms in Canada's adaptation to the new opportunities offered by free trade.

IAS provides a practical, co-operative forum in which labour and management can work together to deal with labour market changes stemming from new technologies, changing tastes, altered trade conditions and reorganization of firms. It provides for the voluntary establishment of Joint Consultative Committees, on which labour and management are equally represented. The employer and employee representatives work co-operatively to find constructive solutions to their mutual problems by developing and carrying out an action plan designed to address specific labour market issues

and to meet work force requirements. Throughout the process, IAS acts as a facilitator to help committees choose the right mix of programs and services from the CJS and other federal and provincial government initiatives, and from private sector initiatives.

The CJS helps workers adjust to the changing labour market and provides them with training for today's and tomorrow's jobs through a mix of programs designed to meet the varied needs of individuals for training and work experience. Training, a key focus of the CJS, is provided on and off the job, or in an institutional setting; it is available on a part-time and full-time basis for periods of up to three years. Training allowances and wage subsidies are available to provide workers and employers with stable financial support during training periods. Dependent care allowances are available to assist trainees with their child care expenses. The CJS also provides financial assistance for mobility and for the development of entrepreneurial skills.

Women who are potential trainees under the CJS are encouraged to consider all occupational categories. Orientation courses towards various occupations are available to women, including short programs like Introduction to Non-Traditional Occupations, as well as more in-depth programs which provide a generic knowledge of several trades and a familiarization with the tools of these trades. Language training is also available under the CJS to help overcome employment disadvantages faced by some women.

Of the six CJS programs, Skill Investment, Skill Shortages and Community Futures are particularly well suited to assist businesses, workers and communities in adapting to the free trade environment.

- Skill Investment helps employers retrain, rather than lay off, their own workers whose jobs are at risk because of market or technological change. Skill Investment will also be adapted to assist new and expanding firms to hire and train workers.
- Skill Shortages trains workers in skills in short supply to reduce bottlenecks which would otherwise impede the new opportunities opened up by free trade. Occupations that are non-traditional for women may be designated as shortages to help meet the demand for qualified women from employers who are trying to achieve the goals of employment equity plans.
- Community Futures assists communities hit by downturns and plant closures, those faced with chronic unemployment, and communities which are struggling with economic decline. The program addresses community needs by responding to proposals made by local Chambers of Commerce, community groups, women's groups and individual citizens through their local Community Futures committee. The program uses a flexible, co-operative approach, building on existing strengths of communities, providing support to the private sector with an emphasis on entrepreneurial development and worker adjustment.

- Job Entry provides a combination of up to 52 weeks of skill training and practical work experience to women and young people who are having difficulty making the transition into the labour market. Job Entry also operates projects to assist the severely employment disadvantaged.
- Job Development helps Canadians out of work for at least 24 out of the last 30 weeks, through a combination of work experience and on- and off-site training. Job Development projects last up to 52 weeks. Provision exists for those who are successful in the Job Development Program to move into other CJS programs.
- Innovations provides financial assistance for projects which test new solutions to labour market problems. Individuals or groups who have an innovative proposal for labour market adjustment are eligible.

The Employment Service provides counselling, referral and placement services through the 460 Canada Employment Centres (CECs) across the country. Special measures have been incorporated into service delivery for women in local CECs. Women who want to discuss career options have access to individual counselling and to group information sessions. Most CECs have a women's liaison counsellor. Women's Employment Counselling Centres, dedicated solely to the provision of counselling services to women, have been established in Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto and Halifax.

Employment and Immigration Canada also funds Outreach projects, operated by community agencies, which provide employment services to women.

The *Employment Equity Act*, proclaimed in August 1986, is designed to assist women and other designated target groups in overcoming the barriers facing them in the workforce. The Act applies to Crown corporations and federally-regulated businesses with 100 or more employees.

Agricultural Adjustment Programs

The Canada Agricultural Employment Services (CAES), sponsored by Employment and Immigration Canada, facilitate the operation of the agricultural labour market. CAES are composed of the Agricultural Employment Services (AES) Offices, Agricultural Day-Haul Transportation Assistance (ADTA) and Federal/Provincial Agricultural Employment Agreements.

The AES Offices and ADTA promote the efficient operation of local agricultural labour markets by recruiting, selecting and transporting agricultural workers needed by employers. The AES also provide human resource planning assistance to farmers and the agricultural industry.

Federal/Provincial Agricultural Employment Agreements provide federal-provincial cost-sharing arrangements for activities such as interprovincial exchange programs, development of agricultural

labour market policies and programs, housing for seasonal workers, research and promotion.

The Canadian Rural Transition Program (CRTP) assists farmers and their families during the transition period between farming and alternative employment. CRTP is funded by Agriculture Canada and delivered through the facilities of Employment and Immigration Canada (with the exception of Manitoba, where the Western Agriculture Research Centre delivers the program). Assistance under the CRTP can include exploratory and relocation assistance, wage subsidies to employers who hire members of farm families and self-employment grants to farm family members who establish a self-supporting business. Women are eligible, as farm owners, partners or spouses of farmers, to apply and receive financial assistance under CRTP. If either spouse has been accepted under the program, all other family members are eligible for individual elements of the program.

Industrial Adjustment Programs

A number of federal government programs are in place which Canadian businesses can use to capitalize on the new opportunities created by the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

For Canadian firms seeking new markets at home or in other countries, extensive programs exist to provide basic information and resources needed to penetrate new markets effectively. Programs exist to identify Canadian markets that local firms can win over from foreign suppliers. The Import Analysis Service of the Department of Regional Industrial Expansion provides Canadian firms with detailed information on the value, volume and physical nature of particular products imported into Canada. Programs also exist that identify foreign markets that Canadian firms can serve. The Trade Commissioner service provided by the Department of External Affairs helps Canadian business penetrate foreign markets. The Departments of External Affairs and Regional Industrial Expansion manage the Program for Export Market Development which helps defray the costs incurred by Canadian companies in developing foreign markets. Win Exports is a computer-based inventory of the names and products of potential Canadian suppliers that is made available to U.S. and other foreign buyers.

A broad range of government programs is available to help business in the area of science and technology, including INNOVATION, a new federal government strategy to promote innovation and technology transfer by Canadian firms, various tax incentives, financial assistance for research and development and demonstration projects, scientific and technical information, training activities, and procurement policies, among others.

The Interfirm Comparison Program, managed by the Department of Regional Industrial Expansion, is a diagnostic service that identifies a participant's strengths and weaknesses and helps participants improve their performance in areas such as cost control, investment, rationalization and marketing.

New mechanisms for promoting regional economic development — the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Federal Economic Development Initiative in Northern Ontario and Western Economic Diversification — are designed to help industry in these regions meet a range of business challenges.

An Advisory Council on Adjustment, composed of representatives from business and labour organizations and the academic community, has been established to advise the government whether modifications to existing programs are required in order to ensure that Canadian workers and businesses are able to take full advantage of the new opportunities provided by the Canada-U.S. Free Trade Agreement.

Appendix B

Elements of the Canada-U.S. Free Trade Agreement — Synopsis

On October 4, 1987, Canada and the United States agreed in principle on the elements to be included in the Canada-U.S. Free Trade Agreement. The legal text of the Agreement was tabled in the House of Commons on December 11, 1987. The main elements of the Agreement are the following:

Tariffs and Rules of Origin

All bilateral tariffs will be removed, starting January 1, 1989, when the Agreement enters into force, on the basis of three formulas: a) some will be eliminated immediately; b) some will be eliminated in five equal annual steps; c) some will be eliminated in 10 equal annual steps.

Goods which originate entirely in Canada or the United States will qualify for the new tariff treatment. Goods incorporating offshore materials or components that have been sufficiently changed to warrant a change in tariff classification will also qualify. In certain cases, goods will need to incur 50 per cent of manufacturing cost in either country before they qualify.

Quantitative Restrictions

GATT provisions governing quantitative restrictions on imports or exports will continue to apply. Existing quantitative restrictions will be eliminated, either immediately or according to an agreed timetable, or will be grandfathered. With respect to export measures for short supply or conservation reasons, the Agreement goes beyond the GATT to allow for proportional access to supplies on an historical basis without any price discrimination being imposed by governments. The Agreement provides for co-operation on implementing any such export measures to prevent diversion to third parties.

Technical Standards

The two governments agree to build on the GATT Standards Code. They will endeavour to make federal standards more compatible in order to reduce technical barriers which interfere with trade, while still protecting health and safety, environmental, national security and consumer interests. Increased compatibility of standards at the state, provincial and private levels will be encouraged.

Agriculture

Both governments agree to eliminate tariffs on agricultural trade within 10 years and not to use direct export subsidies on their bilateral agricultural trade. There is a special tariff provision for fresh fruit and vegetables which enables the temporary reimposition of current tariffs under certain circumstances. Both governments will exclude each other from their respective meat import laws, and Canadian import licences for wheat, barley and oats will be eliminated once grain support levels are equivalent in both countries. Canada will be exempt from any future U.S. quantitative restrictions on products containing 10 per cent or less sugar. The Agreement retains the Canadian supply management and marketing board system and provides for a slight increase in Canadian import quotas for poultry and eggs. Both countries agree to reduce technical regulations which interfere with trade, while still protecting human, animal and plant health.

Wine and Distilled Spirits

The two governments agree to provide national treatment in listing and distribution practices, with certain exceptions for B.C. wineries and private wine outlets in British Columbia and Ontario. Canada will eliminate the price mark-up differential between Canadian and U.S. wines over a seven-year period, and immediately for

distilled spirits. The Agreement does not apply to current restrictions on beer. All other price discrimination in Canada and the United States will be eliminated immediately.

Energy

Both governments agree to prohibit most restrictions on energy exports and imports, subject to existing GATT reasons for which such restrictions may be applied, including those related to supply or conservation. In the event of short supply export controls, however, the exporting country will allow for access up to the historical proportion for energy commodities and will not impose higher prices for export. As with the general quantitative restrictions, there is no obligation to supply.

Automotive Trade

The Agreement retains the Auto Pact and its safeguards for current participants. Canadian value-added commitments by the Auto Pact manufacturers are not changed in any way by the Agreement. Rules of origin in the Agreement encourage the sourcing of more parts in North America. Automotive duty waivers and remissions will be phased out, as will the Canadian embargo on used vehicle imports.

Emergency Measures

Both governments agree to more stringent standards in the application of safeguard measures (quotas or restrictions) to bilateral trade. Global import quotas or surtaxes imposed by either government under Article XIX of the GATT will exempt the other party if its shipments are not substantial (less than five to 10 per cent of total imports). During the period of transition of this Agreement, if imports from the other country alone are a substantial cause of serious injury, duty reductions provided by the Agreement may be suspended for a maximum of three years, but only one such action per product can be taken.

Government Procurement

Canada and the United States agree to expand access of each other's suppliers to purchases by governments at the federal level, building on the GATT Government Procurement Code. The coverage of the Code will be broadened to purchases between US \$25,000 (about Can \$33,000) and US \$171,000 (Can \$238,000). Further bilateral negotiations will be resumed once the GATT Code is renegotiated.

Trade in Services

The Agreement provides, for the first time, a set of disciplines covering many service sectors. In the future, both governments will extend the principles of national treatment, right of commercial presence and right of establishment, consistent with the investment chapter, to each other's providers of services. Sectoral annexes spell out these obligations for Tourism, Architects, and Computer and Enhanced Telecommunications Services.

Financial Services

The Agreement preserves the access that Canadian and U.S. financial institutions have to each other's markets and opens new areas of competition in securities underwriting and banking.

Cultural Industries

Cultural industries are explicitly exempted from the Agreement.

Temporary Entry for Business Purposes

Business persons trading in goods and services will benefit from improved and easier border crossing.

Investment

The two governments agree to provide national treatment in future to each other's investors and will not impose export, local content, local sourcing or import substitution requirements on each other's investors. Existing laws, regulations and published policies are grandfathered. The Canadian threshold for the review of U.S. direct acquisitions will be raised to Can \$150 million by 1992. Review of U.S. indirect acquisitions will be phased out over the same period.

Dispute Settlement in Antidumping and Countervail Cases

A dispute settlement mechanism will guarantee the fair application of respective antidumping and countervailing duty laws. Either government may request a binational panel to review final antidumping or countervail determinations. Panel decisions will be binding. New legislation will not apply to the other country unless it is so specified. A binational panel may review such proposed legislative changes and issue opinions. Both governments will

attempt to develop and implement a substitute system of countervail and antidumping laws within seven years.

Institutional Provisions

A Canada-United States Trade Commission will be established to supervise the implementation of the Agreement and resolve disputes. The two governments further agree to binational panel procedures at the insistence of either country to make recommendations for the settlement of disputes regarding the interpretation and application of the Agreement in other than antidumping and countervail cases. They will refer such disputes to binding arbitration in the case of safeguards and, with the agreement of both governments, may also do so in other cases.

Appendix C

Services Covered in Chapter 14 (Annex 1408) of the Canada-U.S. Free Trade Agreement

Agriculture and forestry services

Soil preparation services
Crop planting, cultivating and protection services
Crop harvesting services (primarily by machine)
Farm management services
Landscape and horticultural services
Forestry services (such as reforestation, forest firefighting)
Crop preparation services for market
Livestock and animal speciality services (except veterinary)

Mining services

Metal mining services
Coal mining services
Oil and gas field services
Non-metallic minerals (except fuels) services

Construction services

Building, developing and general contracting services
Special trade contracting services

Distributive trade services

Wholesale trade services
Vending machine services
Direct selling services

Insurance and real estate services

Insurance services
Segregated and other funds services (managed by insurance companies only)
Insurance agency and brokering services
Subdivision and development services
Patent ownership and leasing services
Franchising services
Real estate agency and management services
Real estate leasing services

Commercial services

Commercial cleaning services
Advertising and promotional services
Credit bureau services
Collection agency services
Stenographic, reproduction and mailing services
Telephone answering services
Commercial graphic art and photography services
Services to buildings
Equipment rental and leasing services
Personnel supply services
Security and investigation services
Security systems services
Hotel reservation services
Automotive rental and leasing services

Commercial educational correspondence services

Professional services, such as
Engineering, architectural, surveying services
Accounting and auditing services
Agrology services
Scientific and technical services
Management consulting services
Librarian services
Agriculture consulting services

Non-professional accounting and bookkeeping services

Training services

Commercial physical and biological research services

Commercial economic, marketing, sociological, statistical and educational research services

Public relations services

Commercial testing laboratory services

Repair and maintenance services

Other business consulting services

Management services

Hotel and motel management services

Health care facilities management services

Building management services

Retail management services

Packing and crating services

Other Services

Computer services

Telecommunications-network-based enhanced services

Tourism services